

ANNUAL REPORT 2015

Haulotte Saroup

More than lifting









- p. 6 > 7
- **CHIFFRES CLÉS**
- **GOUVERNANCE**
 - **MESSAGE DU PRESIDENT** p. 14 > 15



INTERVIEW DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



- **VALEUR & STRATÉGIE** p. 18 > 19
 - **MÉTIERS** p. 20 > 25
 - **PORTEFEUILLE PRODUITS** p. 26 > 27
 - **APPLICATIONS** p. 28 > 29
 - **MARCHÉS**
 - **HAULOTTE GROUP** & SES ACTIONNAIRES p. 32 > 33
 - **30 ANS À TRAVERS LE MONDE**

30 ANS D'INVENTIVITÉ ET DE PROGRÈS

rencontre entre Pierre Saubot et deux Pinguely-Haulotte développe un marché Sociétés Pinguely et Haulotte qu'il en croissance : celui des matériels rachète au Groupe Creusot-Loire en d'élévation de personnes. 1985. Deux Sociétés au véritable savoir- En 2005, pour renforcer son image faire, avec l'inventivité extraordinaire à l'international, le Groupe Pinguelydes pionniers de la mécanique.

Des locomotives Pinguely aux Grues, En 2007, Haulotte Group diversifie son tout un monde propice à la naissance offre produits en développant une d'un nouveau métier : constructeurs de gamme de matériel d'élévation de nacelles élévatrices de personnes.

Côté en bourse en 1998 pour appuyer son expansion à l'international et

L'histoire de notre Groupe, c'est la développer ses capacités de R&D,

Haulotte devient **HAULOTTE GROUP**.

charge.



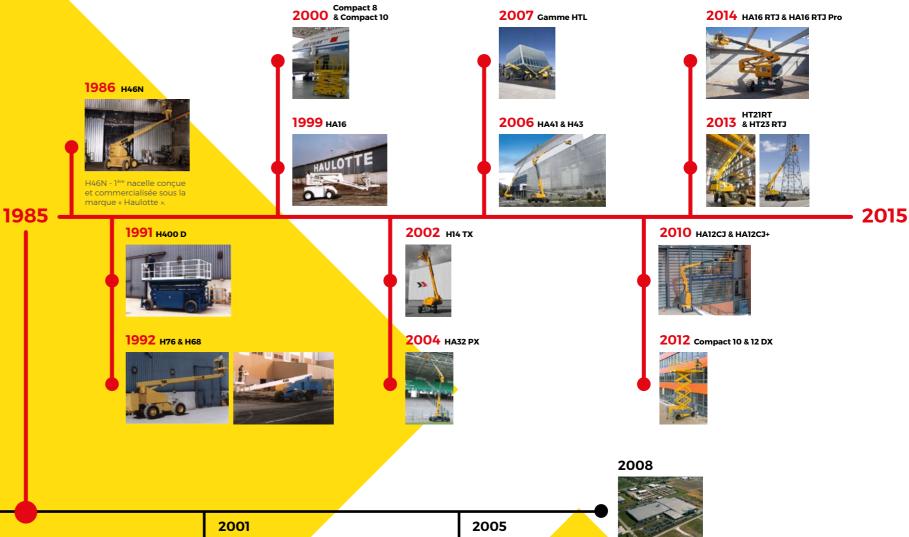


HAULOTTE GROUP

CÉLÈBRE LES 30 ANS DE SON ACTIVITÉ NACELLE

1985-2015

30 ans d'investissement constant en R&D pour toujours offrir des produits simples, robustes et fiables aux utilisateurs de matériels d'élévations de personnes ou de charges, 30 ans de proximité avec les clients afin de répondre toujours plus efficacement aux particularités de chaque problématique professionnelle.



1928 XIXème 1930 Siècle

1975



« Entrepreneurs



Pinquely-Haulotte dans la conquête spatiale - capsule de Shenzhou X - 1er vol spatial habit Haulotte >

ulotte Group acquiert Bil-Jax,



HAULOTTE CLOSE TO YOU, WORLDWIDE

Haulotte Group est l'un des leaders mondiaux des matériels d'élévation de personnes et de charges. **Numéro 1 européen**, le groupe conçoit, construit et commercialise une large gamme de produits dont le cœur de gamme est la nacelle et le chariot télescopique

Haulotte Group c'est une offre diversifiée de

- > 7 gammes de matériels d'élévation de personnes,
- > 1 gamme de chariots télescopiques,
- > des solutions de financement sur mesure facilitant l'investissement dans ces produits,
- > des services intégrés permettant d'optimiser la durée de vie des matériels et la valeur résiduelle des équipements (assistance technique, formation, pièces de rechange, contrats de garantie et d'entretien, gestion des visites périodiques obligatoires...).

Haulotte Group est plus qu'un simple fournisseur de matériel, c'est un véritable apporteur de solutions globales dont la volonté première est de répondre efficacement aux besoins quotidiens et aux spécificités professionnelles de ses clients et utilisateurs.

Un objectif et une volonté constante :

LA SATISFACTION CLIENT



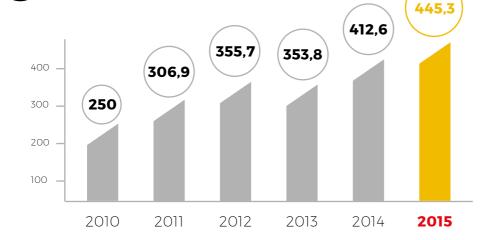
SOMMAIRE
SOLUTIONS

445,3 M€

CHIFFRES

CLÉS

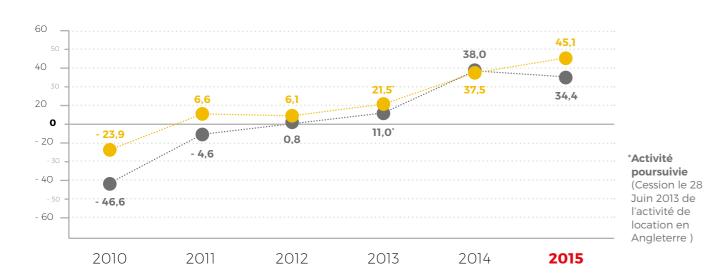
ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN M€



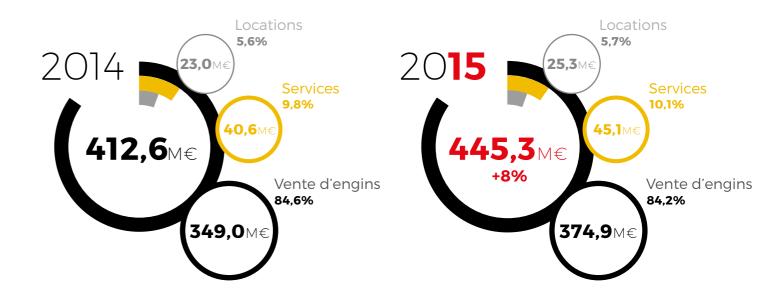
ÉVOLUTION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT ÉCARTS D'ACQUISITION ET ÉVOLUTION DE LA MBA

• évolution de la MBA

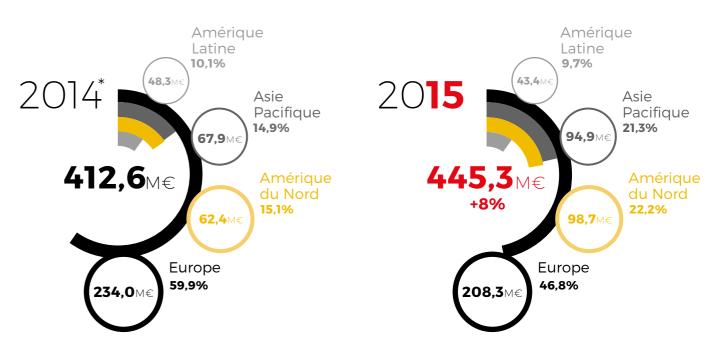
évolution du résultat Opérationnel avant écarts d'acquisition



RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



^{*} Les données comparatives ont été retraitées afin de tenir compte d'une meilleure analyse de l'information financière par zone géographique suivie par le Group

9 🔀



CHIFFRES CLÉS

COMPTE DE RÉSULTAT RÉSUMÉ 2015

| | GLOBAL | | |
|--|--------|-------|------|
| EN M€ | 2015 | 2014 | Var. |
| CHIFFRE D'AFFAIRES | 445,3 | 412,6 | +8% |
| RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT AVANT GAINS ET PERTES DE CHANGE | 32,4 | 31,7 | +2% |
| RÉSULTAT OPÉRATIONNEL | 34,4 | 38,0 | -9% |
| RÉSULTAT AVANT IMPÔTS | 33,1 | 38,0 | -13% |
| RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ | 27,8 | 29,0 | -4% |

BILAN ACTIF 31 DÉCEMBRE 2015

| ACTIFS EN M€ | 31.12.15 | 31.12.14 |
|--|----------|----------|
| ACTIFS NON COURANTS | 135,5 | 117,2 |
| Ecarts d'acquisition | 17,4 | 16,4 |
| Immobilisations Incorporelles | 17,1 | 13,1 |
| Immobilisations Corporelles | 56,2 | 55,1 |
| Titres mis en équivalence | 8,1 | 7,3 |
| Autres actifs financiers | 4,3 | 2,5 |
| Impôts différés actifs | 17,3 | 15,5 |
| Client sur opérations de fi. (> 1 an) | 15,1 | 7,3 |
| Autres actifs non courants | - | - |
| ACTIFS COURANTS | 287,6 | 263,0 |
| Stocks | 103,6 | 108,1 |
| Clients | 125,4 | 105,3 |
| Clients sur opérations de financement (< 1 an) | 9,6 | 6,3 |
| Autres actifs courants | 22,3 | 21,1 |
| Trésorerie et équivalents en tréso. | 26,7 | 20,0 |
| Instrument dérivés | - | 2,2 |
| TOTAL DES ACTIFS | 423,1 | 380,2 |

BILAN PASSIF 31 DÉCEMBRE 2015

| PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES EN M€ | 31.12.15 | 31.12.14 | |
|---------------------------------------|----------|----------|--|
| CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE) | 221,6 | 196,7 | |
| INTÉRÊTS MINORITAIRES | (0,5) | (0,5) | |
| PASSIFS NON COURANTS | 78,1 | 91,1 | |
| Emprunts long terme | 61,2 | 75,7 | |
| Impôts différés passifs | 12,4 | 11,1 | |
| Provisions | 4,5 | 4,3 | |
| PASSIFS COURANTS | 123,9 | 92,9 | |
| Fournisseurs | 60,3 | 43,7 | |
| Autres passifs courants | 21,9 | 22,4 | |
| Emprunts court terme | 33,8 | 18,4 | |
| Provisions | 7,7 | 8,4 | |
| Instruments dérivés | 0,2 | - | |
| TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES | 423,1 | 380,2 | |

10 - 11 🕽 እ.



LE MESSAGE **DU PRÉSIDENT**

C'est avec satisfaction que nous pouvons faire le bilan d'une année 2015 positive et adresser un message de confiance aux clients, aux salariés, et aux actionnaires d'Haulotte Group.

Depuis 30 ans, nos organisations ne cessent de se remettre en cause pour toujours plus d'efficacité, tant en terme de créativité, d'innovation produits, que d'amélioration de nos processus.

2015 n'a pas failli à la règle!

Pour la première fois de notre histoire nous avons été en mesure de lancer sur la même année 4 nouveaux produits (Star 8, Star 10, Optimum 8 et HA20 RTJO et Pro) qui ont tous reçu un accueil très positif de la part de nos clients. Nous avons également équipé d'une toute nouvelle motorisation TIER IV final l'intégralité de la gamme chariots télescopiques Haulotte tandis que notre gamme de grandes hauteurs a bénéficié d'améliorations très significatives.

Notre politique d'innovation a également été déclinée sur notre offre de services qui a été enrichie avec notamment le développement permanent de nouveaux e-services (commande en ligne de pièces de rechange, consultation de manuels...) et d'offres de financement qui nous permettent aujourd'hui de nous positionner auprès de nos clients comme un partenaire de proximité, apporteur de solutions globales.

2015 a également été l'année d'un bel anniversaire, celui de nos 30 ans, que nous avons célébré avec nos clients, lors du salon Intermat à Paris, mais aussi avec tous nos collaborateurs partout dans le monde. Cet évènement nous a permis d'exprimer, avec beaucoup d'enthousiasme, notre confiance dans un avenir dédié à la satisfaction de nos clients par notre engagement permanent et total à leur égard, par le respect absolu de nos valeurs essentielles de rigueur, d'innovation et de proximité.

2016 ne dérogera pas à la tradition!

Pierre Saubot
Président
du Conseil d'Administration
et Directeur Général



L'INTERVIEW DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

QUEL BILAN FAITES-VOUS DE L'ANNÉE 2015?

Si je devais résumer cette année 2015, en quelques mots, je dirais :

- > Un chiffre d'affaire en hausse de 8 %
- > Une progression très significative de notre activité sur l'Amérique du Nord : +32%
- > Une zone Asie-Pacifique très dynamique : +27%
- > Une part très significative de nos activités de service : +5% sur l'année, progression qui vient confirmer notre stratégie d'offres globales.
- > Un résultat net à 27,7 M€
- > Une bonne maîtrise de notre besoin en fonds de roulement qui est passé en un an de 152 à 117 jours.

Pour cette année, qui a marqué notre 30^{ème} anniversaire, toutes nos équipes se sont mobilisées pour démontrer notre dynamisme : 4 nouveaux produits, des améliorations techniques sur notre gamme Grandes Hauteurs, des offres de financement adaptés aux besoins de nos clients, avec le lancement de HFS (Haulotte Financial Services), des Services qui sont entrées dans l'ère du numérique avec une gamme e-Services pour encore plus de réactivité et de support à nos utilisateurs.

Bref une année bouillonnante et passionnante!

QUELS SONT LES ENJEUX ET LES PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2016?

Les environnements macroéconomique et géopolitique restent d'une grande instabilité, la volatilité accrue des marchés et des devises, la montée en puissance de nouveaux concurrents sur nos marchés constituent désormais notre quotidien.

Plus que jamais nous devons être agiles, intelligents, réactifs sans jamais perdre de vue les grandes lignes stratégiques qui nous ont permis de surmonter la crise la plus violente de notre histoire et aujourd'hui de poursuivre notre développement malgré tous les obstacles.

En ce début d'année, à l'image du dernier trimestre 2015, l'activité commerciale continue à être soutenue, principalement en Europe où le retour à l'investissement des grands loueurs semble se confirmer. Dans ce contexte, nous devrions être en mesure d'afficher une croissance de Chiffre d'Affaires voisine des 5% en 2016 et d'améliorer le taux de marge opérationnel courant.

Comme nous l'avons démontré en 2015, le client demeure le cœur de nos préoccupations. Nous innovons sur nos gammes de produits, nous bâtissons des offres Services pour apporter une véritable valeur ajoutée à faible coût d'usage. Notre credo ne failli pas : donner toujours plus de réactivité, d'écoute, bref de proximité avec ceux qui chaque jour nous font confiance.





SOMMAIRE **MÉTIERS** www.haulotte.se www.haulotte.pl

CONCEPTION **ET ASSEMBLAGE**

Nos facteur-clés de succès :

- > L'innovation
- > La R&D
- > Le marketing

Des équipes dédiées sur les phases de conception pour anticiper les exigences et les besoins afin de concevoir des produits, des accessoires et des services en adéquation avec les attentes clients.

Haulotte Group met au service des ses clients un outil industriel performant et flexible, permettant de s'adapter aux fluctuations de la demande et aux spécificités marché. Aujourd'hui 6 unités de production permettent d'apporter les meilleures solutions produits à nos partenaires.



Site de L'Horme (Loire) Site Le Creusot (Saône et Loire)

Site d'Archbold (USA)



Sites d'Arges (Roumanie)

Site de Changzhou (Chine)



COMMERCE

Un réseau de distribution qui s'appuie sur 20 filiales Une activité complémentaire dans notre stratégie, et bureaux répartis sur les marchés stratégiques, couvrir plus de 100 pays.

LOCATION

pour asseoir notre marque sur certains marchés appuyé par un réseau de distributeurs contribuant à géographiques, et affiner le besoin des utilisateurs finaux.

20 -

MÉTIERS

FINANCEMENT



De nombreuses raisons poussent nos clients à nous solliciter pour financer l'acquisition d'équipements, l'une des plus importantes étant la **maîtrise de leur cashflow**.

Le financement est donc devenu un élément clé dans notre métier. Fort de ce constat, nous avons décidé d'enrichir notre offre service en y ajoutant des solutions de financements des ventes adaptées aux besoins de chaque client afin de devenir un **apporteur de solutions globales.**

TAILORED FINANCIAL SOLUTIONS

to suit the needs of your business



MÉTIERS

HAULOTTE SERVICES - FACILITE VOTRE ACTIVITÉ



MACHINES-CODES



Présent sur les cinq continents, Haulotte Group s'appuie sur son réseau d'experts après-vente implanté stratégiquement à travers le monde pour assurer un **service de proximité rapide et efficace.**

La gamme de services du groupe Haulotte permet à ses clients d'obtenir à la fois **support humain et moyens techniques innovants pour une autonomie maximale,** leur apportant ainsi une solution globale dès l'acquisition de leurs machines.



PORTEFEUILLE **PRODUITS**

ÉLÉVATION DE PERSONNES



Mâts verticaux: de 6 à 10 m



Push Around: de 7 à 14 m



Ciseaux: tout terrain ou électriques de 8 à 18 m



Échafaudages fixes et mobiles



ÉCHAFAUDAGE, EQUIPEMENT D'ÉVÈNEMENTIELS

Des gammes complémentaires élargissant l'offre d'Haulotte Group.

Équipements d'événementiels : scènes, gradins



Articulées: tout terrain ou électriques de 12 à 41 m



Nacelles télescopiques : de 14 à 43 m Nacelles automotrices légères : de 13 à 16 m









Chariots télescopiques: de 10 à 17 m / 3,2 t à 4 t



APPLICATIONS

PAR FAMILLE DE PRODUITS

| Fan | nille de produits | Adaptée pour | |
|-----|----------------------------------|--|-----|
| L | Push arounds | Travaux de maintenance Evènementiel | Q Q |
| Ţ. | Mâts verticaux | Logistique / Distribution / Industrie Construction second œuvre Travaux de maintenance Evènementiel | |
| | Ciseaux électriques | Logistique / Distribution / Industrie Construction second œuvre Travaux de maintenance Evènementiel | |
| 5 | Nacelles articulées électriques | Logistique / Distribution / Industrie Construction second œuvre Travaux de maintenance Evènementiel | |
| | Ciseaux tout terrain | Construction gros œeuvre Construction second œuvre Travaux de maintenance Evènementiel | |
| 8 | Nacelles articulées tout terrain | Construction gros œuvre Construction second œuvre Travaux de maintenance Elagage, entretien des espaces Evènementiel | |
| 6 | Nacelles télescopiques | Construction gros œuvre Construction second œuvre Travaux de maintenance Elagage, entretien des espaces Evènementiel | |
| > | Chariots télescopiques | Construction gros œuvre Construction second œuvre Travaux de maintenance Evènementiel | |
| | | | |

Usage extérieur



PAR TRAVAUX

| Travaux | Applications | Machines appropriées |
|--|--|---|
| Logistique / Distribution / Industrie | Stock picking, inventaire, gestion de stock | Mâts verticaux Ciseaux électriques Nacelles articulées électriques |
| Construction gros oeuvre | Démolition, charpentes métalliques, murs-rideaux, couverture, bardage, maçonnerie, sablage, crépi, peinture | Ciseaux tout terrain Nacelles articulées tout terrain Nacelles télescopiques Chariots télescopiques |
| Construction second œuvre | Plomberie, électricité, climatisation, chauffage, isolation | Nacelles articulées électriques et tout terrain Ciseaux électriques et tout terrain Mâts verticaux Nacelles télescopiques Chariots télescopiques |
| Maintenance & restoration | Plomberie, électricité, climatisation, chauffage, nettoyage industriel | Push around Mâts verticaux Ciseaux électriques Nacelles articulées électriques Chariots télescopiques |
| Manifestation sportive ou évènementielle | Foires, spectacles, évènements sportifs | Push around, Mâts verticaux Ciseaux électriques Nacelles articulées électriques Ciseaux tout terrain nacelles articulées tout terrain Chariots télescopiques |
| Aménagement espaces verts | Elagage, entretien des espaces | Nacelles articulées tout terrain Nacelles télescopiques |

29 **))**,

MARCHÉS









INDUSTRIES

Nos clients industriels travaillent dans des métiers très diversifiés comme les industries logistiques, manufacturières, aéroportuaires, la maintenance ou la grande distribution. Grâce à l'étendue de son offre, Haulotte est en mesure de leur apporter des solutions personnalisées avec des gammes de produits répondant aux spécificités de leur activité.

LOUEURS DE MATÉRIELS

Ils sont les partenaires privilégiés de notre développement grâce à leur expertise produits, la connaissance approfondie des besoins de leurs clients et leur réseau d'agences.

MACHINES SPÉCIALES & SOLUTIONS MILITAIRES

Haulotte Group propose une offre complémentaire aux gammes standard pour satisfaire les demandes spéciales en apportant des solutions sur-mesure pour des applications militaires ou civiles.

30 - 31 🕽 🕽

HAULOTTE GROUP ET SES ACTIONNAIRES

CARTE D'IDENTITÉ BOURSIÈRE

Euronext Paris Compartiment B ISIN FR0000066755

Mnémo PIG Reuters PYHE.PA Bloomberg PIG FP

CACS





CALENDRIER DES PUBLICATIONS

Toutes les publications ont lieu après clôture de bourse

16/02/2016: Publication du Chiffre d'Affaires annuel 2015 **08/03/2016:** Publication des Résultats annuels 2015

19/04/2016: Publication du Chiffre d'Affaires 1er trimestre 2016

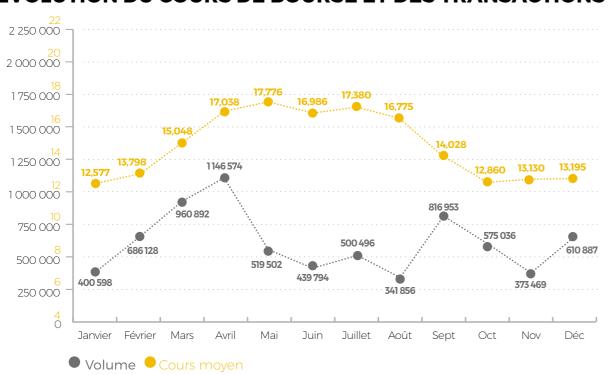
24/05/2016: Assemblée Générale

06/09/2016: Publication du Chiffre d'Affaires et Résultats 1er semestre 2016

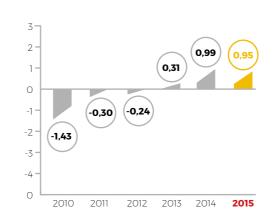
18/10/2016: Publication du Chiffre d'Affaires 3ème trimestre 2016

31/12/2016: Clôture de l'exercice

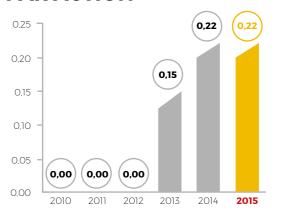
ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE ET DES TRANSACTIONS



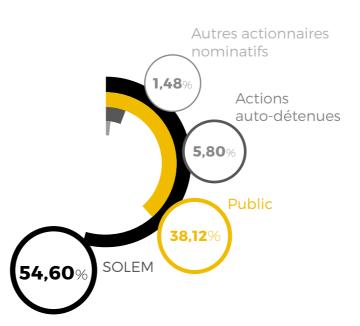
RÉSULTATS NET PAR ACTION



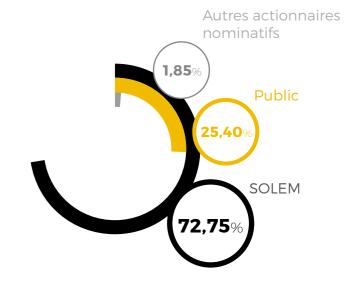
ÉVOLUTION DU DIVIDENDE NET PAR ACTION



RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2015



RÉPARTITION DES DROITS DE VOTE EXERÇABLES AU 31 DÉCEMBRE 2015



32 - 33 **))**,

>> SOMMAIRE

30 ANS À TRAVERS LE MONDE

Pour son 30^{ème} anniversaire, Haulotte Group a organisé des évènements internes avec l'ensemble des collaborateurs (6 usines du Groupe et 20 filiales ventes et services), le 4 Septembre 2015. Cette journée fédérative a permis de célébrer cet évènement grâce à l'organisation de différentes festivités au sein de chaque entité, appuyé par des interventions retransmises de Messieurs Pierre et Alexandre Saubot. Quelques souvenirs en photos de cet anniversaire :



















































37 🍑 36 -





A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

TARI F DES MATIÈDES

| Ci | napitre 1 : Rapport de gestion | . 6 |
|--------|---|------------|
| | ARTIE 1 : Analyse de la situation de la société et de l'évolution de son résultat | |
| | Informations économiques relatives à la société | |
| | 1.1 Secteurs d'activité – Gamme produits – Marché | . 6 |
| | 1.2 Situation et évolution de l'activité de la Société et de ses filiales au cours de l'exercice écoulé | |
| | 1.3 Présentation des états financiers sociaux | . 6 |
| | 1.4 Analyse des résultats sociaux | . 6 |
| | 1.5 Progrès réalisés ou difficultés rencontrées. | |
| | 1.6 Situation prévisible et perspectives d'avenir | 7 |
| | 1.7 Évènements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice et la date d'arrêté des comptes annuels | . / |
| | 1.8 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment | 7 |
| | de leur situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires 1.9 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée | / |
| | 1.19 Description des principaux risques et incerditudes auxquets la Societé est comfontée | |
| | 1.10 Exposition de la société dux risques de prix, de crédit, de tiquidité et de trésorerie. 1.11 Indications sur l'utilisation des instruments financiers par la Société - Objectifs et politique de la Société en matière de gestion | . 0 |
| | des risques financiers | Q |
| | 1.12 Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivis les années | . 0 |
| | précédentes | a |
| | 1.13 Activités en matière de recherche et de développement. | 9 |
| | 1.14 Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement. | 9 |
| | 1.15 Décomposition des dettes fournisseurs de la Société par date d'échéance | . 9 |
| | 1.16 Tableau des résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices. | . 10 |
| | Liste des succursales existantes | |
| 3 | Filiales et participations | 10 |
| | 3.1 Prises de participations significatives ou prises de contrôle | |
| | 3.2 Aliénations d'actions intervenues pour régulariser les participations croisées. | |
| | 3.3 Cessions de participations | . 10 |
| _ | 3.4 Activités des filiales et des sociétés contrôlées | . 10 |
| 4 | Informations relatives au capital social | |
| | 4.1 Évolution du capital au cours de l'exercice 2015 | |
| | 4.2 Franchissement de seuil et détention du capital et des droits de vote | |
| | Informations relatives à l'achat, par la société, de ses propres actions | |
| | • État de la participation des salaries au capital social au dernier jour de l'exercice | |
| | 6.1 Attribution gratuite d'actions au bénéfice des salariés de la Société | . 14 |
| 7 | 6.2 Options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des salariés de la Société Évolution du cours de bourse et des transactions | . 14 16 |
| / R | Dirigeants - mandataires sociaux | 16 |
| | 8.1 Intérêts des dirigeants dans le capital | |
| | 8.2 Liste des mandats sociaux. | |
| | 8.3 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux. | |
| | 8.4 État récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants, par des personnes auxquelles ils sont | |
| | étroitement liés et leurs proches, en application de l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier | . 20 |
| | 8.5 Opérations réalisées sur les titres de la Société par les membres du Comité Exécutif « assimilés aux dirigeants » en application | |
| | de l'article L.621-18-2 b) du Code Monétaire et Financier | . 20 |
| | 8.6 Opérations réalisées sur les titres de la Société par des personnes ayant des liens personnels étroits en application de l'article | |
| | L.621-18-2 c) avec les personnes mentionnées aux points 8.4 et 8.5 | 21 |
| | 8.7 Options de souscription ou d'achat d'actions et attributions gratuites d'actions | 21 |
| | ARTIE 2: Informations sociales, environnementales et sociétales | |
| | Informations sociales | |
| | 1.1 Emploi | |
| | 1.1.1 Effectif total du Groupe Haulotte et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique | |
| | 1.1.2 Les embauches et les licenciements | |
| | 1.2 Les rémunérations et leur évolution | |
| | 1.2.1 Rémunérations au sein de la société Haulotte Group SA | |
| | 1.2.2 Participation | . 24 |
| | LLL SINGLESSEMENT VELSE EN ZUD AU LINE DE LEXEFCICE 2014 | . 24 |

RAPPORT DE GESTION **ET DE GROUPE**

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

| 1.3 Organisation du travail | 25 |
|--|----------|
| 1.3.1 L'organisation du temps de travail au sein de Haulotte Group SA | 25 |
| 1.3.2 L'absentéisme | 26 |
| | 27 |
| 1.4.1 L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation | l |
| avec celui-ci | 27 |
| 1.4.2 Le bilan des accords collectifs. | 27 |
| | 28 |
| | 28 |
| 1.5.2 Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé | |
| et de sécurité au travail | 28 |
| 15.3 Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles | |
| | 29 |
| 1.6.1 Les politiques mises en œuvre en matière de formation. | |
| 1.7 Fastite de traitement | |
| 1.7 Egalite de traitement | JI 10 |
| 1.7.2 Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées | |
| 1.7.3 La politique de lutte contre les discriminations | 32 |
| 1.7.4 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives | . 52 |
| au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, à l'élimination des discriminations en matière d'emploi | |
| et de profession, à l'élimination du travail forcé ou obligatoire, et à l'abolition effective du travail des enfants | 32 |
| - Informations environnementales | . 33 |
| 2.1 Politique générale en matière environnementale | 33 |
| 2.1.1 L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementale et, le cas échéant, les démarches | |
| | 34 |
| | 34 |
| 2.1.3 Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions | 35 |
| 2.1.4 Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit | |
| pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours | 35 |
| 2.2 Pollution et gestion des déchets | 35 |
| 2.2.1 Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement | |
| l'environnement | |
| 2.2.2 Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets | 36 |
| 2.23 La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité | |
| | 38 |
| 2.3.1 La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales | |
| 2.3.2 La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables . | |
| 2.3.4 L'utilisation des sols | 40 |
| 2.4 Changement climatique. | 40 |
| 2.4.1 Les rejets de gaz à effet de serre | |
| 2.4.2 L'adaptation aux conséquences du changement climatique | . 41 |
| 2.5 Protection de la biodiversité | . 41 |
| 2.5 Protection de la biodiversité2.5.1 Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité | . 41 |
| - Informations sociétales | . 41 |
| - Informations sociétales | |
| et sur les populations riveraines ou locales | 41 |
| 3.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les association | |
| d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs | |
| et les populations riveraines. | |
| 3.2.1 Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations | |
| 3.2.2 Les actions de partenariat ou de mécénat | |
| 3.3 Sous-traitance et fournisseurs. | 43 |
| 3.3.1 La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux | 43 |
| 3.3.2 L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants | 42 |
| de leur responsabilité sociale et environnementale | |
| 3.3.3 Loyauté des pratiques | 44 ,, |
| 3.3.5 Les autres actions engagées, au titre du présent 3.3°, en faveur des droits de l'homme | |
| LES AUDI ES AUDI S UTIQUACES, AU DIDE UN PLESCIT. S.S., CHI INVENT UES UTVILS UE L'HVITHIE | 44 |

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

| 4 - Annexe aux informations environnementales, sociales et sociétales | .45 |
|---|------|
| 4.1 Tableau de concordance Grenelle II | . 45 |
| Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnement | tale |
| et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion | |
| (Exercice clos le 31 décembre 2015) | . 48 |
| PARTIE 3 : Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article l.225-100-3 du co | ode |
| | . 52 |
| | . 52 |
| 1.1 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses de conventions portées | _ |
| | |
| 1.2 Liste de détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci | . 52 |
| 1.3 Liste des participations indirectes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L233-7 et L233-12 du Code de commerce. | . 53 |
| 1.4 Liste des accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entrainer des restrictions au transfert | . J. |
| d'actions et à l'exercice des droits de vote | . 53 |
| 1.5 Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société | . 53 |
| 1.6 Liste des accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent | |
| ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique | . 5 |
| 1.7 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration | |
| 1.8 Règles applicables à la modification des statuts de la Société | |
| 1.9 Pouvoirs du conseil d'administration concernant en particulier l'émission ou le rachat d'actions | |
| PARTIE 4 : Résolutions proposées à l'assemblée générale | |
| I - Approbation des comptes de l'exercice | .58 |
| 2 - Proposition d'affectation du resultat de l'exercice | .58 |
| 3 - Option entre le paiement du dividende en numeraire ou en actions | .58 |
| 4 - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 | .60 |
| 5 - Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants, L.225-40-1 du code de commerce | |
| et L.225-102-1 dernier alinéa du code de commerce | .60 |
| | .60 |
| 7 - Proposition de renouvellement d'un co-commissaire aux comptes titulaire et de nomination | |
| | .60 |
| 8 - Proposition d'autorisation a conférer au conseil d'administration en vue d'opérer sur les actions | |
| de la société | . 6 |
| 9 - Proposition de modification de l'article 15 des statuts, afin de porter la limite d'age | |
| 5 | . 62 |
| 10 - Autorisation et pouvoirs a conférer au conseil d'administration a l'effet de réduire le capital | |
| | . 63 |
| 11 - Délégation de compétence a conférer au conseil d'administration a l'effet d'augmenter | |
| le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de toutes valeurs | |
| mobilières donnant accès immédiatement ou a terme a une quotité du capital | . 63 |
| 12 - Délégation de compétence a conférer au conseil d'administration a l'effet d'augmenter le capital | |
| social par voie d'offre au public, par émission, sans droit préférentiel de souscription, de toutes valeurs | ; |
| mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital | . 65 |
| 13 - Délégation de compétence a conférer au conseil d'administration a l'effet d'augmenter le capital | |
| social par voie d'offre par placement prive au sens de l'article I.411.2 ii du code monétaire et financier, | |
| par émission, sans droit préférentiel de souscription, de toutes valeurs mobilières donnant accès | |
| immédiatement ou a terme au capital | .67 |
| 14 - Autorisation a conférer au conseil d'administration a l'effet d'augmenter le nombre de titres | |
| a émettre, dans le cadre des délégations de compétence visées ci-dessus, en cas de demandes | |
| excédentaires | .69 |
| 15 - Autorisation a conférer au conseil d'administration a l'effet de fixer le prix d'émission des valeurs | |
| mobilières émises avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre des délégations | S |
| | 60 |

RAPPORT DE GESTION **ET DE GROUPE**

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

| 16 - Délégation de compétence a conférer au conseil d'administration a l'effet d'augmenter le capital | |
|--|-----------|
| social en vue de rémunérer des apports en nature de titres réalisés au profit de la société dans le cadr | e |
| | 7 |
| 17 - Projet d'autorisation et pouvoirs a conférer au conseil d'administration a l'effet de procéder a une | |
| $augmentation \ de\ capital\ social\ r\'eserv\'ees\ aux\ salaries\ adh\'erents\ a\ un\ plan\ d'\'epargne\ d'entreprise\dots$ | 7 |
| 18 - Délégation de compétence a conferer au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital | |
| par incorporation de primes, réserves, bénéfices et autres | |
| Annexe 1: | |
| Tableau des résultats des cinq (5) derniers exercices de la société Haulotte Group | |
| Annexe 2: | |
| 1.1 Composition du conseil d'administration | |
| 1.2 Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration | · · · · 7 |
| 2 - Limitations de pouvoirs du directeur général | |
| 3 - Règles applicables en matière de gouvernement d'entreprise | |
| 4 - Principes et règles en matière de rémunérations et avantages de toute nature accordés | |
| aux dirigeants mandataires sociaux | 8 |
| 5 - Modalités particulières de participation des actionnaires a l'assemblée générale | |
| 6 - Information sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique | |
| 7 - Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société | |
| 7.1 Objectifs de la Société en matière de procédures de contrôle interne et de gestion des risques | |
| Descriptif synthétique des procédures mises en place | |
| Annexe 3: | |
| PARTIE 5: Rapport de groupe | |
| 1 - Situation de l'ensemble constitué par les sociétés comprises dans la consolidation | 9 |
| 2 - Modifications apportées au mode de présentation des comptes consolidés ou aux méthodes | |
| d'évaluation suivis les années précédentes | |
| 3 - Activité du groupe | |
| 4 - Évolution prévisible de l'ensemble consolidé | |
| 5 - Progrès réalisés et difficultés rencontrées | 9 |
| 6 - Événements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice et la date d'arrêté | |
| des comptes consolidés et la date à laquelle ils sont établis | 9 |
| 7 - Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière | е |
| de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, notamment de leur situation | |
| d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires | |
| 8 - Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises | ; |
| dans la consolidation est confronté | 9 |
| 9 - Exposition des entreprises comprises dans la consolidation aux risques de prix, de crédit, | |
| de liquidité et de trésorerie | |
| 9.1 Risque de crédit | |
| 9.2 Risque de liquidité et de trésorerie | 9 |
| 10 - Indications sur l'utilisation des instruments financiers par les entreprises comprises | |
| dans la consolidation - objectifs et politique en matière de gestion des risques financiers | |
| 10.1 Risque de change | |
| 10.2 Risque de taux | 9 |

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

CHAPITRE 1: RAPPORT DE GESTION

PARTIE 1: ANALYSE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE L'ÉVOLUTION DE SON RÉSULTAT

1 - INFORMATIONS ÉCONOMIQUES RELATIVES À LA SOCIÉTÉ

1.1 Secteurs d'activité - Gamme produits - Marché

Haulotte Group est l'un des leaders mondiaux sur le marché de la nacelle élévatrice automotrice de personnes, en tant que constructeur généraliste, présent sur les principales familles de produits (nacelles télescopiques, articulées, ciseaux, mâts verticaux) et en tant que vendeur sur les cinq continents. La Société a complété sa gamme de produits avec le Chariot Elévateur Télescopique, lancé au printemps 2007.

Le marché mondial 2015 de la nacelle, qui a dépassé son plus haut niveau de 2007, a été tiré par l'ensemble des continents à l'exception de l'Amérique Latine. Dans ce contexte, Haulotte Group a vu son chiffre d'affaires croître de 8% entre 2014 et 2015, porté par la progression de l'Amérique du Nord et de la zone Asie-Pacifique, dans un contexte de change favorable pour le Groupe.

Le Groupe a concentré ses efforts commerciaux sur les zones en fort développement et a continué à développer ses activités de services afin d'accroître la valeur ajoutée et la satisfaction de ses clients.

1.2 Situation et évolution de l'activité de la Société et de ses filiales au cours de l'exercice écoulé

L'exercice clos le 31 décembre 2015 soumis à l'approbation de l'assemblée générale statuant en matière ordinaire, est le trentième et unième exercice depuis la création de la Société.

1.3 Présentation des états financiers sociaux

Les comptes sociaux de la société Haulotte Group SA, pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, sont résumés dans le tableau ci-dessous (chiffres en milliers d'euros) :

| Résultats | Exercice 2015 | Exercice 2014 | Variation en % |
|-------------------------|---------------|---------------|----------------|
| Chiffres d'affaires | 232 273 | 216 877 | +7% |
| Résultat d'exploitation | (7 740) | (1 562) | -395% |
| Résultat financier | 8 986 | 5 498 | +63% |
| Résultat exceptionnel | (100) | (1 095) | -91% |
| Bénéfice (ou perte) | 1 612 | 2 182 | -26% |

1.4 Analyse des résultats sociaux

Le chiffre d'affaires 2015 d'Haulotte Group SA est en hausse de 7% par rapport à l'exercice précédent.

L'amélioration de la marge nette en 2015 est masquée principalement par la dépréciation du compte client de notre filiale brésilienne du fait de pertes de change locales significatives.

Le résultat financier est nettement positif, notamment par l'effet des gains de change.

Le bénéfice net de l'année s'établit ainsi à 1,6 M€.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

1.5 Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

La croissance a été très élevée sur le dernier trimestre. Elle reste marquée en Amérique du Nord et en Asie-Pacifique. En Europe, l'attentisme des grands loueurs est resté une réalité, malgré un dernier trimestre plus dynamique. L'Amérique Latine reste dans une situation difficile.

L'activité de service confirme sa croissance tout au long de l'exercice.

1.6 Situation prévisible et perspectives d'avenir

L'activité commerciale dynamique des derniers mois semble se poursuivre en ce début d'année, principalement tirée par l'Europe et l'Asie-Pacifique. Malgré des incertitudes macro-économiques persistantes, Haulotte Group SA devrait pouvoir maintenir son niveau de chiffres d'affaires.

Aucune variation sensible des frais de structure n'est attendue en 2016 sur les usines françaises.

Les efforts continueront à être soutenus sur la recherche et développement.

L'amélioration de la marge nette et la poursuite de la maîtrise des coûts devraient se traduire par un résultat opérationnel positif en 2016.

Nous attendons un résultat financier positif par l'effet de reprises sur dépréciation de comptes courants filiales.

Compte tenu de ces éléments, le résultat net devrait être nettement positif.

1.7 Évènements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice et la date d'arrêté des comptes annuels

Nous vous indiquons qu'aucun événement important susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de la situation de l'entreprise n'est intervenu ou n'a été connu postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

1.8 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de leur situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter aux paragraphes 1-1 à 1-5 ci-avant et 1-10 et 1-11 ci-après.

1.9 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

La Société ayant externalisé en grande partie sa production, le principal risque réside dans la capacité d'approvisionnement de ses fournisseurs. La diversification des fournisseurs, largement entamée depuis plusieurs années, doit continuer pour éviter les ruptures d'approvisionnement. Un suivi de la situation financière des fournisseurs les plus sensibles a été mis en place depuis maintenant plusieurs exercices et des mesures spécifiques prises pour sécuriser l'adaptation permanente du modèle industriel aux demandes du marché.

RAPPORT GESTION 2015 / 7 💹

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

Le second risque significatif est le risque de marché. Le début de l'année 2016 semble confirmer l'activité commerciale soutenue du Groupe, principalement en Europe où le retour à l'investissement des grands loueurs semble se confirmer. La visibilité reste cependant limitée, et la vigilance doit rester de mise du fait d'un environnement économique et politique global qui montre toujours des signes d'incertitude.

Le troisième risque significatif est la sensibilité de nos ventes aux restrictions de crédit sur les marchés financiers. La crise financière a eu un impact depuis plusieurs exercices maintenant. Haulotte Group assurera, pour ses clients stratégiques, le financement d'une partie des ventes, tout en maintenant un niveau de risque client raisonnable.

1.10 Exposition de la Société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie

L'essentiel des ventes de la Société est réalisé auprès de son réseau de filiales de distribution. En dépit d'une forte pression concurrentielle, les filiales de distribution de la Société ont réussi à maintenir le niveau de leur prix de vente sur les produits neufs.

La société avait négocié au cours de l'exercice 2014 un nouveau contrat de crédit syndiqué, pour un montant total de 90 M€ et à échéance au 30 mars 2018, pouvant être prorogée pour une durée supplémentaire de 18 mois portant alors sa maturité au 30 septembre 2019.

Au 31 décembre 2015, l'ensemble des engagements de la société vis-à-vis de ce nouveau pool bancaire, et en particulier les ratios mesurés semestriellement, sont respectés.

Au 31 décembre 2015, l'encours utilisé sur les lignes de crédit syndiqué se monte à 47 M€ et le montant disponible pour un tirage complémentaire s'élève à 43 M€. La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe pris dans son ensemble s'élèvent à la fin de l'exercice à 26.7 M€. L'exercice 2015 ne prévoit pas d'échéance de remboursement de ce nouveau contrat de crédit syndiqué, une échéance de 3,0 M€, interviendra le 30 mars 2016.

Ainsi, les niveaux de trésorerie disponible et de lignes de crédit ouvertes et disponibles au 31 décembre 2015, rapprochés des prévisions de trésorerie liées à l'activité pour les premiers mois de l'exercice 2016 ne posent pas question.

1.11 Indications sur l'utilisation des instruments financiers par la Société - Objectifs et politique de la Société en matière de gestion des risques

financiers

La Société a recours à des dérivés de taux et de change type échange d'intérêts, et ventes à terme de devises (principalement en USD et GBP).

La Société n'a pas une politique de recours systématique à des instruments de couverture des risques de taux ou de change.

Des opérations sont néanmoins réalisées en fonction des opportunités du marché. Ces opérations s'inscrivent toutefois dans une logique de couverture d'actifs ou passifs existants, et non dans une logique de spéculation.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

1.12 Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes

Nous vous indiquons que les comptes annuels ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les exercices précédents.

1.13 Activités en matière de recherche et de développement

Les efforts en matière de Recherche et Développement ont continué sur cet exercice.

Notons le lancement en 2014 d'un nouveau modèle de nacelles articulées, la HA16 RTJ et en 2015 d'un nouveau modèle de nacelle articulée, la HA20 RTJ, d'un nouveau ciseau électrique, l'Optimum 8, ainsi que de deux nouveaux mâts, le Star 10 et le Star 8.

Une nouvelle motorisation TIER IV final a été intégrée à la gamme des chariots télescopiques tandis que la gamme de grandes hauteurs a bénéficié d'améliorations très significatives.

En parallèle, des recherches ont été menées et approfondies pour optimiser la sécurité opérateur.

Toutes ces conceptions et améliorations ont été conçues par les bureaux d'étude de la Société en étroite collaboration avec un panel de clients.

Ces efforts ont comme objectif à moyen terme de permettre l'accélération du lancement de nouvelles machines ou du renouvellement de nos gammes dans les années à venir.

1.14 Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 87 854 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39,4 du Code Général des Impôts et que l'impôt correspondant s'élève à 32 506 euros.

1.15 Décomposition des dettes fournisseurs de la Société par date d'échéance

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 alinéa 1 du Code de commerce, vous trouverez cidessous un tableau indiquant la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture des exercices clos les 31 décembre 2014 et 2015.

| Date d'échéance | Solde des fournisseurs 31/12/2015 en K€ | Solde des fournisseurs 31/12/2014 en K€ |
|-----------------|--|--|
| Janvier | 36 048 | 21 233 |
| Février | 19 959 | 10 231 |
| Mars | 2 828 | 2 194 |
| Avril | 2 602 | 1 626 |
| Total | 61 437 | 35 284 |

RAPPORT GESTION 2015 / 9 💹

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

1.16 Tableau des résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

2 - LISTE DES SUCCURSALES EXISTANTES

Conformément à l'article L.232-1, II du Code de commerce, il est rappelé la liste des succursales existantes à ce-jour :

| Adresse | Commune |
|------------------------|-----------------|
| Quartier Serve Bourdon | Lorette (42) |
| Rue d'Harfleur | Le Creusot (71) |
| 104 rue de Courcelles | Reims (51) |

3 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

3.1 Prises de participations significatives ou prises de contrôle

Nous vous informons que la société n'a pas pris de participation significative ou le contrôle de sociétés au cours de l'exercice 2015.

3.2 Aliénations d'actions intervenues pour régulariser les participations croisées

Nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par les articles L.233-29 et L.233-30 du Code de commerce.

3.3 Cessions de participations

La Société n'a cédé aucune participation.

3.4 Activités des filiales et des sociétés contrôlées

A la date de la clôture, Haulotte Group contrôle 38 sociétés, dont l'activité est résumée ci-après (en milliers d'euros) :

| Entités | % de détention | CA 2015 K€ | CA 2014 K€ | Bénéfice / perte 2015 K€ | Bénéfice/ perte 2014 K€ |
|--|-------------------------------------|------------------|------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| Haulotte France Sarl. | 99,99% | 43 421 | 51 033 | 961 | 918 |
| Haulotte Services France Sarl | 100% par HAULOTTE FRANCE SARL | - | - | - | - |
| Telescopelle SAS | 100% | 127 | 121 | 66 | 64 |
| Haulotte Access Equipment Manufacturing (changzhou) co. Ltd | 100% | 24 102 | 17 617 | 1 982 | 103 |

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

| Haulotte Argentina SA | 95% | 9 135 | 6 135 | (1 463) | (621) |
|---|---|---------------|-----------------|-------------------|-----------|
| Haulotte Arges SRL | 100% | 71 188 | 76 631 | 6 465 | 8 901 |
| Haulotte Australia Pty Ltd | 100% | 25 555 | 21 414 | 946 | 969 |
| Haulotte Cantabria SL | 99,98% et 0,02% par HAULOTTE IBERICA SL | - | 4 | (73) | (20) |
| Haulotte Do Brazil Ltda | 99,98% | 6 912 | 22 148 | (12 635) | (1 792) |
| Haulotte Hubarbeitsbuhnen GmbH | 100% | 35 691 | 36 516 | 1 231 | 1 164 |
| Haulotte Iberica S.L | 98,71% | 15 936 | 10 200 | (923) | (1 019) |
| Haulotte Italia S.R.L. | 99% | 14 905 | 9 109 | 1 036 | 434 |
| Haulotte Mexico SA de CV ⁽²⁾ | 99,99% | 8 534 | 5 500 | 101 | (24) |
| Haulotte Middle East Fze | 100% | 21 589 | 22 513 | 2 512 | 1771 |
| Haulotte Netherlands B.V | 100% | 8 281 | 4 842 | 308 | 178 |
| Haulotte Polska Sp Zoo | 100% | 9 354 | 5 722 | 524 | 306 |
| Haulotte Portugal Plataformas de Elavacao Unipessoal Lda | 100% par HAULOTTE IBERICA SL | - | - | - | - |
| Haulotte Scandinavia AB | 100% | 15 433 | 15 014 | 857 | 983 |
| Haulotte Singapore Ltd | 100% | 20 100 | 13 086 | 889 | 393 |
| Haulotte Trading (Shanghai) Co Ltd | 100% | 8 282 | 6 724 | (978) | (115) |
| Haulotte UK Ltd | 100% | 23 782 | 13 211 | 260 | (338) |
| Haulotte US Inc | 100% | 50 674 | 33 241 | 1800 | (96) |
| Haulotte Vostok 000 | 100% | 12 946 | 23 189 | 264 | 497 |
| Horizon High Reach Limited | 100% | 10 504 | 7 725 | 1871 | 1 480 |
| Levanor Maquinaria de Elevacion SA | 91% | (2) | 835 | (34) | 222 |
| Mundielevacao, Aluger e Transporte de Plataformas Lda | 90% par LEVANOR | - | - | (9) | 8 |
| NO.VE. Srl | 100% | 8 355 | 7 066 | 415 | (727) |
| N.D.U maquinaria y plataformas elevadoras, S.L | 100% par HAULOTTE IBERICA SL | (4) | 2 123 | (62) | 73 |
| Equipro / Bil-Jax (1) | 100% par HAULOTTE US Inc. | 56 820 | 53 919 | 1 515 | 2 959 |
| Haulotte Chile SPA | 100 % | = | - | - | - |
| Horizon High Reach Chile SPA | 100% | 3 435 | 2 250 | (840) | (697) |
| Haulotte India Private Ltd | 99,99% | 2 | 1 | 16 | 23 |
| Acarlar Dis Ticaret Ve Makina Sanayi A.s. | 50% | 15 172 | 10 196 | 1 536 | 683 |
| (1) Incluant les sociétés suivantes : DII | lay Ing Equippe In | o Dil Jay Con | vice Inc. Coswa | Cooffold and Faul | nmant Ina |

⁽¹⁾Incluant les sociétés suivantes : BIL-Jax Inc, Equipro Inc., Bil-Jax Service Inc, Seaway Scaffold and Equipment Inc. et Scaffold Design and Erection Inc.

RAPPORT GESTION 2015/11

⁽²⁾ Incluant la société Haulotte Service SA de CV.

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

4 - INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

4.1 Évolution du capital au cours de l'exercice 2015

Nous vous rappelons que par délibérations en date du 8 juillet 2015, le conseil d'administration a constaté la réalisation de l'augmentation du capital social résultant de l'exercice de l'option pour le paiement du dividende en actions, d'un montant nominal de 5.928,65 euros, qui est ainsi porté de 4.057.836,77 euros à 4.063.765,42 euros, par création de 45.605 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,13 euro, entièrement libérées.

4.2 Franchissement de seuil et détention du capital et des droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 30%, de 33%, de 50%, de 66% et de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote à la date de clôture de l'exercice, ainsi que les modifications intervenues au cours de l'exercice :

| Seuils | Nom de l'actionnaire | Pourcentage d | le détention |
|------------------|----------------------|---------------|----------------|
| | | Capital | Droits de vote |
| De 5% à 10% | | | |
| De 10% à 15% | | | |
| De 15% à 20% | | | |
| De 20% à 25% | | | |
| De 25% à 33% 1/3 | | | |
| De 33% 1/3 à 50% | | | |
| De 50% à 66% 2/3 | SOLEM SAS | 54,60% | 70,04 % |
| De 66% 2/3 à 90% | | | |
| De 90% à 95% | | | |
| Plus de 95% | | | |

Autres actionnaires nominatifs : 1,48% du capital (et 1,78% des droits de vote théoriques / 1,92% des droits de vote exerçables).

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

5 - INFORMATIONS RELATIVES À L'ACHAT, PAR LA SOCIÉTÉ, DE SES PROPRES ACTIONS

En application de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous informons que la Société a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, les opérations suivantes sur ses propres actions (actions ordinaires et actions de préférence) :

| Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2015 | 174 104 |
|---|--------------|
| Cours moyen d'achat des actions au titre de l'exercice 2015 | 15,81 |
| Frais de négociation | N/A |
| Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice | 197 624 |
| Cours moyen des ventes des actions au titre de l'exercice | 16,10 |
| Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice | 0 |
| Nombre d'actions propres inscrites au nom de la société au 31 décembre 2015 | 1 814 303 |
| Pourcentage de capital auto-détenu au 31 décembre 2015 | 5,80% |
| Valeur nette comptable des actions propres au 31 décembre 2015 | 14 929 609 € |
| Valeur nominale des actions propres au 31 décembre 2015 | 235 859 € |
| Valeur de marché des actions propres au 31 décembre 2015 (cours de 13,86 € à cette date) | 25 146 239 € |

La répartition par objectifs des actions propres au 31 décembre 2015 est la suivante :

| Objectifs de rachat | Nombre d'actions |
|---|------------------|
| L'animation du cours dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme au contrat type de l'AFEI et à la charte de déontologie de l'AMAFI du 8 mars 2011, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers le 21 mars 2011. | 115 898 |
| La conservation des titres acquis et leur remise ultérieure en paiement ou à l'échange dans le cadre d'opérations financières ou de croissance externe, conformément à la réglementation applicable. | 1 629 558 |
| L'annulation des titres acquis sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale de la résolution autorisant le conseil d'administration à réduire le capital par annulation des actions auto détenues par la Société. | 68 847 |
| La couverture de plans d'options d'achat d'actions réservés aux salariés ou autres allocations d'actions dans les conditions prévues aux articles L L.3332-1 et suivants et R.3332-4 du Code du travail ou allocation à des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés visées à l'article L.225-197-2 du Code de commerce des actions de la Société ou allocation d'actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion. | |
| TOTAL | 1 814 303 |

Aucune réallocation des actions de la Société à d'autres finalités ou objectifs n'a été réalisée.

RAPPORT GESTION 20 15 / 13 🔀

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

6 - ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune action n'est détenue dans le cadre d'un accord collectif ou dans les cadres énumérés audit article.

6.1 Attribution gratuite d'actions au bénéfice des salariés de la Société

Nous vous informons qu'aucune attribution gratuite d'actions de la Société au bénéfice des salariés n'a été effectuée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

6.2 Options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des salariés de la Société

Nous vous informons qu'aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie au bénéfice des salariés de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

7 - ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE ET DES TRANSACTIONS

Au 31 décembre 2015, le capital de la Société est composé de 31.259.734 actions.

La capitalisation boursière au 31 décembre 2015 est de 433,260 M€.

Le volume des transactions, au cours de l'exercice, a été le suivant :

| Date | Plus Haut Cours | Date du Plus Haut Cours | Plus Bas Cours | Date du Plus Bas Cours | Dernier Cours | Cours Moyen (ouv.) | Cours Moyen (clôtu.) | Nombre de titres échangés | millions | Nbre de séances de cotation |
|---------------|-----------------------|----------------------------------|----------------------|---------------------------------|------------------|--------------------------|----------------------------|---------------------------------|----------|--------------------------------------|
| janv. 2015 | 14,07 | 30 janv. | 11,82 | 19 janv. | 13,27 | 12,577 | 12,605 | 400 598 | 5,13 | 21 |
| févr. 2015 | 14,44 | 04 févr. | 13,10 | 11 févr. | 13,91 | 13,798 | 13,811 | 686 128 | 9,37 | 20 |
| mars 2015 | 15,95 | 30 mars | 13,70 | 04 mars | 15,43 | 15,048 | 15,065 | 960 892 | 14,64 | 22 |
| avr. 2015 | 18,37 | 21 avr. | 15,31 | 01 avr. | 17,32 | 17,038 | 17,105 | 1 146 574 | 19,71 | 20 |
| mai 2015 | 18,73 | 13 mai | 16,75 | 04 mai | 17,59 | 17,776 | 17,805 | 519 502 | 9,26 | 20 |
| juin 2015 | 17,85 | 01 juin | 16,15 | 09 juin | 16,30 | 16,986 | 16,955 | 439 794 | 7,46 | 22 |
| juil. 2015 | 18,86 | 22 juil. | 15,31 | 07 juil. | 17,19 | 17,380 | 17,364 | 500 496 | 8,62 | 23 |
| août 2015 | 17,45 | 11 août | 14,67 | 24 août | 16,40 | 16,775 | 16,631 | 341 856 | 5,59 | 21 |
| sept. 2015 | 16,32 | 01 sept. | 12,41 | 30 sept. | 12,54 | 14,028 | 13,927 | 816 953 | 11,48 | 22 |
| oct. 2015 | 14,26 | 12 oct. | 11,80 | 05 oct. | 12,90 | 12,860 | 12,926 | 575 036 | 7,47 | 22 |
| nov. 2015 | 13,55 | 06 nov. | 12,70 | 24 nov. | 12,95 | 13,130 | 13,060 | 373 469 | 4,89 | 21 |
| déc. 2015 | 14,20 | 30 déc. | 12,50 | 09 déc. | 13,86 | 13,195 | 13,188 | 610 887 | 7,97 | 22 |

Au cours de l'exercice écoulé, le cours le plus élevé atteint par l'action HAULOTTE GROUP est de 18.86 € (le 22 Juillet 2015), alors que le cours le plus bas est de 11.80 € (le 5 Octobre 2015).

RAPPORT GESTION 2015/15 🔀

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

8 - DIRIGEANTS - MANDATAIRES SOCIAUX

8.1 Intérêts des dirigeants dans le capital

Au 31 décembre 2015, la part des dirigeants mandataires sociaux dans le capital est la suivante :

- Monsieur Pierre SAUBOT, Président du conseil d'administration et Directeur Général, détient 13.189 actions, soit 0,042% du capital social,
- Monsieur Alexandre SAUBOT, administrateur et Directeur Général Délégué, détient 990 actions, soit 0,003% du capital social.

8.2 Liste des mandats sociaux

| Dirigeants concernés | Mandats exercés dans la société | Mandats exercés dans d'autres sociétés |
|---|--|---|
| Pierre SAUBOT Né le 16.09.1943 Nationalité Française | Président du conseil d'administration Directeur Général Administrateur | Directeur Général de la société SOLEM SAS, Représentant de HAULOTTE GROUP, Présidente de la de la société TELESCOPELLE SAS, Gérant de Société Commerciale du Cinquau, Co-Gérant de la SCI LANCELOT. |
| Alexandre SAUBOT Né le 21.02.1965 Nationalité Française | Directeur Général Délégué Administrateur | Président de la société SOLEM SAS, Représentant de HAULOTTE GROUP, Présidente de la société TELESCOPELLE SAS, Gérant de la société HAULOTTE SERVICES FRANCE SARL, Gérant de la SCI LANCELOT, Administrateur d'Haulotte Netherlands BV, Administrateur d'Haulotte Iberica, Administrateur d'Haulotte Portugal, Administrateur d'Haulotte Scandinavia, Administrateur d'Haulotte US, Directeur d'Haulotte GmbH, Administrateur d'Haulotte Polska, Directeur d'Haulotte UK, Directeur d'Haulotte US, Directeur d'Haulotte Singapour, Représentant de HAULOTTE GROUP administrateur unique d'Haulotte Cantabria, Administrateur d'Haulotte Arges, Président d'Haulotte Trading (Shangai) co. Ltd, Administrateur d'Haulotte Mexico, Président de, Nove Srl, Directeur de Haulotte Middle East, Représentant de HAULOTTE GROUP, administrateur unique de HHR, Représentant de HAULOTTE GROUP, administrateur de HAULOTTE INDIA Administrateur de Levanor Administrateur de Haulotte Access Equipment Manufacturing (Changzhou). |

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

| Elisa SAVARY Née le 18.12.1979 Nationalité Française | Administrateur | • Néant |
|---|----------------|--|
| Hadrien SAUBOT Né le 12.11.1980 Nationalité Française | Administrateur | Directeur Général de la société SOLEM SAS |
| José MONFRONT Né le 20.03.1952 Nationalité Française | Administrateur | Administrateur de la société Haulotte Trading Shangaï co.Ltd. Représentant de HAULOTTE GROUP, administrateur de HAULOTTE INDIA. Administrateur de Haulotte Access Equipment Manufacturing (Changzhou). |
| Michel BOUTON Né le 21.01.1952 Nationalité Française | Administrateur | Président de la société PVI, Président de la société ESCAL (filiale de la société PVI), Président de la société SOVIBUS. |

8.3 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages de toute nature alloués au cours de l'exercice 2015, à chaque dirigeant mandataire social, par la Société, les sociétés contrôlées et la société contrôlante au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce ont été les suivantes :

Pierre SAUBOT - Président et Directeur Général

| Type de rémunération | Montant vo | ersé en 2015 | Règles de détermination |
|---|------------|--------------|--|
| Rémunération fixe | 81 4 | 457 € | La rémunération est déterminée et fixée par la société SOLEM qui la verse. |
| Rémunération variable | 2 375 € | | La part variable est évaluée chaque année en fonction de la qualité et de l'évolution des résultats du Groupe au titre de l'exercice précédent. |
| Rémunération exceptionnelle | Néant | | |
| Avantage en nature | Néant | | |
| Jetons de présence | Né | éant | |
| Type d'engagement | Oui | Non | Nature des engagements et, le cas échéant, conditions d'attribution |
| Contrat de travail | | Х | |
| Régime de retraite complémentaire | | Х | |
| Indemnités et avantages liés à la cessation des fonctions | | Х | |
| Indemnités de non concurrence | | Х | |

RAPPORT GESTION 2015 / 17 🕽 🕽 ,

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

| Alexandre SAUBOT - Directeur Général Délégué | | | | | |
|--|------------|--------------|--|--|--|
| Type de rémunération | Montant ve | ersé en 2015 | Règles de détermination | | |
| Rémunération fixe | 307 120 € | | La rémunération est déterminée et fixée par la société SOLEM, société controlante, qui la verse. | | |
| Rémunération variable | 60 800 € | | La part variable est évaluée chaque année en fonction de la qualité et de l'évolution des résultats du Groupe au titre de l'exercice précédent. | | |
| Rémunération exceptionnelle | Néant | | | | |
| Avantage en nature | Néant | | | | |
| Jetons de présence | Né | éant | | | |
| Type d'engagement | Oui | Non | Nature des engagements et, le cas échéant, conditions d'attribution | | |
| Contrat de travail | | Х | | | |
| Régime de retraite complémentaire | | Х | | | |
| Indemnités et avantages liés à la cessation des fonctions | | Х | | | |
| Indemnités de non concurrence | | Х | | | |

Elisa SAVARY - Administrateur

| Type de rémunération | Montant versé en 2015 | | Règles de détermination |
|--|-----------------------|------|---|
| Rémunération exceptionnelle | Né | eant | |
| Avantage en nature | Né | éant | |
| Jetons de présence | Né | éant | |
| Type d'engagement | Oui | Non | Nature des engagements et, le cas échéant, conditions d'attribution |
| Contrat de travail | | Х | |
| Régime de retraite complémentaire | | Х | |
| Indemnités et avantages liés à la cessation des fonctions | | Х | |
| Indemnités de non concurrence | | Х | |

RAPPORT DE GESTION **ET DE GROUPE**

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

| Type de rémunération | Montant versé en 2015 | | Règles de détermination |
|---|-----------------------|-----|---|
| Rémunération exceptionnelle | Né | ant | |
| Avantage en nature | Né | ant | |
| Jetons de présence | Né | ant | |
| Type d'engagement | Oui | Non | Nature des engagements et, le cas échéant, conditions d'attribution |
| Contrat de travail | | Х | |
| Régime de retraite complémentaire | | Х | |
| Indemnités et avantages liés à la cessation des fonctions | | Х | |
| Indemnités de non concurrence | | Х | |

José MONFRONT - Administrateur

| Type de rémunération | Montant versé en 2015 | | Règles de détermination |
|--|-----------------------|-----|---|
| Rémunération exceptionnelle | Néa | ant | |
| Avantage en nature | Néa | ant | |
| Jetons de présence | Néa | ant | |
| Type d'engagement | Oui | Non | Nature des engagements et, le cas échéant, conditions d'attribution |
| Contrat de travail | Х | | Salarié au titre de ce contrat de travail. |
| Régime de retraite complémentaire | | Х | |
| Indemnités et avantages liés à la cessation des fonctions | | Х | |
| Indemnités de non concurrence | | Χ | |

RAPPORT **GESTION 2015** / 19

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

Indemnités de non concurrence

| Type de rémunération | Montant versé en 2015 | | Règles de détermination |
|--|-----------------------|------|---|
| Rémunération exceptionnelle | Νέ | ant | |
| Avantage en nature | Νέ | eant | |
| Jetons de présence | Néant | | |
| Type d'engagement | Oui | Non | Nature des engagements et, le cas échéant, conditions d'attribution |
| Contrat de travail | | Х | |
| Régime de retraite complémentaire | | Х | |
| Indemnités et avantages liés à la cessation des fonctions | | Х | |
| | | | |

Aucune rémunération ou jeton de présence n'est versé par la Société aux mandataires sociaux au titre de leur mandat social. Seuls leurs frais de déplacement pour se rendre aux séances du conseil sont remboursés sur justificatifs.

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'un régime de retraite spécifique.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie aux mandataires sociaux en cette qualité, ni aucune action ne leur a été attribuée gratuitement.

La Société n'a pris aucun engagement de toute nature au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

8.4 État récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants, par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés et leurs proches, en application de l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier

Les dirigeants de la Société n'ont communiqué à la Société aucune opération sur les titres qu'ils détiennent dans le capital de la Société, directement ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés et leurs proches au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

8.5 Opérations réalisées sur les titres de la Société par les membres du Comité Exécutif « assimilés aux dirigeants » en application de l'article L.621-18-2 b) du Code Monétaire et Financier

Les membres du Comité exécutif « assimilés aux dirigeants » n'ont communiqué à la Société aucune opération sur les titres qu'ils détiennent dans le capital de la Société ou cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

8.6 Opérations réalisées sur les titres de la Société par des personnes ayant des liens personnels étroits en application de l'article L.621-18-2 c) avec les personnes mentionnées aux points 8.4 et 8.5

Néant.

8.7 Options de souscription ou d'achat d'actions et attributions gratuites d'actions

Néant.

PARTIE 2: INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

Conformément aux articles L225-102-1 al 7 et R.225-105-2, II du Code de commerce, les informations sociales et environnementales figurant au présent rapport ont fait l'objet d'une vérification, dans les conditions légales et réglementaires, par un organisme tiers indépendant, dont l'avis est joint au présent rapport.

1 - INFORMATIONS SOCIALES

En application des dispositions de l'article R.225-105-1 du Code de commerce, la Société apporte les informations sociales suivantes, comprenant les informations relatives à la société Haulotte Group SA dans le cadre des données transmises sous la même forme que les années précédentes, ainsi qu'une vision globale des éléments des filiales regroupées par zones géographiques :

1.1 Emploi

1.1.1 Effectif total du Groupe Haulotte et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Effectifs de la société Haulotte Group SA:

| | Femmes | Hommes | Total 2015 | Total 2014 | Total 2013 |
|------------|--------|--------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Cadres | 43 | 180 | 223 | 213 | 204 |
| ETDAM | 51 | 89 | 140 | 131 | 125 |
| Ouvriers | 26 | 184 | 210 | 224 | 230 |
| Alternance | 5 | 6 | 11 | 4 | 3 |
| Stagiaires | 1 | 3 | 4 | 5 | 2 |
| Total | 126 | 462 | 588 | 577 | 564 |

Sur le périmètre Haulotte Group SA, la Société comptait 98 intérimaires hommes au 31/12 (contre 11 en 2013 et 2014) ainsi que 9 Intérimaires femme au 31/12 (contre 2 en 2014 et contre 1 en 2013).

RAPPORT GESTION 2015 / 21 33

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

Répartition par âge des effectifs Haulotte Group SA :

| Tranche d'âge | 2015 | 2014 |
|---------------|------|------|
| < 25 years | 19 | 12 |
| 25 à 34 | 137 | 151 |
| 35 à 44 | 217 | 201 |
| 44 à 54 | 153 | 154 |
| ≥ 55 ans | 62 | 59 |
| Total | 588 | 577 |

La pyramide des âges d'Haulotte Group SA est relativement stable entre 2014 et 2015.

Effectifs des filiales de Haulotte Group SA par zones au 31 décembre 2015 :

| | Répartition des effectifs par sexe | | ı | Répartit | tion des par âge | | ·s | |
|------------------|------------------------------------|--------|----------|----------|---------------------|---------|----------|-------|
| | Hommes | Femmes | < 25 ans | 25 à 34 | 35 à 44 | 44 à 54 | > 55 ans | TOTAL |
| ASIE PACIFIQUE | 88 | 36 | 7 | 50 | 42 | 23 | 2 | 124 |
| EUROPE | 318 | 80 | 32 | 116 | 128 | 102 | 20 | 398 |
| AMERIQUE LATINE | 61 | 25 | 7 | 38 | 33 | 8 | 0 | 86 |
| AMERIQUE DU NORD | 198 | 39 | 11 | 35 | 68 | 78 | 45 | 237 |
| Total | 665 | 180 | 57 | 239 | 271 | 211 | 67 | 845 |

Effectifs des filiales de Haulotte Group SA par zones au 31 Décembre 2014

| | Répartition des effectifs par sexe | | ı | Répartit | ion des par âge | | ·s | |
|------------------|------------------------------------|--------|----------|----------|--------------------|---------|----------|-------|
| | Hommes | Femmes | < 25 ans | 25 à 34 | 35 à 44 | 44 à 54 | > 55 ans | TOTAL |
| ASIE PACIFIQUE | 76 | 33 | 3 | 52 | 33 | 20 | 1 | 109 |
| EUROPE | 342 | 76 | 38 | 136 | 134 | 93 | 17 | 418 |
| AMERIQUE LATINE | 55 | 27 | 10 | 36 | 29 | 7 | 0 | 82 |
| AMERIQUE DU NORD | 217 | 33 | 8 | 49 | 72 | 74 | 47 | 250 |
| Total | 690 | 169 | 59 | 273 | 268 | 194 | 65 | 859 |

L'effectif des filiales d'Haulotte Group SA reste stable entre 2014 et 2015.

RAPPORT DE GESTION **ET DE GROUPE**

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

1.1.2 Les embauches et les licenciements

Les embauches correspondent à des remplacements de salariés sortis ou à des créations de postes.

Embauches au sein de la société Haulotte Group SA

| En nombre | 2015 | 2014 | 2013 |
|----------------------------------|------|------|------|
| CDI | 31 | 36 | 33 |
| CDI SORTIS DANS L'ANNEE | 1 | 3 | 1 |
| CDI MUTÉS EN COURS D'ANNÉE | 0 | 0 | 0 |
| CDD | 15 | 16 | 9 |
| STAGIAIRES | 23 | 28 | 17 |
| APPRENTI | 2 | 1 | 1 |
| CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION | 6 | 3 | 2 |
| Total | 78 | 87 | 63 |

Sorties au sein de la société Haulotte Group SA

| En nombre | 2015 | 2014 | 2013 |
|------------------------------|------|------|------|
| CDI Sortis | 30 | 40 | 45 |
| - Demissions | 5 | 12 | 16 |
| - Licenciement | 9 | 7 | 9 |
| - Fin de période d'essai | 3 | 3 | 1 |
| - Retraite | 7 | 6 | 8 |
| - Décès | 1 | 2 | 1 |
| - Rupture Conventionnelle | 5 | 9 | 10 |
| - Autres motifs CDI | 0 | 1 | 0 |
| FIN DE CDD | 10 | 6 | 4 |
| RUPTURE ANTICIPÉE CDD | 3 | 0 | 0 |
| FIN CONTRAT DE QUALIFICATION | 1 | l | 1 |
| FIN DE STAGE | 23 | 25 | 0 |
| MUTATION VERS AUTRE STES GPE | 0 | 0 | 0 |
| FIN D'ALTERNANCE | 0 | 2 | 0 |
| Total | 67 | 74 | 70 |

RAPPORT **GESTION 2015** / 23

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

Embauches et départs au sein des filiales par zone

| | Embauches 2014 | Embauches 2015 | Départs 2014 | Départs 2015 |
|------------------|----------------|----------------|--------------|--------------|
| ASIE PACIFIQUE | 30 | 35 | 22 | 9 |
| EUROPE | 164 | 64 | 80 | 80 |
| AMERIQUE LATINE | 24 | 13 | 30 | 10 |
| AMERIQUE DU NORD | 64 | 82 | 26 | 45 |
| Total | 282 | 194 | 158 | 144 |
| | | | | |

La baisse des embauches est principalement liée à l'usine Roumaine. Une grosse vague d'embauche notamment de stagiaires avait eu lieu en 2014.

1.2 Les rémunérations et leur évolution

1.2.1 Rémunérations au sein de la société Haulotte Group SA

La politique de rémunération d'Haulotte Group SA est révisée chaque année au regard des résultats de l'entreprise et de ses filiales et en tenant compte du contexte économique.

- Masse salariale pour 2013 : 20 375 462,26 €

- Masse salariale pour 2014 : 22 042 278,87 €

- Masse salariale pour 2015 : 23 119 274,50 €

Taux moyen de charges sociales (y compris charges expatriés) :

- En 2013 : 50,18 %

- En 2014 : 50,65 %

- En 2015 : 51,31 %

Le système de rémunération du Groupe est géré localement. Néanmoins, le Groupe respecte le salaire minimum contractuel en vigueur et octroie une rémunération fixe mais aussi, pour certains cadres, une partie variable axée sur des objectifs collectifs et individuels.

1.2.2 Participation

De la participation a été versée en 2015 au titre de l'exercice précédent en application de l'accord de groupe incluant Haulotte Group, et sa principale filiale française.

1.2.3 Intéressement versé en 2015 au titre de l'exercice 2014

La Société Haulotte Group SA et sa principale filiale française ont mis en place un accord d'intéressement au titre des exercices 2014-2015-2016. Les résultats ont permis au titre de 2014 de verser de l'intéressement en 2015.

RAPPORT DE GESTION **ET DE GROUPE**

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

1.3 Organisation du travail

1.3.1 L'organisation du temps de travail au sein de Haulotte Group SA

Le temps de travail réglementaire est respecté sur l'ensemble des établissements du Groupe, respectant les spécificités et législations locales. L'organisation du temps de travail varie donc en fonction du contexte local de chaque filiale ou site de production au travers des rythmes de travail différents.

Temps plein: 35H00 (soit 1.607 Heures)

Temps partiel pour l'année 2015 :

- 32% de 1 607 H soit 514,24 H par an : 1 salarié (2014 : 1 salarié 2013 : 0 salarié)
- 40% de 1 607 H soir 642,8 H par an : 1 salarié (2014 : 0 salarié 2013 : 0 salarié)
- 50 % de 1 607 H soit 803,5 H par an : 0 salarié (2014 : 1 salarié 2013 : 8 salariés)
- 57 % de 1 607 H soit 948 H par an : 0 salarié (2014 : 0 salarié 2013 : 0 salarié)
- 60% de 1 607 H soit 964,20 H par an : 0 salarié (2014 : 1 salarié 2013 : 1 salarié)
- 64 % de 1 607 H soit 1 041 H par an : 0 salarié (2014 : 0 salarié 2013 : 1 salarié)
- 66 % de 1 607 H soit 1 064 H par an : 0 salarié (2014 : 0 salarié 2013 : 1 salarié)
- 71% de 1 607 H soit 1 140H par an : 1 salarié (2014 : 2 salariés 2013 : 1 salarié)
- 73% de 1 607 H soit 1 177,931 H par an : 0 salarié (2014 : 0 salarié 2013 : 1 salarié)
- 75 % de 1 607 H soit 1 205,25 H par an : 0 salarié (2014 : 0 salarié 2013 : 1 salarié)
- 80 % de 1 607 H soit 1 285 H par an : 10 salariés (2014 : 10 salariés 2013 : 17 salariés)
- 85% de 1 607 H soit 1365,95 H par an : 1 salarié (2014 : 0 salarié 2013 : 0 salarié)
- 90 % de 1 607 H soit 1 446 H par an : 1 salarié (2014 : 0 salarié 2013 : 1 salarié).

Heures supplémentaires au sein de Haulotte Group SA

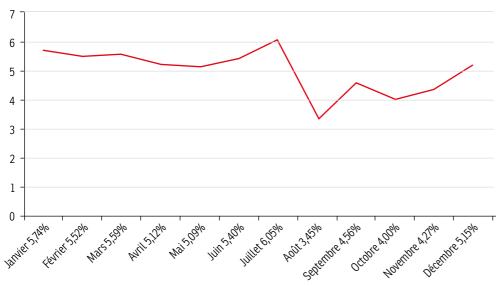
| | Nombre | Montant |
|-------|---------|-----------|
| 2013 | 18 967 | 303 971€ |
| 2014 | 32 586 | 507 374 |
| 2015 | 27 725 | 462 290 |
| ECART | - 4 861 | - 45 084€ |

Les salariés concernés par le forfait annuel jour travaillent 218 jours par an.

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

1.3.2 L'absentéisme

Le graphique ci-dessous représente le taux d'absentéisme au sein de la société Haulotte Group lors de l'exercice 2015 :



Pour rappel, les motifs d'absences pris en considération pour le calcul de l'absentéisme sont les suivants :

- Absences injustifiées,
- Accidents du travail complétés ou non complétés,
- Accidents de trajet,
- Maladies complétées ou non complétées,
- Maladies Professionnelles,
- Retard.

L'absentéisme moyen Haulotte Group SA 2015 est en hausse par rapport à 2014 (4,99% contre 3,96% en 2014). La maladie reste la première cause d'absentéisme avec plusieurs arrêts de longue durée.

Sur l'ensemble des zones du Groupe, nous pouvons constater une relative stabilité de l'absentéisme.

| | Taux d'absentéisme 2014 | Taux d'absentéisme 2015 |
|------------------|-------------------------|-------------------------|
| ASIE PACIFIQUE | 0,3% | 0,48% |
| EUROPE | 2,45% | 2,43% |
| AMERIQUE LATINE | 0% | 0,68% |
| AMERIQUE DU NORD | 1,32% | 1,10% |

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

1.4 Relations sociales

1.4.1 L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

L'implication des Représentants du Personnel notamment dans un contexte économique globale en pleine mutation, est essentielle pour Haulotte Group. En effet, la Société est attachée à maintenir un dialogue social de qualité avec ses instances représentatives du personnel, dialogue qui se concrétise par la signature régulière d'accords d'entreprise.

1.4.2 Le bilan des accords collectifs

Sur l'année 2015, pour Haulotte Group SA, 3 accords majeurs ont été signés :

- Accord sur l'égalité femmes-hommes
- Avenant sur l'accord d'intéressement
- Accord sur le challenge sécurité

En 2015, le Comité Central d'Entreprise s'est réuni 8 fois, que ce soit pour des réunions ordinaires, extraordinaires ou pour des commissions de suivi d'accord.

En plus de ces accords, plusieurs accords ont été signés par toutes les organisations syndicales ces dernières années :

- Accord senior en 2009
- Accord temps de travail en 2009
- Accord sur l'égalité professionnelle en 2012
- Accord sur la prévention de la pénibilité en 2012
- Accord intergénérationnel en 2013
- Accord Challenge sécurité 2014
- Accord Prime de Partage des profits 2014
- Accord Intéressement 2014.

Pour Haulotte France:

- Accord Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
- Accord sur l'égalité professionnelle.

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

1.5 Santé et sécurité

1.5.1 Les conditions de santé et de sécurité au travail

La santé et la sécurité des salariés et des intervenants extérieurs présents sur l'ensemble de ses sites restent une priorité pour Haulotte Group.

C'est pourquoi le management et l'animation au quotidien de la santé et de la sécurité au travail sont coordonnés par la Direction des Ressources Humaines avec le support des responsables de chaque site de production et de chaque filiale du Groupe.

La politique sécurité reste active aussi bien au sein de la société Haulotte Group SA que dans l'ensemble des filiales avec la poursuite de nos actions déjà engagées : formation et sensibilisation à la sécurité lors des phases d'intégration publication d'un guide sécurité et santé au travail à destination des salariés en 2013, poursuite du challenge sécurité, distribution à chaque nouvel arrivant de la charte sécurité Haulotte Group.

De plus, la mise en place depuis 5 ans d'une « journée sécurité » est l'occasion de mobiliser tous les collaborateurs sur tous les sites et dans toutes les fonctions afin d'engager chacun à améliorer sa perception du risque et son comportement face à celui-ci.

L'ensemble des actions mises en place autour de ce thème de la sécurité au sein du groupe a pour objectif de développer et de promouvoir une véritable culture de la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles au sein de la société.

S'agissant des Risques Psycho Sociaux (RPS), a été engagée fin 2015 une formation sensibilisation qui se poursuivra sur 2016 et qui concernera l'ensemble des managers de tous niveaux hiérarchiques (périmètre France). Le recours à une cellule spécialisée d'accompagnement pouvant être sollicitée à tout moment si hesoin

1.5.2 Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Suite à la signature d'un accord avec les partenaires sociaux sur la prévention de la pénibilité au travail, Haulotte Group poursuit ses efforts en déployant une stratégie de réduction des risques, en favorisant la culture de prévention ancrée dans les comportements de chacun et en renforçant les mesures visant à protéger la santé de nos salariés et intervenants extérieurs au travail.

L'évolution de cet accord signé en septembre 2012 fait l'objet de suivi lors de commissions avec les partenaires sociaux. Un accord sur l'amélioration des conditions de travail, intégrant les données relatives à la pénibilité fera l'objet d'une négociation en 2016.

1.5.3 Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

En 2015 pour Haulotte Group, le nombre d'accidents a augmenté (+2) avec un nombre de jours d'arrêt pour accident qui a augmenté de 175%. Le taux de Fréquence a ainsi légèrement augmenté (passant de 17.42 à 21.12), et le taux de Gravité a diminué (passant de 0,30 à 0,93). Dans les deux cas, la Société se situe en dessous des taux nationaux TF et TG de la Métallurgie.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

Sur l'ensemble du Groupe, les accidents recensés sont les suivants (incluant les intérimaires) :

| | Nombre d'accidents 2014 | Nombre d'accidents 2015 |
|-------------------|-------------------------|-------------------------|
| ASIE PACIFIQUE | 2 | 0 |
| EUROPE | 10 | 7 |
| AMERIQUE LATINE | 3 | 1 |
| AMERIQUE DU NORD | 9 | 10 |
| HAULOTTE GROUP SA | 19 | 23 |
| TOTAL | 43 | 41 |

Concernant les maladies professionnelles, 2 personnes ont obtenu une reconnaissance en 2015.

1.6 Formation

1.6.1 Les politiques mises en œuvre en matière de formation

L'année 2015 a été une année charnière sur le plan de la formation, en raison de la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle votée en mars 2014.

Cette reforme apporte 2 principaux changements nous impactant :

- Une obligation légale sous forme de cotisation portant sur 1% de la Masse Salariale et non plus sur 1,6%.
- La création du Compte Personnel de Formation (CPF) en lieu et place du DIF.

Convaincus depuis longtemps que la formation est un levier important qui contribue à atteindre la performance attendue de nos collaborateurs et de notre Groupe, nous avons intégré très fortement le CPF dans notre offre formation, augmentant ainsi considérablement le nombre d'heures de formation afin de développer l'employabilité et la compétence de l'ensemble des équipes.

Notre politique se décompose désormais en 3 catégories :

- Formations certifiantes et diplomantes pour développer les compétences de nos collaborateurs, garantir leur employabilité et sécuriser leur parcours professionnel, dans le cadre d'une démarche de promotion du CPF en interne, et sur des formations jugées prioritaires par l'entreprise.

Nous avons engagé en 2015 : 160 parcours de formation certifiants et diplomants, ce qui représente 21,2% de notre effectif en France (150 salariés et 2112 heures de formation).

- Formations intégration, produits et métiers en interne, en s'appuyant sur un réseau de formateurs présents sur l'ensemble de nos sites de production et la majorité de nos filiales, et sur une plateforme de e-learning mise en place en 2011 et accessible à tous qui permet d'optimiser et de capitaliser les supports et actions de formation réalisées au sein du Groupe.

Un processus d'intégration au poste est dupliqué sur l'ensemble des filiales industrielles avec un parcours spécifique intégrant sécurité et formation au métier.

RAPPORT GESTION 2015 / 29 🚺

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

- Formations externes s'inscrivant dans la déclinaison de notre carte stratégique :
- La consolidation de nos métiers clés (R&D, achat, industrialisation, ...)
- La gestion de projet dans le cadre du procesus NPD de Better & Faster
- Le positionnement commercial (Become a solution Provider) dans le cadre du booster program
- Les formations linguistiques dans le cadre d'une toujours plus grande internationalisation des équipes
- Les formations bureautiques et informatiques dans le cadre d'une plus grande efficacité du travail lié à la maîtrise des outils
- Les formations liées à notre nouvel ERP
- La sécurité de nos salariés

1.6.2 L'effort formation

| | 2015 | |
|------------------------------------|-------|---------|
| | % MS | Montant |
| Cotisation obligatoire | 1% | 229 840 |
| Frais pédagogiques complémentaires | 1,35% | 310 308 |
| Effort formation | 2,35% | 540 148 |
| Subventions reçues | 0,57% | 130 632 |
| Coût réel pour l'entreprise | 1,78% | 409 516 |

En France, en 2015, l'effort formation a représenté :

- 7472 heures de formations, contre 5913 en 2014
- 389 personnes formées, contre 172 en 2014.

Dont:

- 21% des salariés formés étaient des femmes, contre 17% en 2014.
- 18% des heures de formation sont consacrées aux ouvriers, contre 20,6% en 2014.
- 31% des heures de formation sont consacrées aux ETAM (Employés, Techniciens et Agents de Maitrise), contre 15,6% en 2014.
- 51% des heures de formation sont consacrées aux cadres, contre 63,8% en 2014.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

Pour le reste du monde, hors France, l'évolution de l'effort de formation se présente de la manière suivante :

| | Heures de formation réalisées 2015 | Heures de formation réalisées 2014 |
|----------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|
| ASIE PACIFIQUE | 1 090 | 1 873,50 |
| EUROPE (hors France) | 4 640 | 3 843 |
| AMERIQUE LATINE | 352 | 1 557 |
| AMERIQUE DU NORD | 1 500 | 1500 |

1.7 Egalite de traitement

1.7.1 Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Haulotte Group promeut l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes via la mise en œuvre d'une politique actée autour du dialogue social et de la formation.

Un accord sur l'égalité professionnelle a été signé en 2015 par la société Haulotte Group et en 2013 par la société Haulotte France. L'essentiel de cet accord porte sur l'égalité de recrutement, de promotion interne, la promotion de la féminisation de nos emplois auprès des écoles, de formation, l'égalité salariale, les mesures visant l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle, la prise en compte de la parentalité à tout niveau. De plus, ce principe de non-discrimination hommes/femmes est appliqué, tant à l'embauche qu'au cours du déroulement de la carrière, sur l'ensemble de nos filiales, garantissant le même accès aux formations ou aux promotions internes.

Un rapport annuel de situation comparée entre les hommes et les femmes a été réalisé comme chaque année, en 2015 pour chaque catégorie socioprofessionnelle.

Recrutement

L'analyse des recrutements effectués au cours de l'année 2015 montre la politique de non-discrimination menée par la Société. Les offres ne font aucune allusion ni au sexe, ni à l'âge. Les salaires proposés à l'embauche tiennent compte uniquement de la technicité du poste, de l'expérience et surtout des compétences des candidats.

Évolution des effectifs

Sur cette même période, le taux de féminisation continue à progresser légèrement en passant de 20,1% à 21,4%.

De manière générale, âge et ancienneté moyenne des hommes et des femmes suivent la même tendance.

Les personnels féminins se concentrent surtout sur les fonctions centrales support de l'entreprise.

Conditions de travail

La répartition des femmes en termes de Catégorie Socio Professionnelle reste plus forte dans les catégories Cadre et ETAM. Ces personnels féminins, travaillant en journée, sont exposés essentiellement à des risques professionnels liés à l'activité administrative. Les hommes, plus nombreux en production, et dans la catégorie Ouvrière, sont exposés à des risques professionnels liés à l'activité industrielle.

RAPPORT GESTION 2015 / 31 🔀

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

Les indicateurs relatifs à l'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale sont les suivants :

- Signature d'un accord égalité professionnelle sur Haulotte Group et Haulotte France,
- Les demandes de congés parentaux sont systématiquement acceptées. En 2015, 22 salariés ont bénéficié du congé paternité dont la durée est de 11 jours consécutifs, en plus des jours conventionnels de naissance.

1.7.2 Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

La Société compte 24.66 bénéficiaires travailleurs handicapés pour un versement de $0 \in (2014 : 25$ bénéficiaires et versement de $0 \in -2013 : 28$

La modification de la loi concernant l'emploi des handicapés dans l'entreprise cumulée à une diminution de la sous-traitance, via des ateliers protégés, nous permettent d'atteindre au global nos obligations d'emploi. Sur l'ensemble des filiales, il n'y a pas de discrimination s'agissant de l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

1.7.3 La politique de lutte contre les discriminations

Les fonctions Ressources Humaines et les directions de filiales ou de sites industrielles sont garants du bon fonctionnement de ces pratiques de non-discrimination. C'est pourquoi une charte des comportements professionnels du Groupe est remise à tous les salariés Haulotte à leur arrivée. Celle-ci interdit strictement toute pratique ou tout comportement pouvant être assimilés, au regard des législations nationales, à des discriminations fondées sur la nationalité, l'appartenance ethnique, la religion, l'âge ou le sexe ou à un harcèlement moral ou sexuel.

1.7.4 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, à l'élimination du travail forcé ou obligatoire, et à l'abolition effective du travail des enfants

La politique générale de l'entreprise répond aux principes généraux du droit international (OCDE, OIT, droit communautaire) ainsi qu'aux législations nationales qui excluent notamment toute forme de discrimination, de harcèlement, tout recours au travail forcé et au travail des enfants. En particulier, le Groupe veille au respect de la dignité de ses collaborateurs, sous-traitants, intérimaires et fournisseurs.

En effet, dans les pays dit « à risque » où le Groupe possède des implantations, Haulotte Group connait l'ensemble des salariés devant être présents sur le site via des listes de personnel envoyés mensuellement au service du personnel basé à Lorette.

De plus, les sites sont régulièrement visités par différents collaborateurs du Groupe dans l'exercice de leurs fonctions. Ceux-ci sont totalement en mesure de faire un retour sur les conditions de travail en vigueur sur les sites

En parallèle, chaque filiale ou chaque site de production situés en dehors des frontières françaises compte dans ses effectifs des expatriés français qui sont garants de l'adéquation entre les valeurs culturelles d'Haulotte Group et les pratiques du pays et donc de la filiale ou du site.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

2 - INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Le Groupe poursuit son engagement volontaire et dynamique dans le domaine du développement durable : recherche de progrès, amélioration des méthodes de travail, maîtrise des risques et des impacts sur l'environnement, respect des réglementations locales, ligne de conduite axée sur la prévention, la sécurité et la santé des hommes et des femmes.

Les plans d'action à des fins préventives, protectrices et sociales se poursuivent dans l'ensemble des divisions et filiales du Groupe. La mobilisation, la responsabilisation et la sensibilisation permanente aux risques et impacts environnementaux liés aux activités de chaque intervenant, sont les éléments clés de la réussite du Groupe en matière de développement durable.

Le Groupe est confronté aux principaux enjeux environnementaux : le changement climatique, la qualité et la disponibilité des ressources naturelles — air, eau, sols et ressources énergétiques, la protection de la biodiversité et des écosystèmes.

Ce rapport de gestion concerne principalement les divisions industrielles (sites de production) qui sont les unités les plus consommatrices d'énergie et génératrices de déchets, et dont l'impact sur l'environnement est le plus important. Nous nous sommes attachés à décrire précisément :

- Les trois sites certifiés ISO 14001 : L'Horme, Le Creusot et Reims qui représentent 58% des cessions de machines produites à nos filiales
- Le site d'Argès en Roumanie du fait de sa représentation significative de 22% de cessions de machines produites à nos filiales.

Le site d'Archbold et de Changzou ne sont pas inclus dans la collecte de données afin de mettre en place une organisation et une méthode de collecte adaptée.

En raison de leur faible impact sur l'environnement, les filiales de distribution et de location ne rentrent pas dans le périmètre de collecte.

En application de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, la Société apporte des précisions sur les informations environnementales suivantes :

2.1 Politique générale en matière environnementale

Haulotte Group s'est engagée volontairement à mettre en place un Système de Management Environnemental selon l'ISO 14001 et à le déployer progressivement sur ses sites de production.

Nos objectifs en matière de protection de l'environnement demeurent la maîtrise des risques sur les zones où se situent nos activités, la maîtrise de nos consommations énergétiques, la prévention de nos pollutions ainsi que la gestion et la réduction de nos déchets.

RAPPORT GESTION 2015/33 💟.

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

2.1.1 L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementale et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

La politique générale en matière environnementale a conduit à la certification ISO 14001 des sites de production :

- 2010 : site de L'Horme,

- 2012 : site du Creusot,

- 2013 : site de Reims.

Les responsabilités en matière d'environnement sont clairement définies à tous les niveaux de l'organisation du Groupe. Chaque directeur d'usine est responsable de son site et à ce titre de l'application effective de la politique du groupe, de son système de management environnemental, et de ses résultats. Afin de répondre à cette dynamique, les divisions européennes et américaines ont des équipes dédiées. Animateurs environnement et / ou sécurité en Europe ou responsables de maintenance pour les Etats-Unis sont chargés de faire appliquer la réglementation locale et les procédures internes en matière environnementale. Une coordination au niveau central est assurée par le responsable des systèmes de management qualité et environnement sous la responsabilité du directeur industriel.

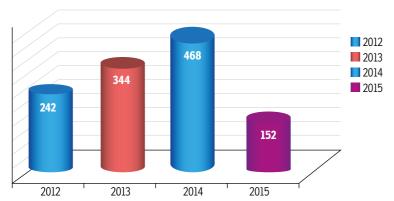
Les sites français sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation. Une veille règlementaire permet d'identifier et d'avoir accès aux obligations règlementaires. Les relations avec l'administration en charge des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) permettent des échanges constructifs sur les évolutions de l'activité des sites de production.

Enfin, conformément à la norme ISO 14001, les trois sites certifiés ont développé une prise en compte des parties prenantes via un système de gestion des communications.

2.1.2 Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Dans le cadre du parcours d'intégration, les nouveaux embauchés bénéficient d'une formation à l'environnement. Des actions de sensibilisation se poursuivent lors de visites de contrôles terrain par les animateurs environnement site. De plus, une partie des employés est formée à l'utilisation des kits d'urgence, au travail en atmosphères explosives, au risque chimique et au chargement/déchargement de matières dangereuses.

Nombre de personnes formées



Graphique 2015 : Source : Fichiers de suivi des formations internes et externes, collecte 2015 pour les formations « environnement pour tous », « Transport matières dangereuse », « Produits chimiques », « Atmosphère explosive (ATEX) », périmètre sites de production de France et de Roumanie

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

Lors des certifications ISO14000 des sites, des campagnes de formation ont été effectuées (de 2010 à 2014). Pour l'année 2015, les formations concernent principalement les nouveaux embauchés.

Pour les autres salariés, des communications sont faites régulièrement dans le but de rappeler les bonnes pratiques et d'informer les salariés.

Par ailleurs, toute personne extérieure intervenant sur nos sites est sensibilisée à notre démarche, informée des consignes et de la politique Qualité Environnement du Groupe et doit s'y conformer.

2.1.3 Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Les principaux risques environnementaux liés aux activités du Groupe sont le renversement accidentel, l'incendie et l'explosion. L'approche du Groupe en matière de prévention et de maîtrise repose sur plusieurs axes :

- l'identification des zones à risques sur nos sites,
- la maîtrise des pollutions via des opérations visant à les confiner ou à les réduire (bacs de rétentions, kit d'urgence, stockage protégé, ...),
- la vérification et l'entretien périodique des installations et de nos moyens de protection (changement des filtres et nettoyage des cabines peinture, contrôle des rejets, vérification des extincteurs,...),
- le pompage de nos séparateurs d'hydrocarbure et des bains des tunnels de traitement de surface,
- la sécurisation et le contrôle par thermographie à infrarouge des armoires électriques, des exercices pour tester la réactivité face aux situations d'urgence.

L'ensemble des moyens mis en œuvre est accompagné par une sensibilisation des employés.

De plus, un budget spécifique (budget ISO 14001) est alloué à la gestion environnementale.

2.1.4 Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours

Haulotte Group ne provisionne pas de montant pour les risques en matière d'environnement. Toutefois, en cas de pollutions accidentelles, une police d'assurance civile couvre les dommages pour les atteintes à l'environnement sur tous les sites de production.

2.2 Pollution et gestion des déchets

L'un de nos objectifs en matière de protection de l'environnement demeure la gestion et la réduction des déchets.

Les différents plans d'action pour la préservation de l'environnement sont élaborés dans le strict respect des lois et règlements en vigueur dans les pays où intervient le Groupe.

RAPPORT GESTION 2015 / 35 🚺

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

2.2.1 Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Les mesures de prévention mises en place par le groupe :

- Dans le cadre du système de management qualité environnement, des audits internes et des visites de contrôle terrain effectuées à intervalles réguliers sont menés afin de s'assurer de l'amélioration continue de nos performances. Ces actions sont également des moments privilégiés pour maintenir le niveau de connaissance du personnel.
- Les sites certifiés ont établi une analyse environnementale afin d'identifier les Aspects Environnementaux Significatifs liés à l'activité qui peuvent avoir un impact sur l'environnement. Les résultats de cette analyse mettent en avant des éléments majeurs sur lesquels nous avons des éléments de maîtrise. Des objectifs et cibles annuels validés par la direction sont intégrés dans les programmes de management Qualité Sécurité Environnement.
- En France, un Conseiller à la sécurité est désigné et contrôle le respect de la réglementation sur la gestion des matières dangereuses utilisées dans le cadre de la production. Des actions d'amélioration sont mises en place afin de sécuriser le transport de nos matières dangereuses de la réception sur nos sites jusqu'à l'évacuation chez les prestataires déchets.
- Haulotte ouvre les portes de ses sites industriels et commerciaux, régulièrement visités par ses assureurs, notamment en Dommages, afin de maintenir un lien de partenariat et de confiance. Ainsi Haulotte travaille de concert avec ses assureurs pour la mise en œuvre de recommandations émises par ces derniers suite à leurs visites.

Les mesures de réduction et de réparation de nos rejets passent par différents axes :

- Les services maintenance présents sur les sites de production ont pour mission de dépanner, réparer, régler, réviser, contrôler et de vérifier les équipements (machines, véhicules, objets manufacturés, etc.) et les installations. Ce suivi permanent nous permet d'être réactif et de procéder à des améliorations préventives notamment grâce à un échange d'information entre les responsables maintenance des sites.
- La sensibilisation permanente des salariés aux moyens et de mesures de prévention mis en œuvre.
- L'utilisation de peintures poudres et de peintures liquides haut extrait sec qui contiennent moins de solvant. Ces peintures nous permettent de réduire nos émissions de Composés Organiques Volatiles (COV).

2.2.2 Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Le Groupe veille à maîtriser ses productions de déchets à tous les stades de son activité, aussi bien au niveau des sites de production que des bureaux.

Au niveau des sites de production, la maîtrise de la gestion des déchets s'articule autour d'étapes fondamentales :

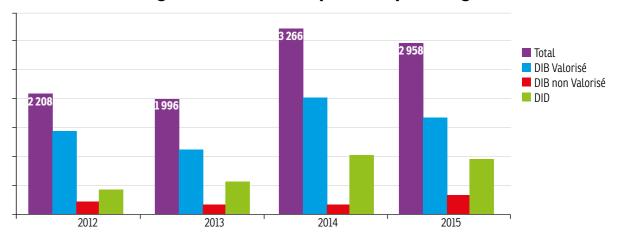
- une identification des déchets avec des consignes présentées lors de la formation environnementale,

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

- une vérification de la conformité règlementaire de nos prestataires déchets,
- une charte couleur : 1 déchet = 1 benne = 1 couleur. Cette méthode permet de créer des automatismes et d'améliorer le tri à la source,
- leur stockage (armoire en rétention pour les déchets liquides, respect des compatibilités entre produits, une identification pour faciliter leur évacuation, l'utilisation de compacteur à carton,...),
- leur tracabilité (bordereaux de suivi des déchets dangereux, registres déchets, déclarations),
- leur traitement, avec la connaissance technique et réglementaire des filières, sous la responsabilité du site,
- un suivi périodique lors de visites terrain.

Tonnage des déchets et répartition par catégories



Les DIB sont des déchets industriels banals non dangereux comme le bois, le carton, le fer, le plastique,...

Les DID sont des déchets industriels dangereux comme les emballages et matériaux souillés de peintures, des boues de peintures, les filtres de cabines de peintures, les batteries,...

Source : Registres de suivis des déchets, Factures, Bordereaux de suivis des déchets dangereux, collecte 2015, périmètre sites de production de France et de Roumanie

Les déchets sont éliminés en fonction de leur composition : valorisation matière ou énergétique, recyclage, enfouissement ou incinération.

En 2013, des campagnes de nettoyage ont été mises en place dans les sites de production ce qui a fait augmenter le tonnage de fer.

En 2014, l'amélioration du tri des déchets sur le site de Roumanie a conduit à repositionner les déchets vers leurs bonnes filiaires. De ce fait, le tonnage des DIB non valorisés a diminué et a contribué à faire varier le tonnage des autres catégories. De plus, la production a augmenté de 6% d'où l'augmentation des déchets.

En 2015, la surveillance et l'amélioration du tri des déchets se poursuit (audit, communication).

RAPPORT GESTION 2015 / 37 🚺

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

2.2.3 La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Les activités du Groupe n'engendrent pas de nuisances sonores particulières et le Groupe se conforme à la réglementation locale. L'implantation des sites de production dans des zones industrielles ou des bassins d'activités industrielles n'est pas de nature à générer des nuisances auprès des populations riveraines.

2.3 Utilisation durable des ressources

Le Groupe s'est donné pour but de mieux maîtriser ses consommations d'énergie et d'eau. Des documents internes en décrivent les enjeux et proposent des méthodologies et des pistes d'actions, voire des objectifs chiffrés de réduction.

2.3.1 La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

L'approvisionnement en eau se fait par les réseaux de distribution.

Nos principales sources de consommations sont :

- Le lavage des nacelles et chariots élévateurs avec des laveurs haute pression,
- Le process pour le remplissage des bains du tunnel de traitement de surface et l'eau de rinçage en sortie de tunnel,
- Les sanitaires.





Source : factures d'eau, fichier de suivi des énergies, collecte 2015, périmètre sites de production de France et de Roumanie.

L'augmentation de 2012 à 2014 était du à :

- Augmentation du nombre d'heures de travail et de salariés (site de Reims),
- Mise à niveau plus fréquente des bains du tunnel de traitement de surface,

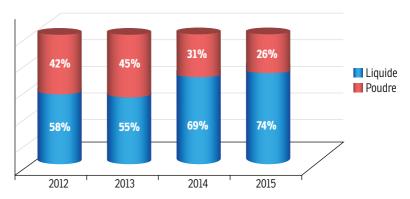
En 2015, nous observons une stagnation des consommations d'eau.

RAPPORT DE GESTION **ET DE GROUPE**

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

2.3.2 La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Répartition des quantités de peintures consommées



Les pourcentages de peinture liquide regroupent les consommations de peinture liquide, de durcisseur et de diluant. Source : factures, collecte 2015, périmètre sites de production de France et de Roumanie.

Les mesures prises pour améliorer l'efficacité de nos peintures dans leur utilisation :

- Lors de travaux sur un de nos sites de production, les pompes doseuses ont été rapprochées des cabines de peinture afin de réduire la consommation de diluant de rinçage,
- Lors des formations au poste des peintres, une attention particulière est portée à l'optimisation de l'application peinture afin de maitriser le système électrostatique qui réduit les pertes de peinture,
- Un contrôle des épaisseurs de peinture déposées est effectué,
- Un suivi des consommations par m² peint.

2.3.3 La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Nos principales sources de consommation électrique sont :

- Le fonctionnement des moyens de production et des outils informatiques,
- L'éclairage,
- Les climatisations.

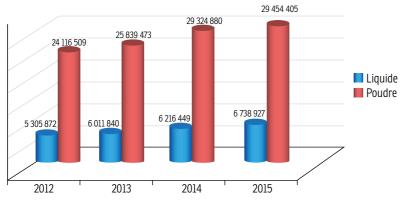
Nos principales sources de consommation de gaz naturel sont :

- Le process de peinture. La variation des températures entre les périodes hivernales et estivales influe directement sur nos consommations de gaz,
- Le chauffage des bureaux et des ateliers de production.

RAPPORT **GESTION 2015** / 39 38 -

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

Consommations d'électricité et de gaz (KW/h)



Source : factures de gaz naturel, fichier de suivi des énergies, collecte 2015, périmètre sites de production de France et de Roumanie.

Les mesures prises sur certains de nos sites pour améliorer l'efficacité énergétiques sont :

- Optimisation du démarrage du process de peinture
- Suivi des consommations gaz par équipement grâce à des compteurs secondaires
- Travaux d'amélioration de l'isolation des bâtiments
- Changement d'aérothermes moins énergivores
- Mise en place de lampes à LED
- Mise en place de détecteurs de mouvement pour les éclairages extérieurs

Il n'y a pas de recours aux énergies renouvelables

2.3.4 L'utilisation des sols

Les sites industriels sont implantés dans des zones dédiées aux activités industrielles. Le process de fabrication n'est pas de nature à utiliser les ressources du sol.

Les moyens et les mesures de prévention mises en œuvre pour la prévention de pollution et des risques environnementaux permettent de maîtriser l'impact sur l'environnement.

2.4 Changement climatique

2.4.1 Les rejets de gaz à effet de serre

Au cours de l'année 2013, un bilan des émissions de gaz à effet de serre a été réalisé (collecte 2012).

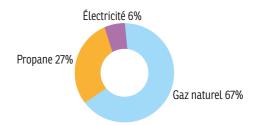
Répartition des émissions en tonnes CO2 par énergie

Du fait du process de fabrication, le gaz naturel est la principale source d'émission

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

Le poste énergie représente 91 % de nos émissions totales.



Source : Restitution Bilan des émissions des gaz à effets de serre, collecte 2012, périmètre sites de production de France et site pièces de rechange de Lorette.

Le bilan des émissions de gaz à effets de serre est effectué et actualisé tous les trois ans conformément à la réglementation en vigueur et n'a donc pas fait l'objet d'une nouvelle étude au cours de l'exercice 2015 (pour collecte 2014). Le périmètre est resté constant entre les deux exercices.

Source : Restitution Bilan des émissions des gaz à effets de serre, collecte 2012, périmètre sites de production de France et site pièces de rechange de Lorette.

2.4.2 L'adaptation aux conséquences du changement climatique

L'activité d'Haulotte n'a qu'un impact modéré sur son environnement, et par conséquence, une influence mineure et non significative sur le changement climatique. Par ailleurs, l'activité commerciale et industrielle d'Haulotte Group n'est pas impactée directement par les conséquences du changement climatique.

2.5 Protection de la biodiversité

2.5.1 Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Aucun de nos sites n'est implanté dans une zone protégée au titre des réglementations locales environnement.

Les actions prises pour la protection de l'environnement visent aussi à favoriser la biodiversité (maitrise des pollutions, non rejet direct des eaux dans les évacuations, contrôle annuel des rejets eaux et air, gestion des déchets).

3 - INFORMATIONS SOCIÉTALES

En application de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, la Société apporte des précisions sur les informations sociétales suivantes :

3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société en matière d'emploi et de développement régional, et sur les populations riveraines ou locales

Le Groupe s'attache, partout dans le monde, à favoriser l'emploi local. Plus largement, le Groupe développe son activité au plus près de ses clients, en ouvrant notamment des filiales sur les marchés locaux, et

RAPPORT GESTION 2015 / 41 33

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

des divisions industrielles dans chaque zone (sauf en Amérique latine) pour soutenir ces marchés et en favorisant un réseau de fournisseurs locaux, afin d'optimiser les flux logistiques, diminuer les coûts, et réduire l'impact environnemental.

Ainsi, Haulotte Group a adhéré depuis 2011 au Pôle de Compétitivité ViaMéca, tourné vers les métiers de la mécanique au sens large (ingénierie des surfaces, procédés avancés de fabrication, systèmes intelligents et robotiques, etc.). Ceci lui permet à la fois de mieux connaître l'écosystème régional et d'y trouver des partenaires ou fournisseurs pour développer ses projets et produits.

Illustration de cette volonté de mieux appréhender et coopérer avec le tissu local, de préserver son ancrage territorial, depuis 2013 le Groupe est devenu membre du Bureau du Pôle et de son Conseil d'Administration.

D'une manière générale, le Groupe appartient au Top 10 des principaux employeurs du département de la Loire ainsi que de l'agglomération Creusot — Monceau et 6ème employeur du Creusot.

L'implantation locale du Groupe se retrouve aussi dans le resserrement récent de ses liens avec plusieurs acteurs institutionnels (réunions de suivi régulières avec Saint-Etienne Métropole, participation aux travaux du futur Pôle métropolitain), dans le soutien apporté à leurs actions (mouvement des « Ambassadeurs stéphanois », support pour l'obtention par la ville du label « French Tech ») ou dans son adhésion et sa participation aux activités du Club Gier regroupant les entreprises de la vallée du Gier.

Une relation suivie avec l'Agence de la Loire de la Banque Publique d'Investissement (ex-OSEO) a permis aussi de bâtir des relations de confiance et d'aider au financement de la politique d'innovation. Les prestations proposées par la CCI de St Etienne Montbrison, voire celle de Lyon, font également l'objet d'un intérêt accru et permettent à des salariés du Groupe de mieux suivre l'évolution de domaines spécialisés (fiscalité, douanes, INCOTERM...).

Pour ce qui est de l'action au niveau international, en 2012 Haulotte Group faisait partie des 5 plus gros exportateurs de la Loire (source CCI, Douanes), des 50 premières de la Région Rhône-Alpes et se situait à la 541ème place au niveau national, activités des filiales à l'étranger non prises en compte. Dans le même sens, selon la Direction du Développement Economique de St Etienne Métropole, Haulotte est positionnée parmi les 5 premières ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire) du département, c'est-à-dire des entreprises à actionnariat majoritairement familiale, ancrées historiquement dans la région stéphanoise et ayant cependant un véritable rayonnement international (plus de 70% du chiffre d'affaires réalisé à l'export).

3.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

3.2.1 Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Dans sa volonté de s'inscrire dans un cadre local, au plus proche de ses clients et des populations riveraines, le Groupe entretient un dialogue continu avec les acteurs intéressés par l'activité de la Société. Ce dialogue se nourrit d'actions concrètes et diverses, menées auprès des personnes, associations, établissements d'enseignement supérieur ou groupe d'intérêts concernés.

Dans le cadre de la volonté du Groupe de se rapprocher de son environnement proche, des relations de

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

travail et d'échanges avec des établissements d'enseignement supérieures (École des Mines de St Etienne, Cité du Design de St Etienne, ESC St Etienne) ont été nouées. D'autres restent à concrétiser avec les nombreux partenaires de haut niveau disponibles aux alentours. La naissance et l'évolution des projets autoriseront certainement ces alliances futures. Haulotte Group a ainsi organisé une journée porte ouverte en octobre 2013 avec plus de 550 participants regroupant des employés, leurs invités, des habitants de la région ayant participé à une sélection, les élus locaux...

Pour son 30ème anniversaire, Haulotte Group a organisé des évènements internes avec l'ensemble des collaborateurs (6 usines du Groupe et 20 filiales ventes et services), le 4 Septembre 2015. Cette journée fédérative a permis de célébrer cet évènement grâce à l'organisation de différentes festivités au sein de chaque entité, appuyés par des interventions retransmises de Messieurs Pierre et Alexandre Saubot.

Cet anniversaire fut également célébré avec de nombreux clients sur les salons dans lesquels Haulotte Group exposent ces produits et services, tel que Intermat (Paris — Avril 2014) Bices (Shanghai — Septembre 2015), ou encore Conexpo Latin America (Santiago — Octobre 2015), mais aussi au travers d'évenement organisé par Haulotte, tel que ExpoHaulotte (Mexique — Novembre 2015).

3.2.2 Les actions de partenariat ou de mécénat

Par exemple, les actions menées peuvent prendre la forme de partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur proches des structures du Groupe, notamment par l'accueil de stagiaires, versement de la taxe d'apprentissage, journées découvertes, par des actions privilégiées menées conjointement avec la branche syndicale, mais aussi avec la médecine du travail ou la Direccte, des groupements d'employeurs, et encore un soutien à des projets sociaux locaux.

Sur 2015, et tenant compte de la signature de l'Accord sur l'égalité femmes-hommes, il a été prévu d'intensifier les partenariats avec les écoles préparant aux métiers du Groupe. L'entreprise prévoit donc notamment de participer à des tables rondes, et salons étudiants, et de présenter l'entreprise dans certaines écoles.

3.3 Sous-traitance et fournisseurs

3.3.1 La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Haulotte a mis en place une démarche de développement durable et de progrès continu. Il demande à ses fournisseurs d'y participer, vis-à-vis de leur propre environnement, et en réponse aux attentes sociales et sociétales de leurs propres parties prenantes.

3.3.2 L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

La stratégie industrielle du Groupe est concentrée sur trois axes prioritaires :

- Conception et industrialisation,
- Assemblage,
- Assurance qualité et respect des réglementations.

RAPPORT GESTION 2015 / 43 🚺

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

L'organisation interne ne pouvant maîtriser toutes les technologies utilisées dans nos machines, les composants et sous-ensembles mécano soudés, électriques, hydrauliques sont en conséquence confiées à des fournisseurs compétents, qui maîtrisent les technologies utilisées.

3.3.3 Loyauté des pratiques

Les actions engagées pour prévenir la corruption

La charte des comportements professionnels du Groupe prévoit qu'aucun personnel ne peut accepter de cadeau ou de pourboire de la part de clients ou de fournisseurs à l'exception d'objets promotionnels de faible valeur. Le groupe interdit également toute forme de paiement illicite à un client ou un fournisseur afin d'obtenir un contrat ou un avantage commercial.

Aucun membre du personnel du groupe ne peut investir, directement ou indirectement dans le capital d'un fournisseur ou d'un client lorsque des relations contractuelles existent entre la société et ce fournisseur ou ce client.

Plusieurs audits internes ont été menés, et sont diligentés régulièrement, afin de vérifier la bonne application des procédures du Groupe et le strict respect de ces consignes.

3.3.4 Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Tout au long des processus de conception, fabrication et vente des produits, le Groupe s'attache à apporter un soin particulier à la santé et la sécurité des consommateurs, et veille à l'amélioration continue des matériels. Cette attention particulière passe par la certification des sites (certification environnementale ISO 14001), le respect des législations (notamment sur la sécurité, l'homologation et la conformité des machines), et une veille permanente des incidents ou accidents qui pourraient survenir et dans lesquels la présence d'un produit du Groupe serait constatée.

3.3.5 Les autres actions engagées, au titre du présent 3.3°, en faveur des droits de l'homme

Rappelant que le Groupe s'attache à respecter les législations locales, il convient de préciser que les politiques RH et sécurité sont déployées sur l'ensemble du Groupe, concernant aussi bien l'accès à l'emploi, la non-discrimination, les rémunérations, la santé et la sécurité au travail (aussi bien physiques que mentales), en prenant en compte l'être humain dans toutes ses dimensions, physiques et psychologiques et en respectant les particularités locales. Ceci constitue un socle de valeurs que le Groupe promeut non seulement en France, mais dans chaque pays où il est présent.

RAPPORT DE GESTION **ET DE GROUPE**

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

4 - ANNEXE AUX INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES. **SOCIALES ET SOCIÉTALES**

4.1 Tableau de concordance Grenelle II

| Article | Description | Paragraphe |
|---------|--|------------|
| 1. | INFORMATIONS SOCIALES | |
| l.a | Emploi | 1.1 |
| | L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique | 1.1.1 |
| | Les embauches et les licenciements | 1.1.2 |
| | Les rémunérations et leur évolution | 1.2 |
| 1.b | Organisation du travail | |
| | Organisation du temps de travail | 1.3 |
| 1.c | Relations sociales | |
| | L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci | 1.4.1 |
| | Le bilan des accords collectifs | 1.4.2 |
| 1.d | Santé et sécurité | 1.5 |
| | Les conditions de santé et de sécurité au travail | 1.5.1 |
| | Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail | 1.5.2 |
| | Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles | 1.5.3 |
| 1.e | Formation | 1.6 |
| | Les politiques mises en œuvre en matière de formation | 1.6.1 |
| | Le nombre total d'heures de formation | 1.6.2 |
| 1.f | Egalité de traitement | 1.7 |
| | Les mesures prises en faveur de l'emploi entre les femmes et les hommes | 1.7.1 |
| | Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées | 1.7.2 |
| | La politique de lutte contre les discriminations | 1.7.3 |
| l.g | Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, à l'élimination du travail forcé ou obligatoire, et à l'abolition effective du travail des enfants | 1.7.4 |

RAPPORT **GESTION 2015** / 45

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

| 2 | INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES | |
|-----|---|-------|
| 2.a | Politique générale en matière environnementale | 2.1 |
| | L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement | 2.1.1 |
| | Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement | 2.1.2 |
| | Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions | 2.1.3 |
| | Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours | 2.1.4 |
| 2.b | Pollution et gestion des déchets | 2.2 |
| | Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement | 2.1.2 |
| | Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets | 2.2.2 |
| | La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité | 2.2.3 |
| 2.c | Utilisation durable des ressources | 2.3 |
| | La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales | 2.3.1 |
| | La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation | 2.3.2 |
| | La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables | 2.3.3 |
| | L'utilisation des sols | 2.3.4 |
| 2.d | Changement climatique | 2.4 |
| | Les rejets de gaz à effet de serre | 2.4.1 |
| | L'adaptation aux conséquences du changement climatique | 2.4.2 |
| | Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité | 2.5 |
| 3 | INFORMATIONS SOCIÉTALES | |
| 3.a | Impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional, et sur les populations riveraines ou locales | 3.1 |

RAPPORT DE GESTION **ET DE GROUPE**

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

| 3.b | Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines | 3.2 |
|-----|--|-------|
| | Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations | 3.2.1 |
| | Les actions de partenariat ou de mécénat | 3.2.2 |
| 3.c | Sous-traitance et fournisseurs | 3.3 |
| | La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux | 3.3.1 |
| | L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale | 3.3.2 |
| | Loyauté des pratiques | 3.3.3 |
| | Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs | 3.3.4 |
| | Les autres actions engagées, au titre du présent 3.3., en faveur des droits de l'homme | 3.3.5 |

RAPPORT **GESTION 2015** / 47

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion (Exercice clos le 31 décembre 2015)

Haulotte Group SA

La Péronnière BP9 42152 L'Horme

Aux Actionnaires

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Haulotte Group S.A désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous la numéro 3-1060, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ciaprès les « Référentiels »), disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- D'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE)
- D'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité dans Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre les 14 mars et 11 avril sur une durée total d'intervention d'environ 3 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

I. ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et des ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Information RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certains informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du code commerce.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

II. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec trois personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- D'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- De vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristique de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes (précisées en annexe):

 - Au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion;

RAPPORT **CESTION 2015** / 49 **\)**

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

- Au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calcules effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 41% des effectifs et entre 30% et 100% des informations quantitatives environnementales présentées.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérifications plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation des techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément aux Référentiels.

Fait à Lyon, le 11 avril 2016 L'un des commissaires aux comptes PricewaterhouseCoopers Audit

Natacha Pélisson Associée

Neture

Sylvain Lambert Associé du Département Développement Durable

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

ANNEXE: LISTE DES INFORMATIONS QUE NOUS AVONS CONSIDÉRÉES COMME LES PLUS IMPORTANTES

Informations sociales

- Effectif total et répartition par sexe, par âge et par zone géographique, dont indicateurs hommes et femmes par région ;
- Embauches et licenciements, dont indicateur bilan entrées sorties ;
- Rémunérations et évolutions, dont indicateurs masses salariales et charges sociales ;
- Absentéisme, dont indicateur taux d'absentéisme ;
- Bilan des accords collectifs, dont indicateur nombre d'accords signés ;
- Conditions d'hygiène et de sécurité au travail ;
- Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que maladies professionnelles, dont indicateurs TF et TG ;
- Nombre d'heures de formation ;
- Elimination du travail forcé ou obligatoire ;
- Abolition effective du travail des enfants.

Informations environnementales

- Organisation de la société pour prendre en compte les questions d'environnement, démarches d'évaluation et de certification, dont indicateur nombre de sites certifiés ISO 14001 ;
- Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et de la pollution ;
- Mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ;
- Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets, dont indicateurs quantités de déchets produits ;
- Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables, dont indicateurs consommations de gaz et d'électricité ;
- Rejets de gaz à effet de serre.

Informations sociétales

- Impact territorial en matière d'emploi et de développement régional ;
- Impact territorial sur les populations riveraines ou locales ;
- Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux ;
- Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale ;
- Actions engagées pour prévenir la corruption.

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

PARTIE 3 : ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (ARTICLE L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE)

1 - STRUCTURE DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Le capital de la Société est détenu majoritairement par la société SOLEM, elle-même détenue par la famille SAUBOT.

À la clôture de l'exercice 2015, la structure du capital est la suivante :

- SOLEM: 54,60% du capital (et 70,04 % des droits de vote théoriques/72,75% des droits de vote exercables);
- Public (actions au porteur): 38,12% du capital (et 24,45 % des droits de vote théoriques/ 25,40% des droits de vote exercables);
- Autres actionnaires nominatifs: 1,48 % du capital (et 1,78 % des droits de vote théoriques/ 1,85% des droits de vote exerçables);
- Actions auto-détenues : 5,80 % du capital social (sans droit de vote).

1.1 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L.233-11 du Code de commerce

Nous vous informons que l'article 9 – cession et transmission des actions – des statuts prévoit l'obligation pour toute personne morale ou physique qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction égale à 1% du capital social ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, d'informer la Société dans un délai de quinze jours du franchissement de seuil de participation.

A défaut de cette déclaration, les statuts prévoient que les actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5% du capital social en font la demande (consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale).

1.2 Liste de détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci

Chacune des actions de la Société donne droit de participer aux assemblées d'actionnaires, avec voix délibérative, dans les conditions et sous les réserves prévues par la loi et les règlements.

Chacune des actions donne droit dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.

En application de l'article 16 des statuts, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au moins au nom du même actionnaire.

RAPPORT DE GESTION **ET DE GROUPE**

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

1.3 Liste des participations indirectes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L233-7 et L233-12 du Code de commerce

La structure du capital ainsi que les participations directes et indirectes connues de la Société et toutes informations en la matière sont décrites au paragraphe 1 ci-dessus et au paragraphe 4.2 de la Partie 1 du présent rapport.

1.4 Liste des accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entrainer des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Néant.

1.5 Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

Il existe des accords conclus par la société qui contiennent des clauses de changement de contrôle.

1.6 Liste des accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant.

1.7 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration

Les statuts prévoient que la Société est administrée par un conseil d'administration composé conformément aux dispositions légales.

Nomination des administrateurs :

Chaque administrateur doit être actionnaire de la Société et propriétaire au moins d'une action (article 12 des statuts).

Concernant les dispositions légales, une personne physique ou morale peut être nommée administrateur de la Société.

Chaque administrateur doit être capable ou mineur émancipé et ne pas être frappé d'incompatibilités ou d'interdictions prévues par la loi.

L'administrateur peut être salarié de la Société à condition que son contrat de travail soit antérieur à sa nomination en qualité d'administrateur et qu'il corresponde à un emploi effectif.

RAPPORT **GESTION 2015** / 53

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

Le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

En l'absence de limite d'âge particulière des administrateurs fixée par les statuts, le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut pas être supérieur au tiers des administrateurs en fonction.

La nomination des administrateurs au cours de la vie sociale est de la compétence de l'assemblée générale ordinaire et doit figurer dans l'ordre du jour de l'assemblée hors cas de nomination à la suite d'une révocation.

Le mandat des administrateurs nommés au cours de la vie sociale est de six années (article 12 des statuts).

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président, personne physique, qui doit être âgé de moins de quatre-vingts ans. Le président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur et est rééligible (article 12 des statuts).

Les administrateurs sont rééligibles et les statuts ne comportent pas de dispositions contraires.

Les statuts ne fixent pas de nombre minimum d'administrateurs supérieur au minimum légal.

Remplacement des administrateurs :

Lorsqu'en cours de ses fonctions, le président du conseil d'administration atteint l'âge limite de quatrevingts ans, il est réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau président dans les conditions statutaires (article 12 des statuts).

En cas de vacances de postes d'administrateurs par suite de décès ou de démissions, les membres du conseil d'administration peuvent désigner eux-mêmes à titre provisoire, par cooptation, un nouvel administrateur dont la nomination devra ensuite être approuvée par la plus prochaine assemblée.

La cooptation n'est pas possible dans le cas où le nombre des administrateurs est inférieur au minimum légal de trois et l'assemblée générale ordinaire doit être convoquée immédiatement pour compléter l'effectif du conseil.

Conformément aux dispositions légales, les mandats d'administrateur prennent fin par l'arrivée du terme, par application des règles de limite d'âge, par la survenance d'un événement personnel empêchant l'administrateur d'exercer ses fonctions (décès, maladie...), par dissolution ou transformation de la Société, par l'adoption d'un nouveau régime (directoire et conseil de surveillance) et enfin par révocation ou démission.

1.8 Règles applicables à la modification des statuts de la Société

La modification des statuts de la Société obéit aux dispositions légales conférant compétence unique à l'assemblée générale extraordinaire.

Par exception à cette règle, le conseil d'administration est habilité à modifier les statuts concernant le montant du capital social et le nombre des actions qui le composent, après avoir constaté, lors de sa première réunion suivant la clôture de l'exercice, le nombre et le montant des actions émises à la suite des levées d'options de souscription d'actions.

RAPPORT DE GESTION **ET DE GROUPE**

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

Dans ce cadre, le conseil d'administration peut également déléguer à son président le pouvoir de procéder à ces opérations de modifications des statuts et de publicité, comme il peut juger préférable de ne pas attendre la fin d'un exercice social pour procéder aux modifications statutaires.

1.9 Pouvoirs du conseil d'administration concernant en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Les pouvoirs du conseil d'administration concernant les programmes de rachat d'actions sont autorisés et déléqués par les assemblées générales ordinaire et extraordinaire.

L'assemblée générale ordinaire autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au président, à acquérir sur le marché ou hors marché et par tous moyens, des actions de la Société dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital social de la Société (et dans la limite de 5 % du capital pour acquérir des actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport). Cette autorisation est donnée pour une durée maximum de dix-huit (18) mois et pourrait être utilisée y compris en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange.

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation au président, pour passer tous ordres de bourse, utiliser tout produit dérivé dans le respect de la réglementation boursière en vigueur, conclure tous accords en vue d'effectuer toutes formalités, toutes démarches et déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

L'assemblée générale extraordinaire autorise le conseil d'administration à annuler, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la Société qu'elle serait amenée à détenir pour les avoir acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions, dans la limite de 10 % du capital de la société par périodes de 24 mois.

Dans ce cadre, elle autorise le conseil d'administration à imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les postes primes ou de réserves disponibles et lui donne tous pouvoirs pour fixer les conditions et modalités de cette ou de ces annulations et modifier, le cas échant, les statuts de la Société en conséquence.

En cas d'émission d'actions, les pouvoirs éventuellement accordés au Conseil d'administration seront autorisés et déléqués par l'assemblée générale des actionnaires.

RAPPORT **GESTION 2015** / 55

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

PARTIE 4 : RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire afin :

- de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société et du groupe à la tête duquel elle se trouve durant l'exercice clos le 31 décembre 2015, de soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés dudit exercice et de vous proposer de donner quitus aux administrateurs;
- d'affecter le résultat dudit exercice ;
- d'offrir une option pour le paiement du dividende en actions,
- d'approuver le rapport établi par vos commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et L.225-40-1 du Code de commerce ;
- de renouveler les mandats des administrateurs ;
- de renouveler le mandat d'un commissaire aux comptes titulaire et de nommer un nouveau commissaire aux comptes suppléant;
- de soumettre, à votre approbation, les projets de résolutions suivants :
- Autorisation à conférer au conseil d'administration en vue d'opérer sur les actions de la Société dans les conditions de l'article L.225-209 du Code de commerce et des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers,
- Modification de l'article 15 des statuts, afin de porter la limite d'âge du Directeur général à 80 ans,
- Autorisation à conférer au conseil d'administration en vue d'annuler les actions auto-détenues par la Société ;
- Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital;
- Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par voie d'offre au public, par émission sans droit préférentiel de souscription, de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital ;
- Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par voie d'offre par placement privé au sens de l'article L.411.2 II du Code monétaire et financier, par émission sans droit préférentiel de souscription, de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital;
- Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre, dans le cadre des délégations de compétence objet des précédentes résolutions, en cas de demandes excédentaires;
- Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet de fixer le prix d'émission des valeurs

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

mobilières qui seraient émises avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre de la délégation de compétence, objet de la résolution précédente ;

- Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital consentis à la Société et des apports de titres réalisés au profit de la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange;
- Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital social réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise.
- Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices et autres.

RAPPORT ÉTABLI PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, le rapport du Président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société a été approuvé par le conseil d'administration lors de sa réunion du 8 mars 2016 et est joint en Annexe 2 du présent rapport.

TABLEAU ÉTABLI EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.225-100 ALINEA 4 DU CODE DE COMMERCE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 alinéa 4 du Code de commerce, nous vous précisons que le tableau des délégations de compétence et de pouvoir en cours de validité et accordées par l'assemblée générale, au conseil d'administration, dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce, figure en Annexe 3 du présent rapport.

RAPPORT GESTION 2015 / 57 🔀

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1 - APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

Nous soumettons à votre approbation les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et qui font apparaître un bénéfice de 1.612.528,92 euros et vous demandons de bien vouloir donner quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.

2 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Nous vous proposons de distribuer, à titre de dividendes, l'intégralité du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2015, soit la somme de 1.612.528,92 euros, augmenté d'une somme de 5.264.612,56 euros prélevée sur le compte « report à nouveau » créditeur, dont le montant se trouverait ainsi ramené de 10.887.778,15 euros à 5.623.165,59 euros.

Les dividendes s'élèveraient ainsi à un montant global de 6.877.141,48 euros, soit 0,22 euro par action, mis en paiement à compter de l'assemblée générale et dans les délais légaux, étant précisé que pour les actions auto-détenues par la Société celles-ci ne donnent pas droit à dividende et que dans le cas où, lors de la mise en paiement, la société détiendrait ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté en compte « report à nouveau ».

Sur le plan fiscal, ce dividende ouvrirait droit, au profit des actionnaires personnes physiques résidents français, à l'abattement de 40% calculé sur la totalité de son montant.

3 - OPTION ENTRE LE PAIEMENT DU DIVIDENDE EN NUMERAIRE OU EN ACTIONS

Sous réserve de l'affectation du résultat telle que proposée au point 3, nous vous proposons d'offrir aux actionnaires conformément aux dispositions de l'article L.232-18 du Code de commerce et de l'article 19 alinéa 5 des statuts, une option entre le paiement du dividende en numéraire et/ou en actions nouvelles de la Société.

L'option porterait sur la totalité du dividende mis en distribution, soit 6.877.141,48 euros. Chaque actionnaire pourrait à son choix :

- soit exercer son option pour le paiement du dividende en actions ou pour le paiement du dividende en numéraire pour la totalité des droits à dividende lui revenant,
- soit exercer son option pour le paiement du dividende en actions pour la moitié des droits à dividende lui revenant et l'autre moitié lui serait payé en numéraire,

Les actions nouvelles seraient émises à un prix au minimum égal à 90% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de l'assemblée générale diminuée du montant net du dividende, conformément aux dispositions de l'article L.232-19 alinéa 2 du Code de commerce. Ce prix d'émission serait arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur, étant précisé que le prix ne pourra pas être inférieur à la valeur nominale.

Si le montant du dividende ne correspond pas à un nombre entier d'actions, les actionnaires pourraient obtenir le nombre entier d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

Les actionnaires qui souhaiteraient opter pour le dividende en actions sur la totalité ou sur la moitié de leurs droits pourraient exercer leur option à compter du jour de l'assemblée générale jusqu'au 26 juin 2016 inclus, par l'envoi à leur intermédiaire financier teneur de comptes ou pour les actionnaires inscrits dans les comptes nominatifs purs tenus par la Société, à la Société, de bulletin de souscription mis à la disposition des actionnaires au siège social. Au-delà de cette date ou à défaut d'exercice de l'option, le dividende serait payé uniquement en numéraire.

Les actions émises en paiement seraient entièrement assimilées aux actions existantes, jouiraient des mêmes droits et seraient soumises à toutes les dispositions des statuts et de l'assemblée générale à compter de leur émission.

Nous vous demanderons également de bien vouloir donner tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution et en particulier à l'effet de :

- Arrêter le prix des actions émises dans les conditions fixées par la présente assemblée,
- Effectuer toutes formalités et déclarations utiles, notamment, à l'émission et à la cotation des actions émises en vertu de cette décision.
- Et généralement faire tout ce qui sera utile ou nécessaire afin de permettre la distribution du dividende en actions.

Si vous vous prononcez en faveur de cette résolution, conformément aux dispositions de l'article L.232-20 du Code de commerce, lors de sa première réunion suivant l'expiration du délai fixé par la présente assemblée générale pour exercer l'option pour le paiement des dividendes en actions nouvelles, le conseil d'administration constatera le nombre d'actions émises et apportera les modifications nécessaires aux clauses des statuts relatives au montant du capital social et au nombre d'actions qui le représentent. Le Président pourra, sur délégation du conseil d'administration, procéder à ces opérations dans le mois qui suit l'expiration du délai fixé par l'assemblée générale pour opter pour le paiement des dividendes en actions.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

| | Dividendes mis en distribution (hors actions auto détenues) | Montant distribué éligible à la réfaction visée à l'article 158 3 2° du Code Général des Impôts | Montant distribué non éligible à la réfaction visée à l'article 158 3 2° du Code Général des Impôts |
|--------------------------------------|--|---|--|
| Exercice clos le 31 décembre 2014 | 6 465 923,20 € | 6 465 923,20 € | Néant |
| Exercice clos le 31 décembre 2013 | 4 406 445,89 € | 4 406 445,89 € | Néant |
| Exercice clos le 31 décembre 2012 | Néant | Néant | Néant |

RAPPORT CESTION 2015 (59 XX)

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

4 - APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Nous soumettons à votre approbation les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

5 - CONVENTIONS VISÉES AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS, L.225-40-1 DU CODE DE COMMERCE ET L.225-102-1 DERNIER ALINÉA DU CODE DE COMMERCE

Le rapport spécial établi par les commissaires aux comptes fait état des conventions entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 et de l'article L.225-40-1 du Code de commerce conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Nous vous demandons, conformément aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce, d'approuver ledit rapport.

Conformément à l'article L.225-102-1, dernier alinéa, nous vous rappelons les conventions conclues au cours de l'exercice écoulé entre d'une part, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de la Société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital et celles dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

| Directeur général et/ou Directeurs généraux délégués et/ou Administrateurs et/ou Actionnaire détenant plus de 10% du capital de la société | Objet | Filiales concernées |
|--|--|---------------------|
| Solem | Convention d'abandon de créances signée le 31/12/2001 avec clause de retour à meilleur fortune. Abandon pris en charge de 1 219 663 €. | Télescopelle |

6 - PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DES MANDATS DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous informons que les mandats de membres du conseil d'administration de Madame Elisa SAVARY, de Monsieur Michel BOUTON, de Monsieur Alexandre SAUBOT, de Monsieur Hadrien SAUBOT et de Monsieur José MONFRONT viennent à expiration à l'issue de la prochaine assemblée générale.

En conséquence nous vous proposons de renouveler lesdits mandats pour une nouvelle période de six années prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2021.

7 - PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT D'UN CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET DE NOMINATION D'UN NOUVEAU CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT

Nous vous informons que le mandat de co-commissaire aux comptes titulaire du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit représenté par Madame Natacha PELISSON et le mandat de co-commissaire

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

aux comptes suppléant de Monsieur Yves NICOLAS, viennent à expiration à l'issue de la prochaine assemblée.

Nous vous rappelons qu'aux termes de l'article L.822-14 du Code de commerce, les commissaires aux comptes, personnes physiques et membre signataire d'une société de commissaire aux comptes, des sociétés dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé, ne peuvent pas être renouvelés dans leurs fonctions, dont la durée est limitée à six exercices.

En conséquence, nous vous proposons de (i) renouveler le mandat de co-commissaire aux comptes titulaire du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit représenté par Madame Natacha PELISSON, l'obligation de rotation des associés chargés de la mission de certification des comptes est respectée, Madame Natacha PELISSON n'étant associée signataire que depuis deux exercices, et de (ii) nommer Monsieur Jean-Christophe GEORGHIOU, domicilié 63, rue de Villiers, 92208 NEUILLY SUR SEINE CEDEX, en qualité de nouveau co-commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Yves NICOLAS, pour une période de six exercices devant prendre fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2021.

8 - PROPOSITION D'AUTORISATION A CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'OPÉRER SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous proposons de consentir une nouvelle autorisation au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, afin d'opérer sur les actions de la Société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce et des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les acquisitions permettraient ainsi :

- L'animation du cours dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la nouvelle charte de déontologie de l'AMAFI du 8 mars 2011 et conclu avec un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante ;
- La conservation des titres acquis et leur remise ultérieure en paiement ou à l'échange dans le cadre d'opérations financières ou de croissance externe, conformément à la réglementation applicable ;
- L'annulation des titres acquis, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire de la résolution autorisant le conseil d'administration à réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues;
- La couverture de plans d'options d'achat d'actions réservés aux salariés ou autres allocations d'actions dans les conditions prévues aux articles L3332-1 et suivants et R.3332-4 du Code du travail ou allocation à des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés visées à l'article L.225-197-2 du Code de commerce des actions de la Société ou allocation d'actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion.

Cette autorisation serait accordée dans les conditions suivantes :

- Le nombre d'actions achetées par la Société en vertu de cette autorisation ne pourrait représenter plus de 10% du capital social, tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la décision de l'assemblée générale et sous déduction des actions auto-détenues.

RAPPORT GESTION 2015 / 61 💟

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

Toutefois, lorsque les actions seront rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le nombre d'actions à prendre en compte pour le calcul de la limite de 10% correspondra au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation. Par ailleurs, le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, ne pourra excéder 5% du capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la décision de l'assemblée générale;

- La Société ne pourrait acheter ses propres actions qu'à un prix au plus égal à 20 euros.
- La Société pourrait vendre, céder ou transférer par tous moyens tout ou partie des actions ainsi acquises.

L'achat de ces actions, ainsi que leur vente ou transfert, pourraient être réalisés, en une ou plusieurs fois, à tout moment, y compris en période d'offre publique, et par tous moyens, en particulier par intervention sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs, à l'exception de l'utilisation de produits dérivés. La part maximale du programme de rachat pouvant être effectuée par voie d'acquisition ou de cession de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme serait fixé à 62.519.468 euros.

La présente autorisation serait donnée pour une période de 18 mois et remplacerait la précédente autorisation conférée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 mai 2015 sous la sixième résolution.

Nous vous précisons que toutes les informations prévues par les dispositions légales et règlementaires ainsi que par les articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers seront contenues dans le descriptif du programme de rachat d'actions qui sera établi et publié préalablement à la réalisation de ce nouveau programme en application de l'article L.241-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Si vous acceptez cette proposition, nous vous demandons de conférer tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour passer tous ordres, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, généralement, faire le nécessaire.

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

9 - PROPOSITION DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 15 DES STATUTS, AFIN DE PORTER LA LIMITE D'AGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL A 80 ANS

Nous vous informons qu'il conviendrait de porter à 80 ans la limite d'âge pour l'exercice des fonctions du Directeur général et vous proposons, en conséquence, de mettre à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la modification de l'article 15 des statuts de la Société.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

10 - AUTORISATION ET POUVOIRS A CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE RÉDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION D'ACTIONS AUTO DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ

Nous vous proposons d'autoriser le conseil d'administration à réduire le capital social par annulation en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions de la Société qu'elle serait amenée à détenir pour les avoir acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions visé ci-avant, dans la limite de 10% du capital de la Société, tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la décision de l'assemblée générale et ce par périodes de 24 mois.

Par ailleurs, nous vous proposons de déléguer au conseil d'administration tous pouvoirs pour la réaliser en application des dispositions de l'article L.225-209, alinéa 7 du Code de commerce et d'imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les postes de primes ou de réserves disponibles.

La présente autorisation serait donnée pour une période de dix-huit mois et remplacerait la précédente autorisation conférée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 mai 2015 sous la huitième résolution.

11 - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE A CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR ÉMISSION, AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION, DE TOUTES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS IMMÉDIATEMENT OU A TERME A UNE QUOTITÉ DU CAPITAL

Nous vous proposons de déléguer au conseil d'administration, dans les conditions de l'article L.225-129, L.225-129-2, L.228-91 et L.228-92 et suivants du Code de commerce, votre compétence à l'effet de décider de procéder à une augmentation du capital social, par émission de toutes valeurs mobilières, en laissant au conseil d'administration le soin de déterminer les catégories de valeurs mobilières à émettre.

Une telle délégation permettrait, par la suite, à la Société de réaliser des émissions de valeurs mobilières rapidement, au moment le plus favorable compte tenu de l'état des marchés financiers et de la stratégie de la Société.

Ainsi, nous vous proposons de déléguer votre compétence au conseil d'administration :

- d'une part, pour décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions qu'il appréciera, par émission, à l'époque ou à des époques qu'il fixera, tant en France qu'à l'étranger, de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital social, à souscrire en numéraire et à libérer en espèces ou par voie de compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société et ce, dans la limite d'un plafond nominal global égal à 10% du capital social actuel de la société, soit de 406 376,54 euros. De cette autorisation, serait exclue la possibilité pour le conseil d'administration d'émettre des actions de préférence ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de préférence.

RAPPORT **GESTION 2015** / 63 **\}**

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

- d'autre part, à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital, au moyen de l'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou de la création d'actions nouvelles gratuites de même type que les actions existantes et ce, dans la limite d'un plafond nominal global égal à 10% du capital social actuel de la société, soit de 406 376,54 euros ; étant précisé que ce plafond s'ajouterait au plafond de visé ci-dessus.

Étant précisé, qu'à chaque montant nominal maximal, visés ci-dessus, pourrait s'ajouter le montant nominal maximal des actions ordinaires à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux dispositions contractuelles applicables, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital.

En outre, le montant nominal global des émissions de titres d'emprunt donnant accès au capital ne pourrait excéder ce plafond.

Les émissions de valeurs mobilières susceptibles d'être réalisées dans le cadre de cette délégation le seraient avec maintien, au profit des actionnaires, de leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible.

Le conseil d'administration aurait la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et en tout état de cause dans la limite de leur demande.

Nous vous demandons également d'autoriser le conseil d'administration, dans l'hypothèse où les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'absorberaient pas la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières, outre les autres facultés prévues par l'article L.225-134 du Code de commerce, à offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Cette délégation de compétence serait conférée au conseil d'administration pour une période de vingt-six mois et ce dernier aurait tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la délégation conférée et, notamment, à l'effet :

- de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer,
- d'arrêter les prix et conditions des émissions dans les conditions légales et réglementaires propres à chaque catégorie de valeurs mobilières concernées, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre,
- de décider que les droits des actionnaires formant rompus en cas d'émission d'actions par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes d'émission ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues sur le marché,
- de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis,
- le cas échéant, de prévoir les conditions de leur rachat en bourse et la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois ainsi que de fixer les modalités suivant lesquelles serait assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

En outre, le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pourrait procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les prime(s) d'émission et, notamment, celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes dispositions utiles, conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater la ou les augmentation(s) de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la délégation et modifier corrélativement les statuts.

En cas d'émission de titres d'emprunt donnant accès au capital, le conseil d'administration aurait tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, notamment, pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et des conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société et les autres modalités d'émission.

12 - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE A CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR VOIE D'OFFRE AU PUBLIC, PAR ÉMISSION, SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION, DE TOUTES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS IMMÉDIATEMENT OU À TERME AU CAPITAL

Conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-135, L.225-136 et L.228-91 et suivants du Code de commerce, nous vous demandons de bien vouloir déterminer, dans le cadre de la délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social dont le projet vient de vous être exposé, le montant de l'augmentation de capital pouvant être réalisé avec suppression du droit préférentiel de souscription.

S'agissant d'une émission de valeurs mobilières par voie d'offre au public, le droit préférentiel de souscription des actionnaires serait supprimé au profit de personnes non dénommées.

- Le plafond nominal global de l'augmentation ou des augmentations de capital susceptible(s) de résulter de l'émission, sans droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à une quotité du capital pourrait être fixé à 10% du capital social actuel de la société, soit de 406.376,54 euros étant précisé, qu'au montant nominal maximal, visé ci-dessus, pourrait s'ajouter le montant nominal maximal des actions ordinaires à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux dispositions contractuelles applicables, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le montant nominal global des émissions de titres d'emprunt donnant accès au capital pourrait être fixé à 406.376,54 euros.

Le tout dans la limite de la fraction non utilisée des plafonds globaux autorisés dans le cadre de la délégation de compétence précédemment visée.

Conformément à l'article R.225-119 du Code de commerce et sous réserve de l'autorisation spéciale qui vous est soumise, la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions qui serait émise ou créée par souscription, conversion, échange, remboursement, exercice de bons ou autres, devrait

RAPPORT CESTION 2015 / 65 🚺

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

être au moins égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%.

Nous vous demandons aussi de prévoir que les valeurs mobilières pourront être émises soit en euros, soit en monnaie étrangère, dans la limite du plafond autorisé en euros ou de sa contre-valeur à la date d'émission.

Nous vous invitons également à supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières qui seraient émises dans le cadre de cette délégation, en laissant la faculté au conseil d'administration de conférer aux actionnaires, conformément aux articles L.225-135 5ème alinéa et R.225-131 du Code de commerce, un délai de priorité d'une durée minimale de 3 jours de bourse pour souscrire à cette émission, en proportion de leur part dans le capital. Cette priorité pourrait, si le conseil d'administration l'estime opportun, être exercée tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

Nous vous précisons que cette délégation de compétence emporterait renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription à tous titres donnant accès au capital auxquels donneraient droit les valeurs mobilières elles-mêmes émises sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, et notamment aux actions émises par conversion ou remboursement d'obligations ou par exercice de bons.

Nous vous demandons également de conférer tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la délégation et, notamment, à l'effet :

- de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer,
- d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre,
- de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis,
- le cas échéant, de prévoir les conditions de leur rachat en bourse et la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre, pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois ainsi que de fixer les modalités suivant lesquelles serait assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.

En outre, le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pourrait procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les prime(s) d'émission et, notamment, celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes dispositions utiles, conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater la ou les augmentation(s) de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

En cas d'émission de titres d'emprunt donnant accès au capital, le conseil d'administration aurait tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, notamment, pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et des conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

Nous vous précisons qu'un rapport complémentaire sera établi par le conseil d'administration lorsqu'il fera usage de la délégation conférée par l'assemblée générale pour :

- décrire les conditions définitives de l'opération établies conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire ;
- déterminer, conformément aux dispositions de l'article R.225-115 du Code de commerce, l'incidence de l'émission proposée sur la situation de chaque actionnaire, en particulier en ce qui concerne sa quote-part des capitaux propres.

De même, les commissaires aux comptes de la Société établiront le rapport complémentaire prescrit par l'article R.225-116 du Code de commerce.

Ces rapports complémentaires seront mis à votre disposition au siège social, au plus tard dans les quinze jours suivant la réunion du conseil d'administration et portés à votre connaissance lors de la plus prochaine assemblée générale.

13 - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE A CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR VOIE D'OFFRE PAR PLACEMENT PRIVE AU SENS DE L'ARTICLE L.411.2 II DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER, PAR ÉMISSION, SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION, DE TOUTES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS IMMÉDIATEMENT OU A TERME AU CAPITAL

Conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-135, L.225-136 et L.228-91 et suivants du Code de commerce, nous vous demandons de bien vouloir déterminer, dans le cadre de la délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social dont le projet vient de vous être exposé, le montant de l'augmentation de capital pouvant être réalisé avec suppression du droit préférentiel de souscription.

S'agissant d'une émission de valeurs mobilières par voie d'offre par placement privé au sens de l'article L.411.2 II du Code monétaire et financier, le droit préférentiel de souscription des actionnaires serait supprimé au profit de personnes non dénommées.

Le plafond nominal global de l'augmentation ou des augmentations de capital susceptible(s) de résulter de l'émission, sans droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à une quotité du capital pourrait être fixé à un montant égal à 10% du capital social actuel de la société, soit de 406.376,54 euros étant précisé, qu'au montant nominal maximal, visé ci-dessus, pourrait s'ajouter le montant nominal maximal des actions ordinaires à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux dispositions contractuelles applicables, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le montant nominal global des émissions de titres d'emprunt donnant accès au capital pourrait être fixé à égal à 10% du capital social actuel de la société, soit de 406.376,54 euros.

Il est précisé que le plafond global de la ou des augmentations de capital par voie d'offre par placement privé au sens de l'article L.411.2 II du Code monétaire et financier serait limité à 20% du capital social par an, conformément à l'article L.225-136 3° du Code de commerce.

RAPPORT GESTION 2015 / 67 1

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

Le tout dans la limite de la fraction non utilisée des plafonds autorisés dans le cadre de la délégation de compétence visée au paragraphe 11.

Conformément à l'article R.225-119 du Code de commerce et sous réserve de l'autorisation spéciale qui vous est soumise, la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions qui serait émise ou créée par souscription, conversion, échange, remboursement, exercice de bons ou autres, devrait être au moins égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%.

Nous vous demandons aussi de prévoir que les valeurs mobilières pourront être émises soit en euros soit en monnaie étrangère, dans la limite du plafond autorisé en euros ou de sa contre-valeur à la date d'émission.

Nous vous invitons également à supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières qui seraient émises dans le cadre de cette délégation, en laissant la faculté au conseil d'administration de conférer aux actionnaires, conformément aux articles L.225-135 5ème alinéa et R.225-131 du Code de commerce, un délai de priorité d'une durée minimale de 3 jours de bourse pour souscrire à cette émission, en proportion de leur part dans le capital. Cette priorité pourrait, si le conseil d'administration l'estime opportun, être exercée tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

Nous vous précisons que cette délégation de compétence emporterait renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription à tous titres donnant accès au capital auxquels donneraient droit les valeurs mobilières elles-mêmes émises sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, et notamment aux actions émises par conversion ou remboursement d'obligations ou par exercice de bons.

Nous vous demandons également de conférer tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la délégation et, notamment, à l'effet :

- de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer,
- d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre,
- de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis,
- le cas échéant, de prévoir les conditions de leur rachat en bourse et la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre, pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois ainsi que de fixer les modalités suivant lesquelles serait assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.

En outre, le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pourrait procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les prime(s) d'émission et, notamment, celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes dispositions utiles, conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater la ou les augmentation(s) de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

En cas d'émission de titres d'emprunt donnant accès au capital, le conseil d'administration aurait tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, notamment, pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et des conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société.

Nous vous précisons qu'un rapport complémentaire sera établi par le conseil d'administration lorsqu'il fera usage de la délégation conférée par l'assemblée générale pour :

- décrire les conditions définitives de l'opération établies conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire ;
- déterminer, conformément aux dispositions de l'article R.225-115 du Code de commerce, l'incidence de l'émission proposée sur la situation de chaque actionnaire, en particulier en ce qui concerne sa quote-part des capitaux propres.

De même, les commissaires aux comptes de la Société établiront le rapport complémentaire prescrit par l'article R.225-116 du Code de commerce.

Ces rapports complémentaires seront mis à votre disposition au siège social, au plus tard dans les quinze jours suivant la réunion du conseil d'administration et portés à votre connaissance lors de la plus prochaine assemblée générale.

14 - AUTORISATION A CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'AUGMENTER LE NOMBRE DE TITRES A ÉMETTRE, DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE VISÉES CI-DESSUS, EN CAS DE DEMANDES EXCÉDENTAIRES

En vue de permettre au conseil d'administration, en cas de demandes excédentaires constatées lors de la souscription aux augmentations de capital qui seraient réalisées dans le cadre des délégations de compétence visées aux paragraphes 11, 12, et 13 ci-dessus, nous vous demandons de l'autoriser, sur ses seules décisions, à augmenter le nombre de titres à émettre dans les conditions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce et de l'article R.225-118 du Code de commerce.

Le conseil d'administration serait ainsi en mesure d'augmenter, dans la limite du plafond global prévu sous les paragraphes 11, 12, et 13, le nombre de titres à émettre, dans la limite de 15% de chaque émission et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.

15 - AUTORISATION A CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE FIXER LE PRIX D'ÉMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES ÉMISES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS VISÉES CI-DESSUS

Nous vous rappelons qu'en cas de mise en œuvre, par le conseil d'administration, des délégations de compétence visées aux paragraphes 12 et 13 ci-dessus, la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions qui serait émise ou créée par souscription, conversion, échange, remboursement, exercice de bons ou autres, devrait être au moins égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%, en application de l'article R.225-119 du Code de commerce.

RAPPORT **GESTION 2015** / 69 **\)**

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

Toutefois, en application de l'article L.225-136 du Code de commerce, nous vous demandons d'autoriser le conseil d'administration à fixer le prix d'émission des valeurs mobilières émises dans le cadre des délégations visées aux paragraphes 12 et 13 ci-dessus et dans la limite de 10% du capital par an, apprécié au jour de la décision du conseil d'administration, tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à l'assemblée générale, à un prix qui ne pourra être inférieur, au choix du conseil d'administration.

16 - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE A CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL EN VUE DE RÉMUNÉRER DES APPORTS EN NATURE DE TITRES RÉALISÉS AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ DANS LE CADRE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ÉCHANGE

Conformément aux dispositions des articles L.225-147, L.225-148, L.225-129 à L.225-129-6 et L.228-92 du Code de commerce, nous vous demandons de bien vouloir déléguer au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, votre compétence à l'effet de procéder, s'il le juge opportun, dans le délai de vingt-six mois à compter du jour de l'assemblée générale, dans la limite de la fraction non utilisée des plafonds visés aux paragraphes 12 et 13 ci-dessus, à l'émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à une quotité du capital social, destinées à :

- (a) conformément aux dispositions de l'article L.225-147 alinéa 6 du Code de commerce et dans la limite de 10% du capital social, rémunérer les apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables,
- (b) conformément aux dispositions de l'article L.225-148 du Code de commerce, rémunérer les apports de titres réalisés, au profit de la Société, dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger par la Société sur des titres d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé tel que visé par ledit article.

Nous vous précisons que cette délégation de compétence emporterait renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription à tous titres donnant accès au capital auxquels donneront droit les valeurs mobilières elles-mêmes émises sans droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Il conviendrait de conférer tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation de compétence et, notamment, pour :

- déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les prix et conditions des émissions, notamment la parité d'échange et, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces, fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre, décider les conditions de leur rachat en bourse et la suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois ainsi que fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

 procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les prime(s) d'émission et, notamment, celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentation(s) de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

La présente autorisation serait donnée pour une période de vingt-six mois et remplacerait la précédente conférée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 27 mai 2014 sous la douzième résolution.

17 - PROJET D'AUTORISATION ET POUVOIRS A CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE PROCÉDER A UNE AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL RÉSERVÉES AUX SALARIES ADHÉRENTS A UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 à L.3332-24 du Code du Travail, il appartient au conseil d'administration de soumettre à l'assemblée générale des actionnaires, à l'occasion de chaque opération d'augmentation de capital, un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du Travail relatif aux augmentations de capital réservés aux salariés, adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise à créer ou de tout fonds commun de placement d'entreprise à mettre en place dans ce cadre.

Compte tenu des projets de délégations de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social qui vous sont proposés, il vous est proposé de déléguer votre compétence, pour une durée de 26 mois à compter du jour de l'assemblée générale, au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, dans la limite d'un montant nominal maximum de 125.683,09 euros, à libérer en numéraire.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-138-1 du Code de commerce, nous vous demanderons de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre au profit du(es) Fonds Commun(s) de Placement d'Entreprise à mettre en place dans le cadre du Plan d'Epargne d'Entreprise à créer.

Les actions nouvelles conféreraient à leurs propriétaires les mêmes droits que les actions anciennes.

Le prix de souscription des nouvelles actions ordinaires, déterminé dans les conditions des articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du Travail, serait fixé d'après les cours de bourse et ne pourrait être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription ni inférieur de plus de 20% à cette moyenne ou de 30% lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L.3332-19 est supérieure ou égale à dix ans. La décision fixant la date de souscription serait prise par le conseil d'administration.

L'augmentation de capital ne serait réalisée qu'à concurrence du montant des actions souscrites.

Le délai susceptible d'être accordé aux souscripteurs pour la libération du capital de leurs titres ne pourrait être supérieur à trois ans.

Les actions souscrites pourraient être libérées conformément aux dispositions légales.

RAPPORT GESTION 2015 / 71 🚺

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

Toute compétence serait déléquée au conseil d'administration pour décider de cette augmentation de capital et, notamment, en vue de :

- arrêter la liste des bénéficiaires et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux, dans la limite du plafond fixé par l'assemblée générale,
- arrêter la date et les modalités des émissions qui seraient réalisées en vertu de la présente autorisation, en conformité avec les prescriptions légales et statutaires,
- constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seraient effectivement souscrites,
- accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités,
- apporter aux statuts les modifications corrélatives aux augmentations du capital social,
- et, généralement, faire tout ce qui sera utile ou nécessaire à cette fin.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-138-II du Code de commerce, les commissaires aux comptes de la Société ont rédigé un rapport sur les conditions de fixation du prix d'émission dont il vous sera donné lecture.

Nous vous précisons qu'un rapport complémentaire sera établi par le conseil d'administration lorsqu'il fera usage de la délégation qui lui sera éventuellement conférée par l'assemblée générale pour :

- décrire les conditions définitives de l'opération établies conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire ;
- déterminer conformément aux dispositions de l'article R.225-115 du Code de commerce l'incidence de l'émission proposée sur la situation de chaque actionnaire, en particulier en ce qui concerne sa quote-part des capitaux propres.

De même, les commissaires aux comptes de la Société établiront le rapport complémentaire prescrit par l'article R.225-116 alinéa 2 du Code de commerce.

Ces rapports complémentaires seront mis à votre disposition au siège social, au plus tard dans les quinze jours suivant la réunion du conseil d'administration et portés à votre connaissance lors de la plus prochaine assemblée générale.

Nous vous précisons toutefois que ce projet d'augmentation de capital ne vous est présenté qu'afin de satisfaire aux dispositions légales et qu'une telle augmentation n'entre pas dans les perspectives de la Société. Nous vous invitons, en conséquence, à vous prononcer pour le rejet de la résolution tendant à réaliser cette augmentation de capital.

Conformément à l'article R.225-113 du Code de commerce, la marche des affaires sociales depuis l'exercice en cours vous est exposée au paragraphe 1.

RAPPORT DE GESTION **ET DE GROUPE**

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

18 - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR INCORPORATION DE PRIMES, RÉSERVES, BÉNÉFICES ET

Nous vous proposons de bien vouloir, conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2 et L.225-130 du Code de commerce :

- 1) Déléguer votre compétence au conseil, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour une durée de vingt-six mois à compter de la date de l'assemblée générale, à l'effet de décider une ou plusieurs augmentation(s) de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution gratuite d'actions nouvelles, d'élévation de la valeur nominale des actions existantes, lesdites actions conférant les mêmes droits que les actions anciennes sous réserve de leur date de jouissance,
- 2) Décider que le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme, ne pourra être supérieur à 6.022.312,25 €, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément aux dispositions légales et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des actions, étant précisé que ce plafond est fixé de façon autonome et distincte du plafond visé au point 11 ci-dessus,
- 3) Décider que cette délégation pourra être utilisée à tout moment pendant cette durée, y compris, dans les limites de la réglementation applicable, en période d'offre publique sur les titres de la Société.
- 4) Décider, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, qu'en cas d'usage par le conseil de la présente délégation, les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

RAPPORT **GESTION 2015** / 73

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

ANNEXE 1: TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ (5) DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIÉTÉ HAULOTTE GROUP

| Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois) | 31/12/2015 12 | 31/12/2014 12 | 31/12/2013 12 | 31/12/2012 12 | 31/12/2011 12 |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Capital en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social | 4 063 765 | 4 057 837 | 4 057 837 | 4 057 837 | 4 057 837 |
| Nombre d'actions | | | | | |
| - ordinaires | 31 259 734 | 31 214 129 | 31 214 129 | 31 214 129 | 31 214 129 |
| - auto-détenues | 1 814 303 | 1 837 823 | 1 837 823 | 1 837 823 | 1 837 823 |
| - soumises à dividendes | 29 445 431 | 29 376 306 | 29 376 306 | 29 376 306 | 29 376 306 |
| Nombre maximum d'actions à créer | | | | | |
| - par conversion d'obligations | - | - | - | - | - |
| - par droit de souscription | - | - | - | - | - |
| Opérations et résultats | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 232 272 603 | 216 876 915 | 172 218 956 | 164 262 857 | 151 314 901 |
| Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions | 13 371 335 | 6 706 952 | -22 946 984 | -13 818 444 | -7 928 263 |
| Impôts sur les bénéfices | -466 047 | 658 279 | -1 035 718 | -861 848 | -629 610 |
| Participation des salariés | - | - | - | - | - |
| Dot. Amortissements et provisions | 12 224 854 | 3 866 118 | -23 952 467 | 9 601 242 | 24 732 911 |
| Résultat net | 1 612 528 | 2 181 954 | 2 041 202 | -22 557 838 | -32 031 564 |
| Résultat distribué | | 6 867 108 | 4 406 446 | - | - |
| Résultat par action | | | | | |
| Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions | 0,44 | 0,19 | -0,70 | -0,42 | -0,23 |
| Résultat après impôt, participation, dot. amortissements et provisions | 0,05 | 0,07 | 0,07 | -0,72 | -1,03 |
| Dividende attribué | | 0,22 | 0,15 | - | - |
| Personnel | | | | | |
| Effectif moyen des salariés | 578 | 569 | 557 | 586 | 614 |
| Masse salariale | 23 930 881 | 22 768 996 | 21 211 881 | 22 340 779 | 19 959 309 |
| Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales) | 11 389 629 | 10 788 551 | 9 793 129 | 9 564 167 | 9 022 863 |

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

ANNEXE 2:

RAPPORT ETABLI PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE

En application de l'article L.225-37 du Code de commerce, je vous rends compte ci-après :

- de la composition et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration de la Société, ainsi que de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- des éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général,
- des règles applicables en matière de gouvernement d'entreprise,
- des principes et règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux,
- des modalités particulières de participation des actionnaires à l'assemblée générale,
- des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique publiés dans le rapport de gestion.
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Ce rapport concerne la société mère Haulotte GROUP, ainsi que l'ensemble de ses filiales directes et indirectes.

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration de la Société lors de sa réunion du 8 mars 2016, conformément aux dispositions de l'article L 225-37 al. 10 du Code de commerce.

1 - COMPOSITION, PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Société est composé des six administrateurs suivants dont un administrateur indépendant.

| Identité des administrateurs / dirigeants | Fonctions exercées dans la Société | Date de première nomination au titre du mandat dans la Société | Date d'expiration du mandat dans la Société |
|---|--|--|--|
| Pierre SAUBOT | Président du Conseil d'administration Directeur Général Administrateur | Conseil d'administration du 31/08/1989 et Assemblée Générale Ordinaire du 27/06/1990 Conseil d'administration du 17/05/1985 | Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 |

RAPPORT GESTION 2015 / 75 🔀

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

| Identité des administrateurs / dirigeants | Fonctions exercées dans la Société | Date de première nomination au titre du mandat dans la Société | Date d'expiration du mandat dans la Société |
|---|---|---|--|
| Alexandre SAUBOT | Directeur Général Délégué Administrateur | Conseil d'administration du 22/12/1999 et ratification par Assemblée Générale Ordinaire du 28/04/2000 | Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015 |
| Elisa SAVARY | Administrateur | Assemblée Générale Ordinaire du 28/04/1998 | Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015 |
| Hadrien SAUBOT | Administrateur | Cooptation en remplacement de Béatrice Saubot en Conseil d'administration du 23/03/2004 et ratification par Assemblée Générale Ordinaire du 26/05/2004 | Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015 |
| José MONFRONT | Administrateur Directeur général adjoint Directeur des Opérations | Cooptation en remplacement d'Yves Boucly en Conseil d'administration du 30/09/2004 et ratification par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26/05/2005 | Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015 |
| Michel BOUTON | Administrateur | Conseil d'administration du 22/01/2001 et ratification par Assemblée Générale Ordinaire du 26/04/2001 | Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015 |

En application de l'article L.225-37 du Code de commerce, je vous précise que la proportion hommes/femmes au sein du conseil d'administration est la suivante :

- Hommes : 83,33% - Femmes : 16,66%.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

| Identité des administrateurs / dirigeants | Fonctions exercées en dehors de la Société |
|---|--|
| Pierre SAUBOT | Directeur Général de la société SOLEM SAS, Représentant de HAULOTTE GROUP, Présidente de la société TELESCOPELLE SAS, Gérant de Société Commerciale du Cinquau, Co-gérant de la SCI LANCELOT |
| Alexandre SAUBOT | Président de la société SOLEM SAS, Représentant de HAULOTTE GROUP, Présidente de la société TELESCOPELLE SAS, Gérant de la société HAULOTTE FRANCE SARL, Gérant de la SCI LANCELOT, Administrateur d'Haulotte Netherlands BV, Administrateur d'Haulotte Iberica, Administrateur d'Haulotte Portugal, Administrateur d'Haulotte Scandinavia, Administrateur d'Haulotte Folska, Directeur d'Haulotte GmbH, Administrateur d'Haulotte Polska, Directeur d'Haulotte UK, Directeur d'Haulotte Singapour, Représentant de HAULOTTE GROUP administrateur unique d'Haulotte Cantabria, Administrateur d'Haulotte Arges, Président d'Haulotte Trading (Shangaï) co. Ltd, Administrateur d'Haulotte Mexico, Président de, Nove Srl, Directeur de Haulotte Middle East, Représentant de HAULOTTE GROUP, administrateur unique de HHR, Représentant de HAULOTTE SINGAPORE, administrateur de HAULOTTE INDIA, Administrateur de Levanor, Administrateur de MundiElevacao, Administrateur de Haulotte Access Equipment Manufacturing (Changzhou). |
| Elisa SAVARY | NEANT |
| Hadrien SAUBOT | Directeur Général de la société SOLEM SAS |
| José MONFRONT | Administrateur de la société Haulotte Trading Shangaï co.Ltd. Administrateur de Haulotte Access Equipment Manufacturing (Changzhou). |
| Michel BOUTON | Président de la société PVI, Président de la société PVI HOLDING SA, Président de la société SOVIBUS, Président de la société ESCAL (filiale de la société PVI), Président de la société SOVITRUCKS. |

RAPPORT GESTION 2015 / 77 💟

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

1.2 Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

Nombre des réunions, taux de présence et principales décisions prises :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le conseil d'administration s'est réuni quatre (4) fois, avec un taux de présence effective moyen de 58,33 %.

| Date des réunions du Conseil | Taux de présence | Principales décisions prises |
|---------------------------------|------------------|---|
| 10 mars 2015 | 66,66 % | Arrêté des comptes sociaux et consolidés, Projet d'autorisation et pouvoirs à conférer au conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions et à l'effet d'annuler les actions auto- détenues |
| 29 mai 2015 | 66,66 % | Mise en œuvre de l'autorisation conférée au Conseil par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 mai 2015, en vue du rachat par la Société de ses propres actions; Questions diverses. |
| 08 Juillet 2015 | 50 % | Constatation du nombre d'actions émises dans le cadre de la distribution de dividendes décidée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 mai 2015, de l'augmentation correspondante du capital et des modifications corrélatives des statuts; Questions diverses. |
| 1 ^{er} septembre 2015 | 50 % | Examen et arrêté de la situation comptable semestrielle consolidée établie au 30 juin 2015; Etablissement du rapport financier semestriel en application de l'article L.451-1-2 III du Code Monétaire et Financier; Examen des documents de gestion prévisionnelle, en application des articles L.232-2, R.232-2 et R.232-3 du Code de Commerce; Questions diverses. |

Modalités de préparation des décisions :

Les modalités de convocations :

Les administrateurs ont été convoqués en moyenne 17 jours à l'avance par lettre simple.

Conformément à l'article L.823-17 du Code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires semestriels ainsi que les comptes annuels.

Les modalités de remise des documents et informations nécessaires à la prise de décision :

Les membres du conseil d'administration ont reçu, lors de chaque réunion du conseil, tous les documents et informations nécessaires à une délibération éclairée et à l'accomplissement de leur mission et, notamment, les comptes sociaux annuels, consolidés et semestriels ainsi que les documents de gestion prévisionnelle.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

Le fonctionnement et les attributions des comités du conseil :

Je vous rappelle que le conseil d'administration en date du 9 mars 2011 a décidé de se constituer en Comité d'Audit conformément à l'article L.823-20,4 du Code de commerce et de modifier corrélativement le règlement intérieur du conseil d'administration afin d'élargir ses attributions en conséquence et lui inclure les pouvoirs expressément attribués au Comité d'Audit par l'article L.823-19 du Code de commerce.

Le Comité d'Audit est composé des administrateurs suivants, à savoir :

- Monsieur Michel BOUTON,
- Monsieur Hadrien SAUBOT,
- Mademoiselle Elisa SAUBOT.

Règles particulières prévues dans un règlement intérieur ou une charte :

Lors du conseil d'administration du 11 mars 2009, les administrateurs ont adopté le Règlement Intérieur du conseil d'administration qui prévoit entre autres les modalités de recours aux moyens de visioconférence. Ce Règlement Intérieur a été modifié par décision du conseil d'administration du 9 mars 2011 pour élargir ses compétences au Comité d'Audit.

Le Règlement Intérieur du conseil d'administration peut être consulté au siège social de la Société.

Il n'existe par ailleurs pas de charte.

2 - LIMITATIONS DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est rappelé que la Société a opté par décision du conseil d'administration en date du 2 juillet 2002 pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Direction Générale exercées par Monsieur Pierre Saubot.

Le Président Directeur Général de la Société n'a pas de limitations de pouvoirs autres que les limitations de pouvoirs légales.

Il est donc investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

3 - RÈGLES APPLICABLES EN MATIÈRE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Je vous informe que le conseil d'administration de la Société a décidé de se référer au code de gouvernement d'entreprise MiddleNext pour les Valeurs Moyennes et Petites de décembre 2009.

La Société a choisi de se référer audit code eu égard au montant de sa capitalisation boursière, de son compartiment de cotation sur le marché Euronext Paris et des moyens qu'elle est susceptible de mettre en œuvre pour appliquer les recommandations.

RAPPORT GESTION 2015 / 79 🔀

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

Le code de gouvernement d'entreprise MiddleNext s'est révélé être le plus adapté, ce dernier ayant été spécialement conçu pour les valeurs moyennes et petites, à savoir les sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euros (valeurs des compartiments B et C d'Euronext Paris (position AMF du 9 janvier 2008)) ce dont fait partie la Société.

Le code de gouvernement Middlenext est consultable sur le site : http://www.middlenext.com/

Vous trouverez ci-dessous l'état des recommandations MiddleNext qui ont été ou vont être adoptées, ou en cours de réflexion par la Société :

| Recommandation du Code Middlenext | Adoptée | Sera adoptée | En cours de réflexion | Ne sera pas adoptée |
|---|---------------|-----------------|-----------------------------|---------------------------|
| I – Le | e pouvoir ex | écutif | | |
| R1 : Cumul contrat de travail et mandat social | Х | | | |
| R2 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux | Х | | | |
| R3 : Indemnités de départ | Х | | | |
| R4 : Régime des retraites supplémentaires | Х | | | |
| R5 : Stock-options et attribution gratuite d'actions | Х | | | |
| II - Le pou | ıvoir de « su | rveillance » | | |
| R1 : Cumul contrat de travail et mandat social | Х | | | |
| R7 : Déontologie des membres du Conseil | Х | | | |
| R8 : Composition du Conseil — Présence des membres indépendants au sein du Conseil | | | Х | |
| R9 : Choix des administrateurs | | | Х | |
| R10 : Durée des mandats des membres du Conseil | Х | | | |
| R11 : Information des membres du Conseil | Х | | | |
| R12 : Mise en place des Comités | Х | | | |
| R13 : Réunions du Conseil et des Comités | | | Х | |
| R14 : Rémunération des administrateurs | Х | | | |
| R15 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil | | | Х | |

RAPPORT DE GESTION **ET DE GROUPE**

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

Conformément à la recommandation AMF 2013-10 du 18 novembre 2013, le Président rappelle que le conseil d'administration a pris connaissance des « points de vigilance » tels que visés dans le code de gouvernement MiddleNext à savoir, les points de vigilances relatifs :

- au « pouvoir exécutif » : « les dirigeants »,
- au « pouvoir de surveillance », pouvoir d'orientation et de contrôle : « les administrateurs »,
- au « pouvoir souverain », notamment exprimé lors de l'assemblée générale des actionnaires : « les actionnaires ».

4 - PRINCIPES ET RÈGLES EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDÉS AUX DIRIGEANTS **MANDATAIRES SOCIAUX**

Les principes et les règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 sont les suivants :

Il convient de préciser que les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux sont versées par la société mère de Haulotte GROUP, la société SOLEM SAS.

Pierre SAUBOT - Président et Directeur Général

| Type de rémunération | Montant v | ersé en 2015 | Règles de détermination |
|--|-----------|--------------|--|
| Rémunération fixe | 85 | 744 € | La rémunération est déterminée et fixée par la société SOLEM qui la verse. |
| Rémunération variable | 2 500 € | | La part variable est évaluée chaque année en fonction de la qualité et de l'évolution des résultats du Groupe au titre de l'exercice précédent. |
| Rémunération exceptionnelle | Néant | | |
| Avantage en nature | N | éant | |
| Jetons de présence | N | éant | |
| Type d'engagement | Oui | Non | Nature des engagements et, le cas échéant, conditions d'attribution |
| Contrat de travail | | X | |
| Régime de retraite complémentaire | | Х | |
| Indemnités et avantages liés à la cessation des fonctions | | Х | |
| Indemnités de non concurrence | | Х | |

RAPPORT **GESTION 2015** / 81

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

| 7.1107.411.411.411.411.411.411.411.411.411.41 | | 5 0.09.0 | T |
|---|------------|--------------|--|
| Type de rémunération | Montant ve | ersé en 2015 | Règles de détermination |
| Rémunération fixe | 323 | 284€ | La rémunération est déterminée et fixée par la société SOLEM, société controlante, qui la verse. |
| Rémunération variable | 64 (| 900€ | La part variable est évaluée chaque année en fonction de la qualité et de l'évolution des résultats du Groupe au titre de l'exercice précédent. |
| Rémunération exceptionnelle | Né | ant | |
| Avantage en nature | Né | ant | |
| Jetons de présence | Né | ant | |
| Type d'engagement | Oui | Non | Nature des engagements et, le cas échéant, conditions d'attribution |
| Contrat de travail | | Х | |
| Régime de retraite complémentaire | X | | |
| Indemnités et avantages liés à la cessation des fonctions | | Х | |
| Indemnités de non concurrence | | Х | |

Je vous indique qu'aucune attribution gratuite d'actions ou d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie à des mandataires sociaux en cette qualité.

Je vous indique également que les administrateurs ne reçoivent aucune rémunération ou aucun jeton de présence au titre de leur mandat social. Ils sont néanmoins remboursés de leurs frais de déplacement pour se rendre aux séances, sur justificatifs.

5 - MODALITÉS PARTICULIÈRES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conformément à l'article L.225-37 alinéa 8 du Code de commerce, je vous renvoie aux dispositions des statuts qui prévoient les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale de la Société et, en particulier :

- à l'article 16 des statuts pour le mode de fonctionnement et les principaux pouvoirs de l'assemblée générale;
- aux articles 8 à 11 des statuts pour la description des droits des actionnaires et les modalités d'exercice de ces droits.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

6 - INFORMATION SUR LES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément à l'article L.225-37 alinéa 9 du Code de commerce, je vous informe que la Partie 3 du rapport de gestion et de groupe établi par le conseil d'administration mentionne les informations prévues à l'article L.225-100-3 du Code de commerce.

7 - PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

7.1 Objectifs de la Société en matière de procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la Société ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements du personnel, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise,
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société et de ses filiales.

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et de ses filiales et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier (risques opérationnels, financiers, de conformité ou autre).

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Descriptif synthétique des procédures mises en place

- a) Organisation générale des procédures de contrôle interne et de gestion des risques au niveau de la Société
 - (i) Le contrôle interne au sein de la Société est confié par la Direction générale à chaque direction. Au siège et en filiale, la mise en place et le contrôle des procédures de contrôle interne sont donc l'une des attributions des responsables ou directeurs de département.
 - (ii) Ces procédures de contrôle interne sont placées sous la responsabilité de la Direction financière et du Secrétariat général du Groupe qui en assurent la rédaction et la promotion et veillent à leur cohérence et leur bon fonctionnement. Il existe un socle de procédures internes écrites disponibles sous l'intranet de la Société.

Les différents acteurs du contrôle interne au sein du Groupe sont :

- La direction financière (avec le département Contrôle de Gestion, le département Credit Management et le département de l'audit interne) ;

RAPPORT **GESTION 2015** / 83 **\)**

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

- le Secrétariat Général (avec le service juridique, le service ressources humaines et la DSI);
- la direction industrielle (avec le service Qualité).

La direction financière :

- Le département Contrôle de gestion se compose de trois pôles :
- un pôle contrôle de gestion industriel représenté sur chaque site de production et pour les fonctions R&D, achats et qualité par une équipe dédiée au siège ;
- un pôle contrôle de gestion des filiales de distribution, piloté depuis le siège et représenté par un contrôleur local dans les principales filiales, qui assure le suivi financier des différentes filiales de distribution et de services du Groupe. En complément le contrôleur financier de la zone est l'intermédiaire entre le Groupe et les contrôleurs de chaque filiale de sa zone.
- un pôle contrôle de gestion des fonctions support et location.

Ces équipes contribuent à la mise en œuvre du contrôle interne en :

- veillant à la sécurisation des actifs, notamment par les procédures d'inventaire,
- veillant et aidant à la diffusion des règles comptables et de gestion du groupe,
- veillant à ce que les dépenses soient réalisées dans le cadre du budget défini au début de chaque exercice et dans le cadre des règles d'engagements et de délégations définies par le Groupe.
- Le département Cash Management qui gère les activités suivantes :
- la trésorerie
- le credit management.

Concernant la trésorerie, ce département est en charge des relations avec les banques et des opérations d'équilibrage bancaire, de la gestion de la trésorerie multidevises, de la gestion du risque de taux, de l'optimisation des flux et du suivi du budget de trésorerie.

Pour le crédit management, le département :

- s'assure de la correcte application des principes définis en matière de gestion des risques clients et contrôle l'exposition des principaux clients du Groupe. Pour ce faire, il vérifie l'évolution du poste clients sur toutes les filiales, contrôle les niveaux d'encours et procède au rapprochement du budget de trésorerie avec les encours client des filiales,
- organise le recouvrement, suit les encours de financement et consolide l'ensemble des engagements financiers du Groupe.
- Le département Consolidation et reporting qui se charge de la production des comptes consolidés annuels et semestriels, ainsi que des reportings mensuels.

Ce département accompagne les responsables financiers locaux dans les procédures de reporting et effectue par ailleurs un certain nombre de visites dans les filiales pour s'assurer de leur correcte application.

RAPPORT DE GESTION **ET DE GROUPE**

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

- Le département Comptabilité Groupe est en charge de la comptabilité d'Haulotte Groupe SA. Il a aussi la responsabilité d'animer et de gérer la politique fiscale au niveau Groupe.
- La direction financière a élaboré des **procédures écrites** sur les principaux sujets et flux au sein du groupe. Celles-ci sont diffusées à l'ensemble des interlocuteurs financiers du siège et des filiales et régulièrement mises à jour.

· Le Secrétariat Général :

· le service Juridique du Groupe :

- le service juridique continue à participer aux réunions des « Safety Committees » qui se tiennent régulièrement (tous les deux mois, et plus si nécessaire) et rassemblent les acteurs concernés par la bonne gestion du suivi technique et juridique des incidents et accidents dont le Groupe a connaissance et dans la survenance desquels la présence d'un de nos produits est constatée.
- le service juridique participe aux différentes réunions du « comité de propriété intellectuelle » qui rassemblent également la direction industrielle, le secrétariat général, la direction marketing et le responsable propriété intellectuelle du Groupe. Ces réunions ponctuelles permettent d'assurer le suivi des dépôts et contentieux liés à la propriété intellectuelle sur l'ensemble du Groupe. Elles permettent également d'alerter les différents participants sur l'existence d'antériorité de certains
- par ailleurs, le service juridique continue à organiser des actions de formation ponctuelles, afin de sensibiliser les équipes aux enjeux juridiques (relations commerciales, obligations contractuelles...). Cette démarche reste principalement orientée vers les acteurs du département achats, mais touchent désormais aussi les collaborateurs des services Innovation et Recherche & développement.
- plusieurs actions de communications internes sont mises en place par le service juridique, en collaboration avec les équipes financières, de communication et la DSI, afin d'informer et alerter les collaborateurs sur les risques de fraude à l'ingénierie sociale et de lutter contre cette dernière. Grâce à ces actions de vigilance, plusieurs tentatives ont pu être déjouées.
- · le service Ressources Humaines avec un service central et des représentations sur chaque site de production :
- la charte Sécurité visant à améliorer la sécurité humaine de ses collaborateurs au quotidien, qui avait été lancée en France, a été élargie à plusieurs autres pays dans lesquels le Groupe est présent, afin de renforcer le contrôle dans son domaine. Dans cette optique, les challenges sécurité ont été renouvelés.
- La procédure Recrutement mise en place continue à s'appliquer.
- Ce service a assuré la promotion de la Procédure Management Group, socle des règles essentielles du Groupe en matière de RH, Finance, Juridique et Assurance. Ce service s'est également impliqué fortement dans la relance et la rédaction d'un journal interne.
- En matière de gestion des risques, ont été mis en place des country review et people review.

RAPPORT **GESTION 2015** / 85

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

Ces « review » ont pour but de renforcer les liens et favoriser les échanges entre les équipes du siège et les filiales ainsi que les sites de production et donnent également un éclairage sur le climat social.

- La « country review » a pour finalité la présentation par chacune des filiales notamment de leur organisation, modes de fonctionnement et des « Key Performance Indicator » des différents services.
- La « people review » permet de faire un point par les échanges avec les hiérarchies des rangs +1 et +2 avec les Ressources Humaine pour chacun de leurs collaborateurs.
- la Direction des Systèmes d'Information (DSI) a renforcé son contrôle quant à l'harmonisation et la standardisation des équipements informatiques en mettant en œuvre des Standards Bureautique Haulotte ainsi qu'une procédure établissant les conditions de mise à disposition des moyens de communication. La DSI continue de déployer cette politique d'harmonisation afin de renforcer l'homogénéité des équipements et la sécurité des impressions, échanges et communications
- · Le département de l'audit interne (voir b).

La direction industrielle :

• La fonction Qualité du groupe est composée d'un Directeur qualité, d'un responsable qualité corporate, de trois responsables qualité projet, et d'un coordinateur système qualité et environnement.

Chaque division industrielle (site de production) a son propre service qualité animé par un responsable qualité de site (division) avec plusieurs fonctions représentées : qualité client (SAV) assurance qualité produit, fournisseur et d'un coordinateur environnement.

Le département qualité a renforcé l'approche « satisfaction client » à travers:

- le déploiement et la standardisation de l'approche processus dans l'entreprise
- l'implémentation de l'amélioration continue via des chantiers de fiabilisation et vieillissement.
- les outils de levée de risque aux niveaux de tous les nouveaux projets afin de fiabilisé nos sorties produits.

Une démarche de suivi et de qualification fournisseur orienté QCD.

b) Présentation des informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

A la suite d'une mission de cartographie de ses risques, le Comité Exécutif (Comex) du Groupe à créé un département d'Audit Interne dont les principales missions consistent à :

- réduire les risques liés à l'activité,
- mettre en place un reporting à la Direction des faits constatés,

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

- sensibiliser les entités et départements Haulotte sur l'importance du respect des procédures,
- obtenir des plans d'actions de la part des entités audités pour leur mise en conformité,
- s'assurer de la mise en œuvre des plans d'action proposés par les audités et l'obtention du résultat attendu,
- améliorer et faire évoluer les procédures en tenant compte des constats lors des missions d'audit.

En raison de circonstances totalement extérieures à l'entreprise et son fonctionnement, les missions qui auraient du être menées courant 2015 ont du être reportées.

c) Risques liés à l'élaboration de l'information financière et comptable

La responsabilité de la production des comptes semestriels et annuels consolidés incombe au département Consolidation, sous le contrôle du Directeur Financier Groupe et de la Direction Générale.

Ce département est garant de la qualité des clôtures comptables mensuelles des différentes sociétés du Groupe, gérées, selon le cas, par les services comptables locaux ou par des experts comptables pour le cas des filiales de petite taille, et de leur retraitement selon les normes IFRS en viqueur.

L'homogénéité des principes comptables du Groupe est assurée par le Département consolidation qui est responsable du suivi des évolutions de normes.

Les principes comptables les plus importants, notamment ceux qui peuvent avoir un impact significatif sur les comptes du Groupe, ont été édités et diffusés dans l'ensemble des filiales. Il s'agit des normes en matière de comptabilisation des financements, reconnaissance du chiffre d'affaires, perte de valeur ou non recouvrement de créances clients, provisions sur stocks, règles d'amortissement des actifs immobilisés...

En fonction des règlementations locales, l'information financière et comptable est vérifiée par des auditeurs locaux. Les co-commissaires aux comptes du groupe vérifient les comptes consolidés en s'appuyant sur les auditeurs locaux ou en diligentant leurs propres missions d'audit si nécessaire.

L'information financière et comptable est enfin arrêtée par le conseil d'administration semestriellement et annuellement, après avoir été présentée au conseil d'administration réuni en formation de comité d'Audit.

Le conseil d'administration remplit également les attributions du Comité d'Audit. Il s'assure de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques en matière financière, outre le suivi du processus d'élaboration de l'information financière.

L'ensemble du processus d'élaboration et de traitement de l'information financière et comptable décrit cidessus tend ainsi à gérer et limiter les risques en la matière.

Fait à L'Horme

Le 8 mars 2016

Le Président du Conseil d'administration

RAPPORT CESTION 2015 / 87 💟

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225 - 235 du Code de commerce sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Haulotte Group SA (Exercice clos le 31 décembre 2015)

PricewaterhouseCoopers Audit

20 rue Garibaldi 69451 Lyon cedex 06

BM&A

11, rue de Laborde 75008 Paris

Haulotte Group SA

La Péronnière BP9 42152 L'Horme

Aux Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Haulotte group SA et en application des dispositions de l'article L.225—235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'articles L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration, un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L .225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient:

- De vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- D'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

Ces diligences consistent notamment à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- Prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- Déterminer si les déficiences majeurs du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relèves dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'articles L. 225–37 du Code commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous vous informons que le rapport du Président du conseil d'administration ne contient pas, pour tous les mandataires sociaux concernés, les informations relatives aux principes et règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, requise par l'article L. 225-37 du code de commerce.

Fait à Lyon, le 11 avril 2016 Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

BM&A

Natacha Pélisson

Alexis Thura

RAPPORT CESTION 2015 / 89 💹

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

ANNEXE 3:

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS ET AUTORISATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITÉ

| Nature de la délégation/ autorisation | Date de l'AGE | Date d'expira- tion | Montant nominal d'augmen- tation de capital autorisé | Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs | Montant résiduel au jour de l'éta- blissement du présent tableau |
|--|------------------|---------------------------|---|--|---|
| 1. Délégation de compétence à l'effet d'émettre, avec maintien du DPS, de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital | 27/05/2014 | 26/07/2016 | 406.377 € | - | 406.377 € |
| 2. Délégation de compétence à l'effet d'émettre, sans DPS, toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital | 27/05/2014 | 26/07/2016 | 406.377 € dans la limite de la fraction non utilisée dans la délégation 1 | - | 406.377 € |
| 3. Délégation de compétence à l'effet d'émettre par voie d'offre par placement privés, sans DPS, de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital | 27/05/2014 | 26/07/2016 | 406.377 € dans la limite de la fraction non utilisée dans la délégation 1 | - | 406.377 € |
| 4. Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature ou de valeurs mobilières donnant accès au capital consentis à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange | 27/05/2014 | 26/07/2016 | 10% du capital social dans la limite de fraction non utilisée dans les délégations 2 et 3 | _ | 10% du capital social dans la limite de fraction non utilisée dans les délégations 2 et 3 |

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

PARTIE 5: RAPPORT DE GROUPE

1 - SITUATION DE L'ENSEMBLE CONSTITUÉ PAR LES SOCIÉTÉS COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION

Les sociétés comprises dans le périmètre de la consolidation sont celles mentionnées en paragraphe 3.4 du présent rapport.

La situation de ces sociétés est décrite au paragraphe 1.2 et dans le tableau figurant au paragraphe 3.4 du présent rapport.

2 - MODIFICATIONS APPORTÉES AU MODE DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS OU AUX MÉTHODES D'ÉVALUATION SUIVIS LES ANNÉES PRÉCÉDENTES

Aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes consolidés ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes.

3 - ACTIVITÉ DU GROUPE

Les comptes consolidés du Groupe ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2015.

Le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 445,3 M€ en 2015, contre 412,6 M€ en 2014, soit une croissance de 8% (neutre à taux de change constant) entre les deux années. Hors effets de change, le chiffre d'affaires augmente de 32% en Amérique du Nord et de 27% en Asie-Pacifique. En Europe, l'activité diminue de -12% et de -24% en Amérique Latine.

L'activité de location est stable sur l'exercice et l'activité de service confirme sa croissance tout au long de l'exercice (+5% sur l'année pleine).

4 - ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ

A l'image du dernier trimestre 2015, l'activité commerciale continue à être soutenue en début d'année 2016, principalement en Europe où le retour à l'investissement des grands loueurs semble se confirmer. Le Groupe a donc comme objectif une croissance des ventes ainsi qu'une amélioration du taux de marge opérationnelle, dans un contexte de marché qui reste cependant incertain dans certaines de ses zones géographiques.

5 - PROGRÈS RÉALISÉS ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Le Groupe a poursuvi la croissance de son activité en Amérique du Nord et en Aise.

Les principales difficultés concernent toujours l'incapacité à prévoir la volatilité des monnaies, même si l'impact global sur l'exercice est resté positif en 2015. Les facteurs géopolitiques peuvent également altérer le bon fonctionnement de certains marchés locaux.

90 - RAPPORT GESTION 2015 / 91 3

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

6 - ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE D'ARRÊTÉ DES COMPTES CONSOLIDÉS ET LA DATE À LAQUELLE ILS SONT ÉTABLIS

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1-7 du présent rapport.

7 - ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION, NOTAMMENT DE LEUR SITUATION D'ENDETTEMENT, AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITÉ DES AFFAIRES

Les résultats du Groupe pour l'exercice sont résumés de la façon suivante :

| En MEuros | Exercice 2015 | Exercice 2014 |
|----------------------------------|---------------|---------------|
| Produit des activités ordinaires | 445,3 | 412,6 |
| Résultat opérationnel courant | 34,9 | 39,8 |
| Résultat opérationnel | 33,6 | 37,8 |
| Résultat avant impôt | 33,1 | 38,0 |
| RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE | 27,7 | 29,0 |
| Résultat net part du Groupe | 27,7 | 29,0 |

Le résultat opérationnel courant des activités poursuivies du Groupe s'établit à 34,9 M€, contre 39,8 M€ en 2014. Cette variation est principalement liée au change car le résultat opérationnel courant avant gains et pertes de change est à 32,4 M€ pour l'exercice 2015 contre 31,7 M€ l'an dernier.

En 2015, les éléments non courants concernent principalement le coût des litiges (net des dotations/ reprises sur litiges) impactés pour (1,2) M \in . En 2014, les éléments comptabilisés dans cet agrégat incluaient un coût net des litiges représentait (1,3) M \in , l'impairment du terrain et de la construction de notre filiale de distribution espagnole pour (1,5) M \in , compensés en partie par la plus-value sur la cession de nos actifs de location en Espagne pour 0,8 M \in .

Le résultat opérationnel s'établit à 33,6 M€ contre 37,8 M€ pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2015 est de 27,7 M€, contre 29,0 M€ en 2014.

L'endettement du Groupe a diminué sur la période, passant de 74,1 M€ au 31 décembre 2014 à 68,3 M€ au 31 décembre 2015. Celui-ci est principalement porté par Haulotte Group S.A., avec notamment le crédit syndiqué du Groupe, utilisé à hauteur de 47,0 M€ à fin décembre. Des nouvelles lignes de financement bilatérales ont été négociées pour 13,4 M€ en 2015. Au 31 décembre 2015, le Groupe respecte l'ensemble de ses engagements pris à l'égard des banques à cette occasion.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

8 - DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION EST CONFRONTÉ

Les principaux risques et incertitudes pouvant avoir un impact significatif sur le Groupe identifiés au 31 décembre 2015 sont liés d'une part au risque de marché, à l'environnement monétaire dans lequel évolue le Groupe, et d'autre part aux éléments liés à sa liquidité.

L'exercice 2015 a été marqué par une augmentation des ventes dans la plupart des zones géographiques et dans toutes les activités du Groupe. Le niveau de vente reste cependant sensible aux aléas du contexte macro-économique et donc aux évolutions du marché. En Asie-Pacifique, l'activité a été dynamique au cours de l'exercice 2015 malgré le ralentissement de l'économie chinoise, les tensions politiques au Moyen-Orient et les évolutions du prix du pétrole. En Europe, l'attentisme des grands loueurs est resté une réalité. Par ailleurs, le marché Latino-Américain confirme sa situation difficile.

Le Groupe conserve sa politique de gestion centralisée du change et reste attentif aux évolutions des devises sur ses principaux marchés, celles-ci pouvant impacter significativement sa performance financière.

Pour rappel, le Groupe avait négocié le 30 septembre 2014 un contrat de crédit syndiqué d'un montant total de 90 M€, à échéance du 30 mars 2018, prorogeable pour une durée complémentaire de 18 mois, ce qui porterait alors sa maturité au 30 septembre 2019.

Au 31 décembre 2015, l'ensemble des engagements du Groupe vis-à-vis de ses banques dans le cadre de ce contrat de crédit syndiqué sont respectés.

Les niveaux de trésorerie disponibles et de lignes de crédits ouvertes et disponibles au 31 décembre 2015, rapprochés des prévisions de trésorerie des premiers mois de l'exercice 2016 ne remettent pas en cause la liquidité du Groupe. Le contrat de crédit syndiqué prévoit une échéance d'un montant de 3,0 M€ pour le 30 mars 2016. Les nouveaux financements, quant à eux, présentent une échéance totale de 1,5 M€ pour l'exercice 2016.

9 - EXPOSITION DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION AUX RISQUES DE PRIX, DE CRÉDIT, DE LIQUIDITÉ ET DE TRÉSORERIE

Le Groupe est principalement exposé aux risques de crédit et de liquidité.

9.1 Risque de crédit

Le risque de crédit provient essentiellement des expositions de crédits aux clients, notamment des créances non réglées et des transactions engagées.

Afin de limiter ce risque, le Groupe a mis en place des procédures de notation (interne ou indépendante) destinées à évaluer la qualité de crédit des clients (nouveaux ou anciens) sur la base de leur situation financière, des données historiques de paiement et tout autre facteur pertinent.

Le risque de crédit est également limité par le fait qu'en cas de défaut de paiement des clients, Haulotte Group dispose de la possibilité de récupérer les biens représentatifs des créances. Les dépréciations de créances sont déterminées selon ce principe (et décrites dans les comptes consolidés annuels).

RAPPORT **GESTION 2015** / 93 **\)**

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

9.2 Risque de liquidité et de trésorerie

La gestion de trésorerie de Haulotte Group est centralisée, le financement courant et prévisionnel de la société mère et des filiales étant géré au siège.

L'ensemble des excédents de trésorerie est placé par la société mère, à des conditions de marché, en SICAV monétaires ou comptes de dépôt à terme sans risque sur le montant du capital.

Situation du crédit syndiqué :

Pour rappel, un nouveau contrat de crédit syndiqué a été signé le 30 septembre 2014. Au 31 décembre 2015, l'ensemble des ratios auxquels sont soumis le Groupe sont respectés. La prochaine échéance du crédit syndiqué, pour un montant de 3 000 K€, est en date du 30 mars 2016.

Autres financements:

Au cours de l'exercice, le groupe a diversifié ses sources de financement, en concluant de nouvelles lignes bilatérales pour un montant total de 13,4 M€. Les échéances sur ces lignes au cours de l'exercice 2016 s'élèvent à 1,5 M€.

L'examen du montant de trésorerie disponible – qui se compose de la trésorerie détenue par le Groupe telle qu'apparaissant dans ses états financiers, auquel s'ajoute les lignes de crédit syndiqué non utilisées ainsi qu'un certain nombre de lignes bilatérales de découvert non utilisées — ne remet pas en cause la capacité du Groupe à assurer sa liquidité pour l'exercice à venir.

10 - INDICATIONS SUR L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR LES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION - OBJECTIFS ET POLITIQUE EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les instruments financiers utilisés par le Groupe visent à couvrir d'une part le risque de change, d'autre part le risque de taux auxquels le Groupe est exposé.

10.1 Risque de change

Une part significative des ventes de Haulotte Group est réalisée dans des monnaies autres que l'Euro, en particulier le Dollar américain ou la Livre britannique. Ces ventes en devises sont réalisées principalement par les filiales du Groupe dans leur monnaie fonctionnelle, ne générant pas de risque de change transactionnel à leur niveau.

Les principales sources de risque de change de Haulotte Group sont donc liées aux flux de facturation inter-compagnies entre les sociétés du Groupe lorsqu'elles facturent ou achètent des produits ou services dans une devise autre que leur devise fonctionnelle (flux d'exportation des filiales de production localisées en zone Euro et exportant dans la devise locale des filiales de commercialisation).

La gestion de cette exposition est gérée par Haulotte Group SA. Les positions de change transactionnelles ouvertes au bilan sont couvertes partiellement dans les principales devises par l'intermédiaire d'instruments financiers simples (vente/achat à terme devise contre Euro).

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016

10.2 Risque de taux

Le Groupe privilégie un endettement à taux variable permettant plus de souplesse. Pour se couvrir contre les risques de fluctuation des taux d'intérêts, le Groupe saisit les opportunités de marché en fonction de l'évolution des taux. Il n'y a pas de couverture systématique du risque de taux.

Pour la couverture des risques de marché (taux et risque de change) Haulotte Group a recours à des instruments financiers dérivés. Ces dérivés sont destinés à couvrir la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés (couverture de juste valeur) ou de flux futurs (couverture de flux de trésorerie). Néanmoins, dans la mesure où les instruments financiers détenus par Haulotte Group ne satisfont pas strictement aux conditions de la comptabilité de couverture, les variations de leur juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Conformément aux dispositions des normes IAS 32 et 39, les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur.

11 - ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

L'effort en matière d'activités de Recherche et Développement reste important pour l'ensemble du Groupe depuis plusieurs exercices. Le processus d'Innovation a été identifié comme l'un des processus stratégiques du Groupe. L'objectif de ce processus est de proposer de nouveaux produits ou des renouvellements de la gamme de produits existants répondant aux besoins de nos clients. L'article 1.13 présente en détail les réalisations les plus importantes de l'exercice dans ce domaine.

Votre conseil d'administration vous invite, après lecture du présent rapport et des rapports des commissaires aux comptes, à approuver les comptes, donner quitus à vos administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé et à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote et qui sont présentées dans le présent rapport et dans le texte des projets de résolutions, à l'exception de la résolution relative à l'augmentation de capital réservée aux salariés, qui n'est soumise à votre approbation qu'afin de nous soumettre à l'obligation légale.

Le Conseil d'Administration



Haulotte S G R O U P

More than lifting

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

BILAN CONSOLIDÉ ACTIF

En milliers d'euros

| Note | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|------|--|---|
| 8 | 17 399 | 16 393 |
| 9 | 17 088 | 13 110 |
| 10 | 56 210 | 55 116 |
| 11 | 8 093 | 7 261 |
| 12 | 4 382 | 2 475 |
| 28 | 17 292 | 15 464 |
| 14 | 15 033 | 7 354 |
| | - | - |
| | 135 497 | 117 173 |
| 13 | 103 578 | 108 101 |
| 14 | 125 386 | 105 252 |
| 14 | 9 630 | 6 319 |
| 15 | 22 294 | 21 120 |
| 19 | 26 746 | 19 978 |
| 20 | - | 2 213 |
| | 287 634 | 262 983 |
| | 423 131 | 380 156 |
| | 8 9 10 11 12 28 14 14 14 15 19 | 8 17 399 9 17 088 10 56 210 11 8 093 12 4 382 28 17 292 14 15 033 135 497 13 103 578 14 125 386 14 9 630 15 22 294 19 26 746 20 287 634 |

COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

BILAN CONSOLIDÉ PASSIF

En milliers d'euros

| | Note | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|------|------------|------------|
| Capital | 21 | 4 064 | 4 058 |
| Primes d'émission | 21 | 92 814 | 92 043 |
| Réserves et résultat consolidés | | 124 683 | 100 590 |
| CAPITAUX PROPRES (part du Groupe) (A) | | 221 561 | 196 691 |
| Intérêts minoritaires (B) | | (484) | (464) |
| CAPITAUX PROPRES (de l'ensemble consolidé) | | 221 077 | 196 227 |
| Dettes financières à long terme | 22 | 61 176 | 75 652 |
| Impôts différés passifs | 28 | 12 396 | 11 062 |
| Provisions | 24 | 4 504 | 4 328 |
| PASSIFS NON COURANTS (C) | | 78 076 | 91 042 |
| Fournisseurs | 26 | 60 264 | 43 710 |
| Autres passifs courants | 27 | 21 892 | 22 345 |
| Dettes financières à court terme | 22 | 33 852 | 18 418 |
| Provisions | 24 | 7 706 | 8 367 |
| Instruments dérivés | 20 | 264 | 48 |
| PASSIFS COURANTS (D) | | 123 978 | 92 888 |
| TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES (A+B+C+D) | | 423 131 | 380 156 |

Les notes 1 à 47 font partie intégrante des états financiers consolidés annuels.

Les notes 1 à 47 font partie intégrante des états financiers consolidés annuels.

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers d'euros

| Note | 31/12/2 | 015 | 31/12/2014 | | | |
|------|--|--|--|---|--|--|
| 29 | 445 334 | 100% | 412 576 | 100% | | |
| 30 | (330 070) | -74,1% | (304 432) | -73,8% | | |
| | (29 352) | -6,6% | (26 649) | -6,5% | | |
| 31 | (45 558) | -10,2% | (43 158) | -10,5% | | |
| 32 | (7 994) | -1,8% | (6 665) | -1,6% | | |
| 33 | 2 564 | 0,6% | 8 082 | 2,0% | | |
| | 34 924 | 7,8% | 39 754 | 9,6% | | |
| 36 | (1 376) | -0,3% | (1 954) | -0,5% | | |
| | 33 548 | 7,5% | 37 800 | 9,2% | | |
| 11 | 832 | | 237 | 0,1% | | |
| | 34 380 | 7,7% | 38 037 | 9,2% | | |
| 37 | (2 592) | | (2 748) | -0,7% | | |
| | 1 318 | | 2 744 | | | |
| | 33 106 | 7,4% | 38 033 | 9,2% | | |
| 38 | (5 333) | -1,2% | (9 079) | -2,2% | | |
| | 27 773 | 6,2% | 28 954 | 7,0% | | |
| | 27 816 | | 28 969 | | | |
| | (43) | | (15) | | | |
| 40 | 0,95 | | 0,99 | | | |
| 40 | 0,95 | | 0,99 | | | |
| | 29 30 31 32 33 36 11 37 38 | 29 445 334 30 (330 070) (29 352) 31 (45 558) 32 (7 994) 33 2 564 34 924 36 (1 376) 33 548 11 832 34 380 37 (2 592) 1 318 33 106 38 (5 333) 27 773 27 816 (43) 40 0,95 | 29 445 334 100% 30 (330 070) -74,1% (29 352) -6,6% 31 (45 558) -10,2% 32 (7 994) -1,8% 33 2 564 0,6% 34 924 7,8% 36 (1 376) -0,3% 33 548 7,5% 11 832 34 380 7,7% 37 (2 592) 1 318 33 106 7,4% 38 (5 333) -1,2% 27 773 6,2% 27 816 (43) 40 0,95 | 29 445 334 100% 412 576 30 (330 070) -74,1% (304 432) (29 352) -6,6% (26 649) 31 (45 558) -10,2% (43 158) 32 (7 994) -1,8% (6 665) 33 2 564 0,6% 8 082 34 924 7,8% 39 754 36 (1 376) -0,3% (1 954) 33 548 7,5% 37 800 11 832 237 37 (2 592) (2 748) 1 318 2 744 33 106 7,4% 38 033 38 (5 333) -1,2% (9 079) 27 773 6,2% 28 954 27 816 28 969 (43) (15) 40 0,95 0,99 | | |

Les notes 1 à 47 font partie intégrante des états financiers consolidés annuels.

COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

En milliers d'euros

| | Note | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|----------|------------|------------|
| Résultat net (A) | | 27 773 | 28 954 |
| ÉLÉMENTS RECYCLABLES EN RÉSULTAT | | | |
| Ecarts de conversion relatifs aux éléments monétaires faisant partie d'investissement net dans des activités à l'étranger | | (1 036) | 6 308 |
| Ecarts de conversion des états financiers des filiales | | 2 997 | (3 945) |
| ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES EN RÉSULTAT | | | |
| Gains et pertes actuariels sur avantages au personnel | 25 | 100 | (834) |
| Impôts | 28 | 284 | (1 894) |
| Total des autres éléments du résultat global (B) | | 2 345 | (365) |
| Total du résultat global (A+B) | | 30 118 | 28 589 |
| dont part du Groupe | 1 | 30 138 | 28 612 |
| dont part des minoritaires | S | (20) | (23) |

Les notes 1 à 47 font partie intégrante des états financiers consolidés annuels.

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

| En milliers d'euros | Note | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|------|------------|------------|
| Résultat net consolidé | | 27 773 | 28 954 |
| Dotations aux amortissements | | 11 090 | 13 380 |
| Dotations / (Reprises) sur provisions (sauf sur actif circulant) | | (534) | (412) |
| Variation de la juste valeur des instruments financiers | | 2 428 | (694) |
| Pertes et gains de change latents | | 3 158 | (3 604) |
| Variation des impôts différés | | (281) | 1 367 |
| Plus et moins values de cession | | (15) | (1 314) |
| Intérêts sur emprunts* | | 2 296 | - |
| Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence | | (832) | (237) |
| MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT | | 45 083 | 37 440 |
| Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité | 42 | (3 881) | (46 578) |
| Variation des créances sur opérations de financement | 43 | (160) | 2 940 |
| Variation des autres actifs non courants | | - | |
| FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ | | 41 042 | (6 198) |
| Acquisitions d'immobilisations | | (18 466) | (18 385) |
| Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt | | 3 149 | 4 496 |
| Impact des variations de périmètre | | - | (7 024) |
| Variation des dettes sur immobilisations | | | |
| FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT | | (15 317) | (20 913) |
| Dividendes versés aux actionnaires | | (5 691) | (4 406) |
| Emissions d'emprunts | | 19 127 | 69 420 |
| Remboursements d'emprunts et autres | | (39 947) | (43 998) |
| Actions propres | | 430 | - |
| FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT | | (26 081) | 21 016 |
| | | | |
| VARIATION DE TRÉSORERIE | | (356) | (6 095) |
| Trésorerie ouverture | 44 | 11 755 | 18 263 |
| Trésorerie variation cours devises | | (555) | (413) |
| Trésorerie de clôture | 44 | 10 844 | 11 755 |
| TOTAL VARIATION DE TRÉSORERIE | | (356) | (6 095) |

^{*}Cette information est détaillée en 2015 pour faciliter la lecture du tableau de flux (au titre de l'exercice 2014, le montant s'élevait à 1 934 K€).

Les notes 1 à 47 font partie intégrante des états financiers consolidés annuels.

COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

| En milliers d'euros | Capital | Primes | Réserves consoli- dées * | Résultat de l'exer- cice | Actions propres | Ecarts de conversion | Gains et pertes actuariels sur avantages au personnel | Total part du groupe | Intérêts minori- taires | Total |
|--|---------|--------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------|----------------------|---|----------------------------|-------------------------------|-----------------|
| Situation au 1 ^{er} janvier 2014 | 4 058 | 92 042 | 103 300 | 9 095 | (14 690) | (20 993) | (549) | 172 263 | (441) | 171 822 |
| Variation de capital de la société consolidante | | | | | | | | - | | - |
| Affectation du résultat de l'exercice 2013 | | | 9 095 | (9 095) | | | | - | | - |
| Dividendes distribués par la société consolidante | | | (4 406) | | | | | (4 406) | | (4 406) |
| Résultat net de l'exercice Gains et pertes comp- tabilisés directement en autres éléments du | | | | 28 969 | | 190 | (547) | 28 969 (357) | (15) | 28 954 (365) |
| <u>résultat global</u> Total du résultat global | _ | _ | _ | 28 969 | _ | 190 | (547) | 28 612 | (23) | 28 589 |
| Actions propres | | | | | | | , , | - | , -, | - |
| Autres mouvements | | | 222 | | | | | 222 | | 222 |
| Situation au 31 décembre 2014 | 4 058 | 92 042 | 108 211 | 28 969 | (14 690) | (20 803) | (1 096) | 196 691 | (464) | 196 227 |
| Variation de capital de la société consolidante | 6 | 769 | | | | | | 775 | | 775 |
| Affectation du résultat de l'exercice 2014 | | | 28 969 | (28 969) | | | | - | | - |
| Dividendes distribués par la société consolidante | | | (6 466) | | | | | (6 466) | | (6 466) |
| Résultat net de l'exercice Gains et pertes comp- tabilisés directement en autres éléments du | | | | 27 816 | | 2 256 | 66 | 27 816 2 322 | (43) 23 | |
| résultat global | | | | 27.010 | | 2.25.0 | | 20 120 | (20) | 20.110 |
| Total du résultat global Actions propres | _ | _ | - | 27 816 | 430 | 2 256 | 66 | 30 138 430 | (20) | 30 118 430 |
| Actions propres Autres mouvements | | | (7) | | 430 | | | 430 (7) | | 430 (7) |
| Situation au 31 décembre 2015 | 4 064 | 92 811 | | 27 816 | (14 260) | (18 547) | (1 030) | | (484) | 221 077 |

^{*} Les réserves consolidées sont essentiellement composées de report à nouveau.

Les notes 1 à 47 font partie intégrante des états financiers consolidés annuels.

^{**} Pour les trois périodes, le montant présenté dans la colonne «actions propres» a été ramené à la valeur d'inventaire, avec pour contrepartie les réserves consolidées.

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

TABLE DES MATIÈRES

| 1000 | 1 - Informations générales | " |
|---|--|---|
| Note | 2 - Faits marquants de l'exercice. | I |
| Note | 3 - Résumé des principales méthodes comptables | 10 |
| 3.1 | Base de préparation des états financiers | 1 |
| | Estimations et jugements comptables déterminants | |
| 3.3 | Méthodes de consolidation | 1 |
| 3.4 | Traitement des comptes et transactions intercompagnies | 1 |
| 3.5 | Méthode de conversion des états financiers des filiales étrangères | 1 |
| 3.6 | Conversion des opérations en devises | 1 |
| | Regroupements d'entreprises | |
| | Information sectorielle | |
| Note | 4 - Principes et méthodes d'évaluation des principaux agrégats du bilan | 16 |
| | Ecarts d'acquisition | |
| 4.2 | Immobilisations incorporelles | 1 |
| | mmobilisations corporelles | |
| | Actifs financiers | |
| | Stocks et en-cours | |
| | Créances clients | |
| | Trésorerie et équivalents de trésorerie | |
| | Actions propres | |
| 4.0 // Q | Engagements de retraite et assimilés | 2 |
| 4.3 4.10 | Provisions | 2 |
| | Emprunts. | |
| | Impôts différés. | |
| 4.12 | impois differes. | Z |
| | | • |
| Note | 5 - Gestion des risques financiers | 24 |
| Note | 6 - Principes et méthodes d'évaluation du compte de résultat | 2! |
| Note 6.1 | 6 - Principes et méthodes d'évaluation du compte de résultat | 2 ! |
| 6.1 6.2 | 6 - Principes et méthodes d'évaluation du compte de résultat | 2! 2 2 |
| 6.1 6.2 6.3 | 6 - Principes et méthodes d'évaluation du compte de résultat | 2! 2! 2! |
| 6.1 6.2 6.3 6.4 | 6 - Principes et méthodes d'évaluation du compte de résultat Reconnaissance des produits Coûts des ventes Frais commerciaux. Frais administratifs et généraux. | 2! 2 2 2 2 |
| 6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 | 6 - Principes et méthodes d'évaluation du compte de résultat Reconnaissance des produits Coûts des ventes Frais commerciaux. Frais administratifs et généraux. Frais de recherche et développement | 2! 2 2 2 2 2 |
| 6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 6.6 | 6 - Principes et méthodes d'évaluation du compte de résultat Reconnaissance des produits Coûts des ventes Frais commerciaux Frais administratifs et généraux. Frais de recherche et développement Autres produits et charges opérationnels. | 2! 2 2 2 2 2 2 |
| 6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 6.6 | 6 - Principes et méthodes d'évaluation du compte de résultat Reconnaissance des produits Coûts des ventes Frais commerciaux Frais administratifs et généraux. Frais de recherche et développement Autres produits et charges opérationnels. Résultat opérationnel | 2! 2 2 2 2 2 2 2 |
| 6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8 | 6 - Principes et méthodes d'évaluation du compte de résultat Reconnaissance des produits Coûts des ventes Frais commerciaux Frais administratifs et généraux. Frais de recherche et développement Autres produits et charges opérationnels. Résultat opérationnel Coût de l'endettement financier net | 2! 2! 2! 2! 2! 2! 2! 2! 2! |
| 6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 | 6 - Principes et méthodes d'évaluation du compte de résultat Reconnaissance des produits Coûts des ventes Frais commerciaux Frais administratifs et généraux. Frais de recherche et développement Autres produits et charges opérationnels. Résultat opérationnel Coût de l'endettement financier net Autres produits et charges financiers. | 2! 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 |
| 6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10 | 6 - Principes et méthodes d'évaluation du compte de résultat Reconnaissance des produits Coûts des ventes Frais commerciaux Frais administratifs et généraux. Frais de recherche et développement Autres produits et charges opérationnels. Résultat opérationnel Coût de l'endettement financier net Autres produits et charges financiers. Résultats par action | 2! 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 |
| 6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10 | 6 - Principes et méthodes d'évaluation du compte de résultat Reconnaissance des produits Coûts des ventes Frais commerciaux Frais administratifs et généraux. Frais de recherche et développement Autres produits et charges opérationnels. Résultat opérationnel Coût de l'endettement financier net Autres produits et charges financiers. Résultats par action. 7 - Périmètre de consolidation. | 2! 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 |
| 6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10 Note | 6 - Principes et méthodes d'évaluation du compte de résultat Reconnaissance des produits Coûts des ventes Frais commerciaux Frais administratifs et généraux. Frais de recherche et développement Autres produits et charges opérationnels. Résultat opérationnel Coût de l'endettement financier net Autres produits et charges financiers. Résultats par action. 7 - Périmètre de consolidation. 8 - Écarts d'acquisition | 2! 2! 2! 2! 2! 2! 2! 2! |
| 6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10 Note Note | 6 - Principes et méthodes d'évaluation du compte de résultat Reconnaissance des produits Coûts des ventes Frais commerciaux Frais administratifs et généraux Frais de recherche et développement Autres produits et charges opérationnels. Résultat opérationnel Coût de l'endettement financier net Autres produits et charges financiers. Résultats par action. 7 - Périmètre de consolidation. 8 - Écarts d'acquisition 9 - Immobilisations incorporelles | 2! 22 22 22 21 21 21 21 21 21 21 21 21 21 |
| 6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10 Note Note Note | 6 - Principes et méthodes d'évaluation du compte de résultat Reconnaissance des produits Coûts des ventes Frais commerciaux Frais administratifs et généraux Frais de recherche et développement Autres produits et charges opérationnels. Résultat opérationnel Coût de l'endettement financier net Autres produits et charges financiers. Résultats par action. 7 - Périmètre de consolidation. 8 - Écarts d'acquisition 9 - Immobilisations incorporelles 10 - Immobilisations corporelles | 2! 22 22 21 21 21 21 30 30 |
| 6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10 Note Note Note | 6 - Principes et méthodes d'évaluation du compte de résultat Reconnaissance des produits Coûts des ventes Frais commerciaux Frais administratifs et généraux. Frais de recherche et développement Autres produits et charges opérationnels. Résultat opérationnel Coût de l'endettement financier net Autres produits et charges financiers. Résultats par action. 7 - Périmètre de consolidation. 8 - Écarts d'acquisition 9 - Immobilisations incorporelles 10 - Immobilisations corporelles. | 2! 22 22 22 21 21 21 31 31 |
| 6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10 Note Note Note Note | 6 - Principes et méthodes d'évaluation du compte de résultat Reconnaissance des produits Coûts des ventes Frais commerciaux Frais administratifs et généraux. Frais de recherche et développement Autres produits et charges opérationnels. Résultat opérationnel Coût de l'endettement financier net Autres produits et charges financiers. Résultats par action 7 - Périmètre de consolidation 8 - Écarts d'acquisition 9 - Immobilisations incorporelles 10 - Immobilisations corporelles. 11 - Titres mis en équivalence. 12 - Autres Actifs financiers | 2! 2! 2! 2! 2! 2! 2! 3! 3:33 |
| 6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10 Note Note Note Note | 6 - Principes et méthodes d'évaluation du compte de résultat Reconnaissance des produits Coûts des ventes Frais commerciaux Frais administratifs et généraux. Frais de recherche et développement Autres produits et charges opérationnels. Résultat opérationnel Coût de l'endettement financier net Autres produits et charges financiers. Résultats par action 7 - Périmètre de consolidation 8 - Écarts d'acquisition 9 - Immobilisations incorporelles 10 - Immobilisations corporelles. 11 - Titres mis en équivalence. 12 - Autres Actifs financiers | 2! 2! 2! 2! 2! 2! 2! 3! 3:33 |
| 6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10 Note Note Note Note Note Note | 6 - Principes et méthodes d'évaluation du compte de résultat Reconnaissance des produits Coûts des ventes Frais commerciaux. Frais administratifs et généraux. Frais de recherche et développement Autres produits et charges opérationnels. Résultat opérationnel Coût de l'endettement financier net Autres produits et charges financiers. Résultats par action. 7 - Périmètre de consolidation. 8 - Écarts d'acquisition 9 - Immobilisations incorporelles 10 - Immobilisations corporelles 11 - Titres mis en équivalence. 11 - Autres Actifs financiers 13 - Stocks et en-cours 14 - Créances clients et comptes rattachés | 2! 22 22 22 22 22 23 23 33 33 33 33 |
| 6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10 Note Note Note Note Note Note Note Note | 6 - Principes et méthodes d'évaluation du compte de résultat Reconnaissance des produits Coûts des ventes Frais commerciaux. Frais administratifs et généraux. Frais de recherche et développement Autres produits et charges opérationnels. Résultat opérationnel Coût de l'endettement financier net Autres produits et charges financiers. Résultats par action 7 - Périmètre de consolidation 8 - Écarts d'acquisition 9 - Immobilisations incorporelles 10 - Immobilisations corporelles. 11 - Titres mis en équivalence. 12 - Autres Actifs financiers 13 - Stocks et en-cours 14 - Créances clients et comptes rattachés 15 - Autres actifs. | 2! 22 22 22 22 21 21 21 21 33 33 33 33 33 34 |
| 6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.100 Note Note Note Note Note Note Note Note | 6 - Principes et méthodes d'évaluation du compte de résultat Reconnaissance des produits Coûts des ventes Frais commerciaux. Frais administratifs et généraux. Frais de recherche et développement Autres produits et charges opérationnels. Résultat opérationnel Coût de l'endettement financier net Autres produits et charges financiers. Résultats par action 7 - Périmètre de consolidation 8 - Écarts d'acquisition 9 - Immobilisations incorporelles 10 - Immobilisations corporelles. 11 - Titres mis en équivalence. 12 - Autres Actifs financiers 13 - Stocks et en-cours 14 - Créances clients et comptes rattachés 15 - Autres actifs. | 2! 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 3 3 3 3 3 3 3 |
| 6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10 Note Note Note Note Note Note | 6 - Principes et méthodes d'évaluation du compte de résultat Reconnaissance des produits Coûts des ventes Frais commerciaux. Frais administratifs et généraux. Frais de recherche et développement Autres produits et charges opérationnels. Résultat opérationnel Coût de l'endettement financier net Autres produits et charges financiers. Résultats par action 7 - Périmètre de consolidation 8 - Écarts d'acquisition 9 - Immobilisations incorporelles 10 - Immobilisations corporelles. 11 - Titres mis en équivalence. 12 - Autres Actifs financiers 13 - Stocks et en-cours 14 - Créances clients et comptes rattachés 15 - Autres actifs. | 2! 22 22 22 22 22 23 33 33 33 33 33 33 33 |

COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

| Note 20 - | Instruments dérivés | 8 |
|-----------|--|----|
| Note 21 - | Capital social et primes d'émission | 8 |
| | Emprunts et dettes financières | |
| | Gestion du risque de taux4 | |
| | Provisions 4 | |
| Note 25 - | Avantages au personnel4 | 4 |
| | Dettes par échéance | |
| Note 27 - | Autres passifs courants4 | 6 |
| Note 28 - | Impôts différés | 6 |
| Note 29 - | Produits des activités ordinaires4 | 8 |
| | Coûts des ventes4 | |
| | Frais administratifs et généraux4 | |
| | Frais de recherche et développement4 | |
| | Gains et pertes de change4 | |
| Note 34 - | Charges par nature du résultat opérationnel courant4 | 9 |
| Note 35 - | Charges de personnel | 9 |
| Note 36 - | Autres produits et charges opérationnels4 | 9 |
| Note 37 - | Coût de l'endettement financier net5 | 0 |
| Note 38 - | Impôts sur les résultats5 | 0 |
| Note 39 - | Rapprochement entre charge d'impôt réelle et théorique | 51 |
| | Résultats par action | |
| Note 41 - | Information sectorielle5 | 2 |
| Note 42 - | Détail de la variation du besoin en fonds de roulement5 | 7 |
| Note 43 - | Détail de la variation des créances sur opérations de financement5 | 7 |
| | Composantes de la trésorerie | |
| Note 45 - | Transactions avec les parties liées | 8 |
| Note 46 - | Engagements hors bilan5 | 9 |
| Note /-7 | Effectif movem du Croupe | · |

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

NOTE 1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Haulotte Group S.A. fabrique et distribue par l'intermédiaire de ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») des nacelles et des plateformes élévatrices de personnes.

Haulotte Group est également présent sur le secteur de la location de matériel d'élévation de personnes et de levage.

Haulotte Group S.A. est une société anonyme enregistrée à Saint-Etienne (France) et son siège social est à L'Horme. La société est cotée à la Bourse de Paris Compartiment B (Mid-caps).

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2015 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de Haulotte Group S.A. le 8 mars 2016. Ils sont exprimés en milliers d'Euros (K€).

NOTE 2 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Déploiement d'un ERP Groupe

Le 7 avril 2015, le Groupe a démarré le déploiement d'un nouvel ERP dans certaines de ses filiales. Ce projet est commun à l'ensemble des filiales de production et de distribution du Groupe et vise à obtenir un système transactionnel centralisé et homogène. Une deuxième vague de déploiement a débuté le 3 novembre 2015.

Au 31 décembre 2015, la valeur nette comptable des immobilisations mises en service s'élève à 6 630 K€ (dont 305 K€ dans les filiales dont le déploiement a débuté). Ces immobilisations sont amorties sur une durée de 7 ans. Le montant des immobilisations en-cours relatives à ce projet s'élève à 1 010 K€ au 31 décembre 2015 (il s'élevait à 5 020 K€ au 31 décembre 2014). Ces coûts sont essentiellement composés des honoraires versés à l'éditeur et aux prestataires externes assistant l'entreprise dans la conduite et la réalisation du projet ainsi gu'aux salaires des salariés d'Haulotte Group qui participent au projet.

Pour ce projet, le Groupe a aussi enregistré en charges 580 K€ principalement dans les frais généraux et administratifs. La dotation aux amortissements de l'année représente 780 K€.

NOTE 3 - RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf mention particulière, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

3.1 Base de préparation des états financiers

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et en application du Règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2015.

COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm). Il comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB), c'est-à-dire les IFRS, les normes comptables internationales (IAS) et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC).

Les états financiers consolidés ont été élaborés selon le principe du coût historique, à l'exception de certains éléments notamment les actifs et passifs financiers qui sont évalués à la juste valeur.

Amendements et interprétations aux normes publiées entrant en vigueur en 2015

Le Groupe a appliqué pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2015 les textes suivants qui sont d'application obligatoire pour la première fois en 2015 :

| Norme ou interprétation | Nature du changement attendu dans les principes et méthodes comptables | Impact estimé de première application pour Haulotte Group |
|---|---|---|
| IFRIC 21 — « Droits ou taxes » | Cette interprétation rappelle que les taxes doivent être comptabilisées conformément à leur fait générateur tel que défini par la loi indépendamment de leur assiette de calcul. | L'application de cette norme est sans effet significatif sur les comptes annuels, ni sur leur comparatif au 31 décembre 2014. |
| Améliorations annuelles — cycle 2011-2013 | Ces amendements concernent principalement, les informations relatives à la première adoption des IFRS (IFRS1), aux regroupements d'entreprises (IFRS3), à l'évaluation de la juste valeur (IFRS13) et aux immeubles de placement (IAS40). | Ces nouveaux textes n'ont pas eu d'incidence significative sur les résultats et la situation financière du Groupe. |

Nouveaux textes applicables par anticipation

Le Groupe n'a pas anticipé et ne prévoit pas à ce stade d'anticipation pour les textes adoptés par l'Union Européenne en date de clôture qui ne sont applicables qu'aux exercices suivants.

Nouveaux textes non encore adoptés par l'Union Européenne

Le Groupe n'a pas anticipé et ne prévoit pas à ce stade d'anticipation pour les autres nouveaux textes publiés par l'IASB ou l'IFRIC mais n'ayant pas encore fait l'objet d'une adoption par l'Union Européenne en date de clôture. Concernant IFRS15, le Groupe est en cours d'analyse des impacts potentiels sur les produits des activités ordinaires.

3.2 Estimations et jugements comptables déterminants

3.2.1 Hypothèses, jugements clés et appréciations

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations sont fondées sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'évènements jugés raisonnables au vu des circonstances. Les résultats réels pourraient s'avérer différents de ces estimations.

O - COMPTES CONSOLIDÉS 2015/11 🔀

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Les principales sources d'incertitudes relatives aux hypothèses clés et aux appréciations portent sur les aspects suivants :

- les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition (cf. note 4.1),
- l'appréciation du risque de contrepartie client : l'évaluation de la valeur recouvrable des créances clients (cf note 4.6) se fonde sur la capacité du Groupe à récupérer les équipements en cas de défaillance du client et à les écouler à une valeur déterminée. Cette valeur de revente est estimée sur la base de l'historique des ventes de machines d'occasion réalisées par le Groupe depuis plusieurs années. La cohérence de ces valeurs avec les cotations des actifs d'occasion généralement admises sur le marché est également vérifiée.

Il n'existe pas à ce jour d'éléments susceptibles de remettre en cause l'évaluation de cette valeur recouvrable et notamment la validité des cotes des équipements d'occasion. Toutefois, une dégradation à l'avenir des valeurs de marché des machines d'occasion est susceptible d'entraîner la constatation de dépréciations complémentaires des comptes clients,

- la valeur de réalisation des stocks (cf. note 4.5): la valeur nette de réalisation des stocks d'encours et de produits finis au 31 décembre 2015 déterminée sur la base de transactions observées et fonction du millésime de fabrication des machines, reste nettement supérieure à leur coût de revient,
- l'appréciation du caractère préférentiel des valeurs résiduelles garanties: le traitement comptable associé aux transactions assorties de telles garanties (cf. note 4.6.2) repose sur le postulat quasiment systématiquement vérifié à ce jour de l'attractivité de l'option de rachat de l'équipement à la valeur résiduelle offerte au client par rapport aux valeurs observées sur le marché de l'occasion. Si ce postulat n'était plus confirmé, le traitement comptable des transactions futures devrait être adapté en conséquence.

Les valeurs nettes de réalisation des stocks ainsi que la valeur de revente par le Groupe des équipements en cas de reprise des machines aux clients défaillants ont été déterminées afin de tenir compte du délai nécessaire à l'écoulement des stocks actuels.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses concernent également les éléments suivants :

- La reconnaissance du chiffre d'affaires, notamment dans le cadre des relations tripartites exposées dans les notes 4.6.2 à 4.6.4.
- les durées d'amortissement des immobilisations (cf. note 4.3),
- l'évaluation des provisions, notamment pour garantie constructeur (cf. note 4.10) et pour engagements de retraites (cf. note 4.9),
- la reconnaissance d'impôts différés actifs (cf. note 4.12).

Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

3.2.2 Evaluation des risques et incertitudes significatives pouvant avoir un impact significatif sur Haulotte Group

Les principaux risques et incertitudes significatives pouvant avoir un impact significatif sur le Groupe identifiés au 31 décembre 2015 sont liés d'une part au risque de marché, à l'environnement monétaire dans

COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

lequel évolue le Groupe, et d'autre part aux éléments liés à sa liquidité.

L'exercice 2015 a été marqué par une augmentation du chiffre d'affaires de 8% (neutre à taux de change constant), porté par la progression de l'Amérique du Nord (+32% à taux de change constant) et de la zone Asie-Pacifique (+27% à taux de change constant), dans un contexte de change favorable pour le Groupe. Le niveau de vente reste cependant sensible aux aléas du contexte macro-économique et donc aux évolutions du marché. A l'image du dernier trimestre 2015, l'activité commerciale continue à être soutenue en début d'année 2016, principalement en Europe où le retour à l'investissement des grands loueurs semble se confirmer.

Le Groupe conserve sa politique de gestion centralisée du change telle que décrite dans la note 5.a) et reste attentif aux évolutions des devises sur ses principaux marchés, celles-ci pouvant impacter significativement sa performance financière.

Au cours de l'exercice, le Groupe a diversifié ses sources de financement, en concluant de nouvelles lignes bilatérales pour un montant total de 13 400 K€. (voir en note 22).

Le risque de liquidité est décrit en détail dans la note 5.d). Les niveaux de trésorerie disponibles et de lignes de crédits ouvertes et disponibles au 31 décembre 2015, rapprochés des prévisions de trésorerie des premiers mois de l'exercice 2016 ne remettent pas en cause la capacité du Groupe à assurer sa liquidité. La prochaine échéance de remboursement du crédit syndiqué, pour un montant de 3 000 K€, est prévue le 30 mars 2016. Concernant les autres financements, les échéances pour 2016 sont d'un montant total de 1 200 K€.

3.3 Méthodes de consolidation

Les filiales dans lesquelles Haulotte Group S.A. dispose directement ou indirectement du contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Selon cette méthode, Haulotte Group enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé sa quote-part du résultat net de l'entreprise consolidée par mise en équivalence. L'ensemble des entreprises concernées par ce traitement sont à ce jour considérées comme prolongeant l'activité du Groupe au sens des normes, et cette quote-part est donc enregistrée au sein du résultat opérationnel sur une ligne intitulée «Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence prolongeant l'activité du Groupe».

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est présentée en note 7.

3.4 Traitement des comptes et transactions intercompagnies

Les comptes et transactions entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés.

3.5 Méthode de conversion des états financiers des filiales étrangères

La devise fonctionnelle de la société consolidante, Haulotte Group S.A., est l'Euro qui est également retenu comme devise de présentation des comptes consolidés.

Les états financiers des sociétés étrangères sont établis dans leur monnaie fonctionnelle, définie comme la monnaie locale.

COMPTES CONSOLIDÉS 2015/13 💟

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Les états financiers des sociétés étrangères, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation (Euro), sont convertis dans la monnaie de présentation selon les règles suivantes :

- Conversion des éléments d'actif et de passif au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice,
- Conversion des éléments du compte de résultat au cours de change moyen de l'exercice (moyenne des 12 taux mensuels) à moins que les cours de change connaissent des fluctuations importantes et qu'en conséquence, l'utilisation du cours moyen pour une période ne soit pas appropriée.

Les différences de conversion résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont comptabilisées en autres éléments du résultat global et ventilées entre la part du Groupe et la part des minoritaires.

En cas de cession d'une entité, les écarts de conversion qui étaient comptabilisés en autres éléments du résultat global sont reclassés des capitaux propres en résultat de la période lors de la comptabilisation du profit ou de la perte résultant de la sortie. Ces montants seront alors inclus dans le résultat de cession parmi les « Autres produits et charges opérationnels » de la période.

Les écarts d'acquisition sont suivis dans la devise de la filiale concernée. Ils doivent donc être libellés dans la monnaie fonctionnelle de la filiale et être convertis au cours de clôture.

3.6 Conversion des opérations en devises

Les opérations libellées en devises sont converties par la filiale dans sa monnaie fonctionnelle au taux de change du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de la clôture à chaque arrêté comptable.

Les gains et les pertes résultant de la conversion sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes de change » du résultat opérationnel à l'exception des montants assimilables à des investissements nets à l'étranger, tels que définis par la norme IAS 21, pour lesquels les variations de conversion sont comptabilisées en autres éléments du résultat global. En cas de remboursement anticipé d'un compte-courant assimilé à un investissement net à l'étranger, la réduction de participation associée est appréciée en valeur relative.

3.7 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises intervenus après le 1er janvier 2010 sont comptabilisés suivant la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3 révisée, « Regroupements d'entreprises » :

- Les actifs identifiables acquis et les passifs assumés et passifs éventuels repris sont comptabilisés à leur juste valeur en date d'acquisition, sous réserve qu'ils respectent les critères de comptabilisation d'IFRS 3 révisée. Un actif non courant, (ou groupe d'actifs destinés à être cédés) acquis qui est classé comme détenu en vue de la vente à la date d'acquisition est évalué à sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Seuls les passifs de l'entité acquise sont pris en compte : ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'acquise si celle-ci n'a pas une obligation de procéder à cette restructuration en date d'acquisition. Les frais de transaction sont comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils sont encourus.
- L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables est comptabilisé en tant que goodwill. Lorsque le coût d'acquisition est

COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat (cf. note 4.1).

- Lors de chaque acquisition, le Groupe peut opter pour la comptabilisation d'un goodwill dit « complet », c'est-à-dire que ce dernier est calculé en prenant en compte la juste valeur des intérêts minoritaires en date d'acquisition, et non pas uniquement leur quotepart dans la juste valeur des actifs et passifs de l'entité acquise.
- Lorsque le Groupe a réalisé une acquisition à des conditions avantageuses, un profit est comptabilisé en "Autres produits et charges opérationnels".
- Tout ajustement de prix potentiel est estimé à sa juste valeur en date d'acquisition et cette évaluation initiale ne peut être ajustée ultérieurement en contrepartie du goodwill qu'en cas de nouvelles informations liées à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition et dans la mesure où l'évaluation était encore présentée comme provisoire (période d'évaluation limitée à 12 mois); tout ajustement ultérieur ne répondant pas à ces critères est comptabilisé en dette ou en créance en contrepartie du résultat du Groupe (dans la ligne « autres produits et charges opérationnels »).
- En cas d'acquisition par étapes, la prise du contrôle sur l'acquise déclenche la réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue par le Groupe comptabilisée en " Autres produits et charges opérationnels" si le montant est significatif.

3.8 Information sectorielle

Le Groupe a identifié le principal décideur opérationnel de l'entité comme étant le Comité Exécutif. Le Comité revoit le reporting interne du Groupe afin d'évaluer sa performance et de décider de l'allocation des ressources. Sur la base de ce reporting, la direction a déterminé les secteurs opérationnels.

Le Comité analyse l'activité à la fois d'un point de vue géographique et en fonction des principales branches d'activité du Groupe. Ces branches d'activité sont :

- la fabrication et la commercialisation de matériel de levage,
- la location de matériel de levage,
- les services (pièces de rechange, réparations et financement).

Par ailleurs, ces activités sont, d'une manière globale, analysées sur une base géographique (Europe, Amérique du Nord, Amérique Latine, Asie/Pacifique).

Le reporting interne utilisé par le Comité Exécutif est basé sur la présentation comptable des comptes suivant les principes IFRS, et inclut l'ensemble des activités du Groupe.

Les principaux indicateurs de performance revus par le Comité Exécutif sont le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel, la charge d'amortissement. Par ailleurs, le Comité suit les principaux agrégats du bilan : immobilisations corporelles, créances clients, créances sur opérations de financement, stocks, fournisseurs, emprunts.

Les éléments relatifs au résultat financier ou plus généralement non opérationnels, ainsi que le suivi des éléments spécifiques à la consolidation (impôts...) sont suivis de manière centrale sans être décomposés par activité ou secteur géographique et ne sont donc pas inclus dans cette information sectorielle.

Le Groupe n'a pas identifié de client représentant plus de 10% de ses produits des activités ordinaires.

COMPTES CONSOLIDÉS 2015 / 15 💟

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

NOTE 4 - PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION DES PRINCIPAUX AGRÉGATS DU BILAN

4.1 Ecarts d'acquisition

Les goodwill relatifs aux sociétés consolidés sont enregistrés à l'actif du bilan sous la rubrique « écart d'acquisition ». Ils résultent de l'application des principes de regroupement d'entreprises, tels que décrit dans la note 3.7 ci-dessus.

L'écart d'acquisition négatif, ou badwill est comptabilisé immédiatement en "Autres produits et charges opérationnels" de l'exercice d'acquisition et au plus tard dans un délai de 12 mois, après vérification de la correcte identification et évaluation des actifs et passifs acquis.

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis mais soumis à un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Pour les besoins du test de dépréciation, les goodwills sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou groupe d'UGT susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises.

Trois UGT ont été définies par le Groupe :

- UGT Amérique du Nord regroupant les filiales Haulotte US et BilJax,
- Les filiales de location du Groupe représentant chacune une UGT indépendante,
- Les filiales de production et de distribution du Groupe regroupées au sein d'une même UGT.

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur. Les bases d'évaluation de la valeur d'utilité reposent sur des business plan établis sur plusieurs années dont les flux sont extrapolés au-delà et actualisés, ou pour certaines filiales de location sur l'estimation de la valeur de marché des actifs de location.

Les dépréciations des goodwills sont irréversibles.

Les produits et charges résultant respectivement de la comptabilisation des écarts d'acquisition négatifs et des dépréciations des écarts d'acquisition positifs sont enregistrés en "autres produits et charges opérationnels.

4.2 Immobilisations incorporelles

a) Frais de développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues. Les coûts encourus sur les projets de développement (conception de produits nouveaux ou améliorés) sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque les critères suivants sont remplis :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet est établie,
- la direction montre son intention d'achever le projet,
- l'entité a la capacité d'utiliser ou de vendre cet actif incorporel,
- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise,

COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

- il existe des ressources techniques, financières appropriées pour achever le projet,
- le coût de cet actif peut être mesuré de manière fiable.

Les autres dépenses de développement ne remplissant pas ces critères sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont réalisées. Les coûts de développement précédemment comptabilisés en charges ne sont pas comptabilisés en immobilisations au cours des périodes ultérieures.

Les frais de développement immobilisés sont amortis à compter de la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service, de façon linéaire, sur la durée d'utilité de l'actif soit entre 2 et 5 ans.

Conformément à IAS 36, les coûts de développement portés à l'actif et non encore totalement amortis sont soumis à un test annuel de dépréciation, dès lors que des indices de pertes de valeur (avantages économiques obtenus inférieurs à ceux projetés initialement) sont identifiés. Une comparaison entre la valeur capitalisée des coûts de développement et les flux de trésorerie projetés sur un horizon entre 2 et 5 ans est réalisée afin de déterminer le montant éventuel de la dépréciation à constater.

b) Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles (logiciels, brevets...) sont évaluées à leur coût d'achat, hors frais accessoires et frais financiers.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 7 ans.

4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition net des remises et frais engagés pour mettre l'actif en état de marche ou à leur coût de production. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les immobilisations sont amorties sur leur base amortissable (valeur brute moins valeur résiduelle), à compter de la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service. L'amortissement s'effectue sur la durée d'utilité représentant le rythme de consommation des avantages économiques futurs générés par l'immobilisation.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à la valeur recouvrable lorsque la valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable.

Lorsque les composants d'un actif corporel ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément et amortis sur leur durée d'utilité propre. Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est mis au rebut.

Conformément à la norme IAS 17, les acquisitions d'immobilisations effectuées sous forme de location financement sont comptabilisées à l'actif pour leur juste valeur, ou si elle est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location et amorties sur les durées d'utilité telles décrit ci-dessous s'il est raisonnablement certain que le preneur obtiendra la propriété des actifs à l'issue des contrats. Dans les autres cas, l'amortissement se fait sur la période la plus courte entre la durée du contrat et la durée d'utilité. Les contrats transfèrent à Haulotte la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété s'ils répondent aux principaux indicateurs retenus par la norme IAS 17 (option d'achat, durée du bail représentative de la durée de vie du bien, valeur actualisée des paiements minimaux proche de la juste valeur du bien loué à la date de conclusion du bail, ...).

COMPTES CONSOLIDÉS 2015 / 17 🔀

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Les paiements au titre de la location financement sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat.

Les contrats qualifiés de location simple ne font pas l'objet de retraitement.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis selon la méthode linéaire compte tenu de leur durée d'utilité estimée comme suit :

| | Durée |
|--------------------------------------|-------------|
| Bâtiments industriels : | |
| Structure | 30 à 40 ans |
| Autres composants | 10 à 30 ans |
| Aménagements des constructions | |
| Structure | 10 à 40 ans |
| Autres composants | 5 à 20 ans |
| Installations industrielles | 5 à 20 ans |
| Autres installations et outillages | 3 à 20 ans |
| Matériel de transport | 5 ans |
| Matériel informatique et bureautique | 3 à 10 ans |
| Mobilier de bureau | 3 à 10 ans |
| | |

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et le cas échéant ajustées à chaque clôture

Les plus ou moins values de cessions des immobilisations sont comptabilisées en autres produits et charges opérationnels.

4.4 Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- Les actifs détenus jusqu'à échéance
- Les actifs évalués en juste valeur par le résultat
- Les actifs disponibles à la vente
- Les prêts et créances.

Le Groupe porte essentiellement des actifs financiers de la catégorie 4 soit « les prêts et créances ». Ils sont comptabilisés à la juste valeur du prix payé ajusté des coûts d'acquisition à la date d'entrée et au coût amorti à chaque clôture, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute perte de valeur de ces actifs est comptabilisée immédiatement en compte de résultat parmi les « Autres produits et charges opérationnels ». Etant donnée l'échéance à court terme de ces actifs financiers, leur juste valeur est équivalente à leur valeur comptable. Lorsque certains de ces actifs ont une échéance supérieure à un an, ces actifs financiers sont maintenus au bilan à leur coût d'acquisition, représentatif de leur juste valeur, en l'absence d'un marché actif.

Les instruments dérivés utilisés par le Groupe font l'objet d'une note distincte (note 5).

COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

4.5 Stocks et en-cours

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure :

- Le coût des stocks de matières et fournitures correspond à leur coût d'acquisition, la méthode du coût unitaire moyen pondéré est utilisée,
- Le coût des stocks de produits finis et en-cours incorpore les charges directes et indirectes de production (sur la base d'une capacité d'exploitation normale),
- Les stocks de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (pièces de rechanges) ou à leur valeur de reprise (machines d'occasion),
- La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé aux conditions normales d'exploitation, diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente du bien.

Une dépréciation est constatée quand la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable des stocks définies ci-dessus.

4.6 Créances clients

Quatre cas sont à distinguer :

- Les créances issues de transactions dont le financement est assuré directement par les clients (4.6.1) sans que le Groupe n'accorde de garantie aux établissements financiers assurant le financement de ces clients.
- Les créances issues de transactions pour lesquelles Haulotte Group accorde des garanties à l'organisme de financement du client (4.6.2).
- Les créances issues de contrats de location financement avec Haulotte Group (4.6.3).
- Les créances issues de transactions de crédit bail adossé (4.6.4).

Ces types de transactions relèvent de traitements comptables différents détaillés ci-après.

4.6.1 Ventes sans garantie accordée par le Groupe

Les créances sont enregistrées initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Elles sont comptabilisées ultérieurement à leur coût amorti à l'aide de la méthode du TIE, déduction faite des dépréciations.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation dès lors que des éléments faisant présumer un risque réel et sérieux de non recouvrement sont identifiés. La dépréciation est calculée en comparant la valeur de la créance à la date à laquelle le risque de non recouvrement est identifié et la valeur des équipements représentatifs de la créance à cette même date. Cette politique de dépréciation repose sur les deux éléments suivants :

- les biens représentatifs des créances peuvent être récupérés par Haulotte Group en cas de défaillance du client, ceci étant contractuellement défini,
- une connaissance précise des valeurs de marché des équipements et un marché actif.

Ces valeurs de marché sont estimées sur la base d'historique de ventes d'équipements d'occasion réalisées par le Groupe au cours des dernières années et corroborées avec les cotations issues des pratiques du marché.

COMPTES CONSOLIDÉS 2015 / 19 🔀

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

4.6.2 Ventes avec garanties accordées par le Groupe

Conformément aux pratiques du secteur, Haulotte Group accorde des garanties aux organismes financiers proposant des solutions de financement à ses clients. Dans ces cas, Haulotte Group cède l'équipement à l'organisme financier qui contracte ensuite avec le client utilisateur final de l'équipement :

- soit une vente à crédit,
- soit une location financement.

Les garanties consenties par Haulotte Group peuvent être de plusieurs types, en fonction des contrats cadres conclus avec les organismes financiers et du niveau de risque attribué au client par l'organisme financier. Les différentes formes de garanties accordées par Haulotte sont rappelées ci-après :

Garantie sous forme d'engagement de poursuite de loyers : Haulotte Group s'engage auprès de l'organisme financier à se substituer au débiteur en cas de défaillance, en prenant en charge dès les premiers incidents de paiement l'intégralité du capital restant dû par le débiteur. Haulotte Group dispose d'un droit de récupération des équipements en contrepartie de sa substitution au débiteur défaillant.

Garantie sous forme d'abondement à un pool de risques : dans ce cas, une partie du montant de la vente à l'organisme de financement est abondée dans un fonds de garantie destiné à couvrir les éventuelles défaillances futures des débiteurs. Le montant maximal du pool est fixé mais permet en cas de défaillance d'un client éligible au pool d'assurer à l'organisme financier le recouvrement total de sa créance.

Garantie sous forme d'abondement à un pool de risque couvrant un montant fixé par créance : comme dans le cas précédent, le montant maximal du pool est fixé mais le recours de l'organisme financier est défini créance par créance. L'organisme financier confirme à chaque arrêté comptable le montant de son recours créance par créance.

Garantie sous forme d'engagements de rachat de l'équipement : la valeur résiduelle des biens est déterminée à la conclusion du contrat entre l'organisme financier et le client utilisateur. A l'issue du contrat, Haulotte Group est engagé à racheter les biens aux organismes financiers à cette valeur prédéterminée. Par ailleurs, Haulotte Group propose systématiquement à ses clients la possibilité d'acquérir l'équipement concerné à un prix égal à cette même valeur résiduelle.

Au plan comptable, les trois premiers types de garanties associées aux différents contrats conclus entre l'organisme financier et le client utilisateur sont analysés en substance :

- comme un prêt octroyé au client final par Haulotte Group, contrat cédé à l'organisme financier pour obtenir le financement de la vente (cas de la vente à crédit),
- comme un contrat de location financement entre Haulotte Group et le client final, contrat cédé à l'organisme financier pour obtenir le financement de la vente (cas de la location financement).

L'analyse des garanties accordées par Haulotte Group dans le cadre des contrats ci-dessus au regard des dispositions de la norme IAS 39 démontre que l'essentiel des risques et avantages liés aux créances cédées aux organismes financiers (risque de crédit, de décalage de paiement notamment) ne sont pas transférés dans le cas de garanties sous forme d'engagement de poursuite de loyers ou d'abondement à un pool de risque.

COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Ainsi pour les contrats assortis de ce type de garantie, le traitement comptable suivant est retenu : comptabilisation d'une créance (dénommée « créance sur opérations de financement » au bilan) et d'une dette financière (dénommée « dette sur opérations de financement » au bilan) d'un montant égal au capital restant dû par le client final à l'organisme financier. Ces créances et ces dettes s'éteignent au rythme des paiements des loyers par le client à l'organisme financier.

Toutefois, dans le cas d'une garantie avec abondement à un pool de risque destiné à couvrir un montant fixe par créance, le montant comptabilisé en créance et en dette est limité au montant du recours que peut exercer l'organisme financier vis-à-vis de Haulotte Group et non à l'intégralité de la créance « cédée ».

Haulotte Group évalue à chaque arrêté comptable les risques de mise en œuvre des garanties ainsi accordées à l'examen des incidents de paiements qui auraient été déclarés par les organismes financiers. Une dépréciation des créances est alors constatée selon les mêmes principes de détermination que ceux énoncés dans la note 4.6.1.

Pour ce qui concerne le 4ème type de garanties accordées, les engagements de rachats des équipements, l'analyse des valeurs de rachats accordées démontre que l'essentiel des risques et avantages ont été transférés. En effet, le client final exerce dans la quasi-totalité des cas l'option qui lui est offerte par Haulotte Group de racheter les équipements pour le montant de la valeur résiduelle à la fin de son contrat avec l'organisme financier, cette option étant attractive/préférentielle. Les engagements contractés par Haulotte Group sont mentionnés en engagements hors bilan pour le montant des valeurs résiduelles garanties.

4.6.3 Contrats de location financement

Des contrats de vente à crédit ou de location sont également conclus directement entre Haulotte Group et ses clients sans l'intermédiation d'organismes financiers. L'analyse de ces contrats au regard des dispositions de la norme IAS 17 conduit à les qualifier de contrats de location financement dans la mesure où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des équipements est bien transférée aux preneurs.

Le traitement comptable de ces opérations est le suivant :

- la vente de l'équipement est constatée dans la rubrique « produit des activités ordinaires » du compte de résultat à la date de la signature du contrat par les parties,
- une créance d'exploitation (incluse au niveau des « créances sur opérations de financement » au bilan) est constatée vis-à-vis du client final ventilée en actif courant pour la fraction des loyers devant être encaissée à moins d'un an et en actif non courant pour le solde,
- au cours des exercices suivants, le paiement reçu du client au titre de la location ou de la vente à crédit est affecté en un produit financier et un amortissement de la créance.

COMPTES CONSOLIDÉS 2015 / 21 🕽

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

4.6.4 Contrats de crédit-bail adossé

Haulotte Group a par le passé réalisé un volume significatif de ventes d'équipements par le biais de contrats de crédit bail adossé.

Le crédit bail adossé consiste à vendre les équipements à un organisme financier, à lui louer ces équipements par le biais d'un contrat de crédit bail puis à les donner en sous location à l'utilisateur final. L'analyse en substance des opérations amont et aval conduit à les qualifier de contrats de location financement.

Haulotte Group n'a plus recours à ce mode de contrats et les montants mentionnés dans les opérations de financement (note 14) reflètent les opérations passées non encore dénouées.

4.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités et les valeurs mobilières de placement. Ces dernières sont essentiellement constituées de Sicav monétaires et de dépôts à terme.

Les équivalents de trésorerie correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les dépôts à terme ont fait l'objet d'un calcul des intérêts à recevoir pour la période comprise entre la date de souscription et la date de clôture.

4.8 Actions propres

Les titres de Haulotte Group S.A. acquis dans le cadre des programmes de rachat par le Groupe (contrat de liquidité affecté à l'animation du cours et mandat de rachat d'actions) sont inscrits en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Aucun gain ou aucune perte n'est comptabilisé en compte de résultat lors de l'achat, de la cession, de l'émission ou de l'annulation des actions propres.

4.9 Engagements de retraite et assimilés

Le Groupe provisionne les engagements en matière de retraite et assimilés vis à vis de ses salariés ainsi que les médailles du travail. Haulotte Group dispose de régimes à prestations définies. Les engagements correspondants ont été estimés selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière, en tenant compte des dispositions légales et des conventions collectives et en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement de taux d'actualisation, de la rotation du personnel, des tables de mortalité et d'hypothèses d'augmentation de salaires et d'inflation.

Les gains et pertes actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles sont comptabilisés parmi les capitaux propres dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ces écarts sont dégagés.

COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

4.10 Provisions

De façon générale, des provisions sont comptabilisées lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un évènement passé,
- qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Provision garantie

Le Groupe accorde sur ses produits une garantie constructeur à ses clients. Les coûts de garantie prévisibles relatifs aux produits déjà vendus font l'objet d'une provision statistique sur la base des données historiques. La période de garantie est généralement comprise entre 1 et 2 ans. Le cas échéant, une provision est comptabilisée au cas par cas pour couvrir des risques d'appels en garantie plus spécifiques.

Litiges

D'autres provisions sont également constituées dans le respect des principes indiqués ci-dessus en cas de litiges, de fermetures de site le cas échéant ou de tout autre évènement répondant à la définition d'un passif. Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

D'une manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires, ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

4.11 Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement évalués à leur coût amorti, calculé sur la base du taux d'intérêt effectif.

4.12 Impôts différés

Les impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entres les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actifs et de passifs, sur les retraitements pratiqués dans les comptes consolidés ainsi que sur les déficits fiscaux reportables. Ils sont calculés selon la méthode du report variable société par société en utilisant les taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés résultant des différences temporaires ou des reports fiscaux déficitaires sont constatés s'il est probable qu'ils pourront être imputés sur des bénéfices fiscaux futurs. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si les entités appartiennent au même groupe fiscal et si elles disposent d'un droit exécutoire à les compenser.

COMPTES **CONSOLIDÉS 2015** / 23 **\)**

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

NOTE 5 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS

a) Risque de change

Une part significative des ventes de Haulotte Group est réalisée dans des monnaies autres que l'Euro, en particulier le Dollar américain ou la Livre britannique. Ces ventes en devises sont réalisées principalement par les filiales du Groupe dans leur monnaie fonctionnelle, ne générant pas de risque de change transactionnel à leur niveau.

Les principales sources de risque de change de Haulotte Group sont donc liées aux flux de facturation inter-compagnies entre les sociétés du Groupe lorsqu'elles facturent ou achètent des produits ou services dans une devise autre que leur devise fonctionnelle (flux d'exportation des filiales de production localisées en zone Euro et exportant dans la devise locale des filiales de commercialisation).

La gestion de cette exposition est réalisée par Haulotte Group SA. Les positions de change transactionnelles ouvertes au bilan sont couvertes partiellement dans les principales devises par l'intermédiaire d'instruments financiers simples (vente/achat à terme ou swaps devise contre Euro).

b) Risque de taux

Le Groupe privilégie un endettement à taux variable permettant plus de souplesse. Pour se couvrir contre les risques de fluctuation des taux d'intérêts, le Groupe saisit les opportunités de marché en fonction de l'évolution des taux. Il n'y a pas de couverture systématique du risque de taux.

Pour la couverture des risques de marché (taux et risque de change) Haulotte Group a recours à des instruments financiers dérivés. Ces dérivés sont destinés à couvrir la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés (couverture de juste valeur) ou de flux futurs (couverture de flux de trésorerie). Néanmoins, dans la mesure où les instruments financiers détenus par Haulotte Group ne satisfont pas strictement aux conditions de la comptabilité de couverture, les variations de leur juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Conformément aux dispositions des normes IAS 32 et 39, les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur de ces contrats est déterminée à l'aide de modèles de valorisation tels que fournis par les banques auprès desquelles les instruments sont souscrits et peut être considérée de niveau 2 au sens de la norme IFRS7 (niveau 2 : évaluation faisant appel à des techniques de valorisation simples s'appuyant sur des données de marché observables).

c) Risque de crédit

Le risque de crédit provient essentiellement des expositions de crédits aux clients, notamment des créances non réglées et des transactions engagées.

Afin de limiter ce risque, le Groupe a mis en place des procédures de notation (interne ou indépendante) destinées à évaluer la qualité de crédit des clients (nouveaux ou anciens) sur la base de leur situation financière, des données historiques de paiement et tout autre facteur pertinent.

Le risque de crédit est également limité par le fait qu'en cas de défaut de paiement des clients, Haulotte Group dispose de la possibilité de récupérer les biens représentatifs des créances. Les dépréciations de créances sont déterminées selon ce principe (cf. note 4.6).

COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

d) Risque de liquidité

La gestion de trésorerie de Haulotte Group est centralisée, le financement courant et prévisionnel de la société mère et des filiales étant géré au siège.

L'ensemble des excédents de trésorerie est placé par la société mère, à des conditions de marché, en SICAV monétaires ou comptes de dépôt à terme sans risque sur le montant du capital.

Situation du crédit syndiqué:

Pour rappel, un nouveau contrat de crédit syndiqué a été signé le 30 septembre 2014. Au 31 décembre 2015, l'ensemble des ratios auxquels sont soumis le Groupe sont respectés. Comme indiqué en note 22, la prochaine échéance du crédit syndiqué, pour un montant de 3 000 K€, est en date du 30 mars 2016.

Autres financements:

Au cours de l'exercice, le groupe a diversifié ses sources de financement, en concluant de nouvelles lignes bilatérales pour un montant total de 13 400 K€. Les échéances sur les autres financements (conclus en 2015 ou précédemment) s'élèvent à 1 565 K€ pour l'exercice 2016.

L'examen du montant de trésorerie disponible - qui se compose de la trésorerie détenue par le Groupe telle qu'apparaissant dans ses états financiers, auquel s'ajoute les lignes de crédit syndiqué non utilisées ainsi qu'un certain nombre de lignes bilatérales de découvert non utilisées — ne remet pas en cause la capacité du Groupe à assurer sa liquidité pour l'exercice à venir.

NOTE 6 - PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION DU COMPTE DE RÉSULTAT

6.1 Reconnaissance des produits

Les produits des activités ordinaires comprennent la vente de biens et services, constituée notamment par :

- les ventes autofinancées par le client,
- les ventes réalisées dans le cadre du crédit-bail adossé ainsi que les revenus financiers correspondants (cf. note 4.6),
- les ventes assorties de garanties consenties par Haulotte Group pour l'obtention du financement par le client (cf. note 4.6),
- les ventes dans le cadre d'accord de recommercialisation avec les institutions financières qui ont repris des équipements suite à la défaillance de leurs clients,
- les locations de matériels,
- les prestations de services.

Les ventes de biens sont comptabilisées nettes de taxe sur la valeur ajoutée, à la date de transfert des risques et avantages liés à la propriété qui correspond généralement à la date d'expédition des produits aux clients après l'obtention d'assurance suffisante quant au règlement prévu contractuellement.

COMPTES CONSOLIDÉS 2015 (25 💟

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Les produits financiers perçus dans le cadre des contrats de location financement sont comptabilisés en fonction du taux d'intérêt effectif.

Les revenus liés aux prestations de services sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle les services sont rendus.

6.2 Coûts des ventes

Les coûts des ventes comprennent les coûts directs et indirects de production, les variations de stocks, les dépréciations des stocks, les coûts de la garantie, les variations de juste valeur des instruments de couverture des opérations en devises ainsi que les charges d'intérêts payés dans le cadre des opérations de crédit-bail adossé.

6.3 Frais commerciaux

Ce poste comprend notamment les frais liés à la fonction commerciale.

6.4 Frais administratifs et généraux

Ce poste comprend les coûts indirects de location, les frais administratifs et de direction, et les augmentations / diminutions de dépréciation des comptes clients.

6.5 Frais de recherche et développement

Les dépenses liées aux activités de recherche sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les frais de développement sont comptabilisés en charge de la période sauf s'ils satisfont aux critères de capitalisation énoncés par la norme IAS 38 (cf. note 4.2.a). Il s'agit des dépenses engagées sur des projets de développement de nouvelles catégories de machines ou de nouveaux composants jugés techniquement viables et dont il est probable qu'ils génèreront des avantages économiques.

6.6 Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique comprend:

- les plus ou moins values de cession (à l'exclusion de celles réalisées par les sociétés de location considérées comme des ventes de machines d'occasions et classées en chiffre d'affaires),
- la dépréciation des coûts de développement capitalisés,
- les produits ou charges relatifs à des litiges, inhabituels, anormaux ou peu fréquents,
- la dépréciation des écarts d'acquisition.

6.7 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel regroupe l'ensemble des charges et produits directement liés aux activités du Groupe, que ces éléments soient des éléments récurrents du cycle d'exploitation ou qu'ils résultent d'évènements ou de décisions ponctuels ou inhabituels.

COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

6.8 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend le coût de l'endettement brut qui inclut principalement les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif - TIE) ainsi que les variations de juste valeur des instruments financiers destinés à couvrir les risques de taux.

6.9 Autres produits et charges financiers

La rubrique autres produits et charges financiers comprend les rendements perçus sur placements de trésorerie (produits d'intérêts, plus ou moins value de cessions de valeur mobilière de placement...).

6.10 Résultats par action

Le résultat net de base par action présenté en pied de compte de résultat est calculé en faisant le rapport entre le résultat net de l'exercice revenant à Haulotte Group S.A. et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de ce même exercice, déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions auto détenues.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif potentiel des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise, tels que les options de souscriptions d'actions.

NOTE 7 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2015 sont les suivantes :

| Entités | Pays | % d'intérêt | | Méthode de consolidation au 31 décembre 2014 |
|---|-----------|----------------|---------------------|---|
| Haulotte Group S.A. | France | Mère | | |
| Haulotte France Sarl | France | 99,99% | Intégration globale | Intégration globale |
| Haulotte Services France | France | 99,99% | Intégration globale | Intégration globale |
| Telescopelle S.A.S | France | 100% | Intégration globale | Intégration globale |
| Acarlar Dis Ticaret Ve Makina Sanayi A.s. | Turquie | 50% | Mise en equivalence | Mise en equivalence |
| Haulotte Access Equipment Manufacturing (Changzhou) Co., Ltd. | Chine | 100% | Intégration globale | Intégration globale |
| Haulotte Argentina S.A. | Argentine | 95% | Intégration globale | Intégration globale |
| Haulotte Arges S.R.L. | Roumanie | 100% | Intégration globale | Intégration globale |
| Haulotte Australia Pty. Ltd. | Australie | 100% | Intégration globale | Intégration globale |
| Haulotte Cantabria S.L. | Espagne | 100% | Intégration globale | Intégration globale |
| Haulotte Chile SPA | Chili | 100% | Intégration globale | Intégration globale |
| Haulotte Do Brazil LTDA | Brésil | 99,98% | Intégration globale | Intégration globale |
| Haulotte Hubarbeitsbühnen GmbH | Allemagne | 100% | Intégration globale | Intégration globale |
| Haulotte Iberica S.L. | Espagne | 98,71% | Intégration globale | Intégration globale |

6 - COMPTES CONSOLIDÉS 2015 / 27 🔀

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

| Haulotte Italia S.R.L. | Italie | 99% | Intégration globale | Intégration globale |
|--|------------|--------|---------------------|---------------------|
| Haulotte India Private Ltd. | Inde | 100% | Intégration globale | Intégration globale |
| Haulotte Mexico SA de CV | Mexique | 99,99% | Intégration globale | Intégration globale |
| Haulotte Middle East FZE | Dubaï | 100% | Intégration globale | Intégration globale |
| Haulotte Netherlands B.V. | Pays-Bas | 100% | Intégration globale | Intégration globale |
| Haulotte Polska SP Z.O.O. | Pologne | 100% | Intégration globale | Intégration globale |
| Haulotte Portugal, plataformas de elevaçao, Unipessoal, LDA | Portugal | 98,71% | Intégration globale | Intégration globale |
| Haulotte Scandinavia AB | Suède | 100% | Intégration globale | Intégration globale |
| Haulotte Services SA de CV | Mexique | 99,99% | Intégration globale | Intégration globale |
| Haulotte Singapore Ltd. | Singapour | 100% | Intégration globale | Intégration globale |
| Haulotte Trading (Shanghai) co. Ltd. | Chine | 100% | Intégration globale | Intégration globale |
| Haulotte UK Limited | Angleterre | 100% | Intégration globale | Intégration globale |
| Haulotte U.S., INC. | Etats-Unis | 100% | Intégration globale | Intégration globale |
| Haulotte Vostok | Russie | 100% | Intégration globale | Intégration globale |
| Horizon High Reach Chle SPA | Chili | 100% | Intégration globale | Intégration globale |
| Horizon High Reach Limited | Argentine | 100% | Intégration globale | Intégration globale |
| Levanor Maquinaria de Elevacion S.A. | Espagne | 91% | Intégration globale | Intégration globale |
| Mundilevaçao, Aluger e Transporte de Plataformas LDA | Portugal | 81.90% | Intégration globale | Intégration globale |
| NO.VE. S.R.L. | Italie | 100% | Intégration globale | Intégration globale |
| N.D.U Maquinaria y Plataformas Elevadoras, S.L | . Espagne | 98,71% | Intégration globale | Intégration globale |
| Bil Jax, Inc. | Etats-Unis | 100% | Intégration globale | Intégration globale |
| Equipro, Inc. | Etats-Unis | 100% | Intégration globale | Intégration globale |
| Bil Jax Service, Inc. | Etats-Unis | 100% | Intégration globale | Intégration globale |
| Seaway Scaffold & Equipment | Etats-Unis | 100% | Intégration globale | Intégration globale |
| Scaffold Design & Erection | Etats-Unis | 100% | Intégration globale | Intégration globale |
| | | | | |

Les comptes des sociétés consolidées sont arrêtés au 31 décembre de chaque exercice présenté, à l'exception d'Haulotte India Private Ltd. qui clôture au 31 mars de chaque année.

COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

NOTE 8 - ÉCARTS D'ACQUISITION

Au 31/12/2015

| Sociétés détenues | Valeur brute | Dépréciation | Valeur nette |
|-----------------------------|---------------------|--------------|--------------|
| UGT Amérique du Nord | 18 305 | (4 592) | 13 713 |
| BiLJax | 18 305 | (4 592) | 13 713 |
| UGT Nove | 2 580 | - | 2 580 |
| UGT Horizon | 1 106 | - | 1 106 |
| UGT N.D.U. | 772 | (772) | - |
| UGT distribution/production | | | |
| hors Amérique du Nord | 54 | (54) | - |
| Haulotte France | 54 | (54) | |
| Total | 22 817 | (5 418) | 17 399 |

Au 31/12/2014

| Sociétés détenues | Valeur brute | Dépréciation | Valeur nette |
|-----------------------------|--------------|--------------|--------------|
| UGT Amérique du Nord | 16 415 | (4 118) | 12 297 |
| BilJax | 16 415 | (4 118) | 12 297 |
| UGT Nove | 2 580 | - | 2 580 |
| UGT Horizon | 1 516 | - | 1 516 |
| UGT N.D.U. | 772 | (772) | - |
| UGT distribution/production | | | |
| hors Amérique du Nord | 54 | (54) | - |
| Haulotte France | 54 | (54) | - |
| Total | 21 337 | (4 944) | 16 393 |

La variation des écarts d'acquisition entre les deux périodes présentées (soit + 1 000 K€) est liée aux effets de change sur les montants des écarts d'acquisition de la société Horizon et de la société BilJax.

UGT « Amérique du Nord »

Le dernier test de dépréciation sur la zone « Amérique du Nord » - considérée comme une unité génératrice de trésorerie (UGT) — avait été réalisé le 31 décembre 2014. Un nouveau test de dépréciation a été réalisé au 31 décembre 2015 sur cette UGT qui intègre les entités américaines du Groupe.

La valeur recouvrable de l'UGT « Amérique du Nord » a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie basés sur les budgets financiers approuvés par la direction.

Hypothèses majeures retenues pour la réalisation de ce test :

- progression sensible de la part de marché dans le secteur des ventes de nacelles sur le marché « Nord Américain » à horizon 5 ans,
- consolidation des niveaux de rentabilité constatés sur les différentes activités présentes sur le marché nord-américain,
- le test de dépréciation comprend des projections de flux de trésorerie sur 5 ans, une hypothèse de croissance long terme de 1,5% et un taux d'actualisation de 8,5% (contre 9,5% en 2014).

COMPTES CONSOLIDÉS 2015 / 29

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Pour rappel, une dépréciation d'un montant de 5 000 KUSD avait été comptabilisée au 31 décembre 2013 sur la base du test de dépréciation réalisé à cette date.

Le test réalisé à la date du 31 décembre 2015 ne conduit pas à comptabiliser une dépréciation complémentaire à cette date, et le montant de dépréciation est donc maintenu à l'identique.

Des analyses de sensibilité ont été menées sur les hypothèses considérées comme clé, soit :

- les prévisions d'activité : une détérioration de l'ordre de 10,5% des prévisions de chiffre d'affaires utilisées dans les projections de flux de trésorerie rendraient équivalentes la valeur recouvrable de l'UGT et sa valeur nette comptable.
- le taux d'actualisation : une hausse de 2,7 points du taux d'actualisation conduirait à l'équivalence entre la valeur recouvrable de l'UGT et sa valeur nette comptable.
- le taux de croissance à long terme : la détérioration du taux de croissance à long terme n'a pas d'impact significatif sur la conclusion du test de dépréciation.

UGT « sociétés de location »

Pour la filiale Nove, un test a été réalisé afin de comparer la valeur comptable de l'UGT incluant la valeur nette comptable des équipements de location dans les comptes du Groupe et l'écart d'acquisition à leur valeur recouvrable.

Les résultats de ces tests ne conduisent pas à constater une dépréciation relative à cette UGT dans les comptes consolidés établis au 31 décembre 2015.

Les analyses de sensibilité révèlent qu'aucune charge de dépréciation ne serait à constater jusqu'à une baisse de 2 % des valeurs de marché moyennes estimées.

NOTE 9 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

| 31/12/2014 Aug | mentation | Diminution | Transferts et autres | Variations de change | 31/12/2015 |
|----------------|--|--|---|---|---|
| 15 051 | 3 034 | (4 305) | | | 13 780 |
| 9 695 | 2 099 | | 5 092 | (8) | 16 878 |
| 5 307 | 1 529 | (74) | (5 092) | (2) | 1 668 |
| 30 053 | 6 662 | (4 379) | - | (10) | 32 326 |
| 9 132 | 1 068 | (4 305) | | | 5 895 |
| 7 766 | 1 589 | | | (13) | 9 342 |
| 45 | 6 | (46) | | (4) | 1 |
| 16 943 | 2 663 | (4 351) | - | (17) | 15 238 |
| 13 110 | 3 999 | (28) | - | 7 | 17 088 |
| | 15 051 9 695 5 307 30 053 9 132 7 766 45 16 943 | 15 051 3 034 9 695 2 099 5 307 1 529 30 053 6 662 9 132 1 068 7 766 1 589 45 6 | 9 695 2 099 (74) 5 307 1 529 (74) 30 053 6 662 (4 379) 9 132 1 068 (4 305) 7 766 1 589 45 6 (46) 16 943 2 663 (4 351) | 15 051 3 034 (4 305) 9 695 2 099 5 092 5 307 1 529 (74) (5 092) 30 053 6 662 (4 379) - 9 132 1 068 (4 305) 7 766 1 589 45 6 (46) 16 943 2 663 (4 351) - | 31/12/2014 Augmentation Diminution et autres de change 15 051 3 034 (4 305) 5 092 (8) 9 695 2 099 5 092 (8) 5 307 1 529 (74) (5 092) (2) 30 053 6 662 (4 379) - (10) 9 132 1 068 (4 305) (13) 7766 1 589 (46) (4) 45 6 (46) (4) 16 943 2 663 (4 351) - (17) |

COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Les acquisitions enregistrées sur l'exercice sont principalement liées au déploiement de l'ERP (voir note 2.1), qui contribue pour 3 152 K€ à l'augmentation, complété par une capitalisation des frais de développement pour un montant de 3 034 K€ (voir note 32). Les diminutions correspondent aux sorties de bilan de coûts de développement sur des projets totalement amortis pour 4 305 K€ en valeur brute.

Les amortissements des coûts de développement, soit 1 068 K€, sont inclus dans la rubrique « Frais de recherche et de développement » du compte de résultat.

NOTE 10 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | 31/12/2014 Au | gmentation | Diminution | Transferts et autres | Variations de change | 31/12/2015 |
|---|---------------|------------|------------|-------------------------|-------------------------|------------|
| Terrains | 6 268 | | (75) | | 86 | 6 279 |
| Constructions | 45 069 | 248 | (1) | 34 | 1 002 | 46 352 |
| Installations techniques | 29 945 | 1 487 | (140) | 253 | 551 | 32 096 |
| Parc de nacelles en location | 31 267 | 5 828 | (4 594) | 644 | (660) | 32 485 |
| Autres immobilisations corporelles | 11 927 | 934 | (736) | 10 | 364 | 12 499 |
| Immobilisations corporelles en cours | 431 | 2 618 | (55) | (297) | (277) | 2 420 |
| Valeurs brutes | 124 907 | 11 115 | (5 601) | 644 | 1 066 | 132 131 |
| Amortissements constructions | 20 240 | 1 884 | | | 639 | 22 763 |
| Amortissements installations techniques | 23 121 | 1 940 | (130) | | 497 | 25 428 |
| Amortissement parc de nacelles en location | 17 223 | 3 266 | (2 618) | 155 | (416) | 17 610 |
| Amortissements autres immobilisations corporelles | 9 207 | 1 250 | (684) | - | 347 | 10 120 |
| Amortissements et provisions | 69 791 | 8 340 | (3 432) | 155 | 1 067 | 75 921 |
| Valeurs nettes | 55 116 | 2 775 | (2 169) | 489 | (1) | 56 210 |

^{*:} Les montants indiqués en colonne « Transferts et autres » correspondent principalement au transfert des immobilisations en cours et à de reclassements de présentation suite à la revue des bilans de certaines de nos filiales.

L'augmentation du poste « Parc de nacelles en location » pour 5 828 K€ est essentiellement liée à l'acquisition de nacelles élévatrices par les sociétés de location, notamment Nove pour 2 524 K€, Horizon Chile pour 1 864 K€ et pour une activité ponctuelle de location dans certaines filiales de distribution pour 1 205 K€.

Les cessions sur ce poste sont liées au renouvellement de notre parc de nacelles ou à l'ajustement des parcs aux niveaux d'activité des marchés locaux, et concernent en valeur brute principalement Nove pour 1 827 K€, Horizon Argentine pour 671 K€ et des contrats ponctuels de location dans certaines filiales de distribution pour 1 227 K€.

COMPTES CONSOLIDÉS 2015/31 🔀

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Les dotations aux amortissements des nacelles de location sont comptabilisées dans les coûts des ventes du compte de résultat. Les dotations aux amortissements des constructions, installations techniques et autres immobilisations corporelles sont comptabilisées dans les coûts des ventes, et/ou frais commerciaux et administratifs.

NOTE 11 - TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Les titres mis en équivalence au 31 décembre 2015 correspondent à la participation à hauteur de 50% de Haulotte Group S.A. dans la société Acarlar (sous contrôle conjoint) pour un coût historique d'acquisition de 7 024 K€.

Au 31 décembre 2015, après prise en compte des quote-parts de résultats réalisées depuis son acquisition (dont un profit de 832 K€ en 2015) les titres mis en équivalence s'élèvent à 8 093 K€.

Informations financières résumées pour la société Acarlar (montant global, 100%), en K€:

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|----------------------|------------|--------------------|
| Actifs courants | 7 691 | 4 061 |
| Actifs non-courants | 413 | 1 551 |
| Passifs courants | 4 994 | 2 688 |
| Passifs non-courants | 264 | 1 317 |
| Chiffre d'affaires | 15 172 | 7 468 ⁻ |
| Résultat Net | 1 536 | 474 [.] |
| | | |

^{*}Pour la période du 18 avril au 31 décembre 2014.

NOTE 12 - AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont composés de prêts, dépôts et cautionnement vis-à-vis de tiers hors groupe. Leur mouvement sur l'exercice se décompose de la façon suivante :

| | 31/12/2014 Aug | ymentation | Diminution | Variations de change | 31/12/2015 |
|-------------------|----------------|------------|------------|-------------------------|------------|
| Actifs financiers | 2 475 | 2 807 | (870) | (30) | 4 382 |

Comme décrit dans la note 4.4, la valeur comptable de ces actifs financiers est représentative de leur juste valeur du fait de leur échéance à court terme.

COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

NOTE 13 - STOCKS ET EN-COURS

| Au 31/12/2015 | Valeur brute | Dépréciation | Valeur nette |
|----------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Matières premières | 31 776 | (920) | 30 856 |
| En cours de production | 5 343 | - | 5 343 |
| Produits intermédiaires et finis | 57 716 | (3 804) | 53 912 |
| Marchandises | 15 776 | (2 309) | 13 467 |
| Total | 110 611 | (7 033) | 103 578 |

| Au 31/12/2014 | Valeur brute | Dépréciation | Valeur nette |
|----------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Matières premières | 25 013 | (894) | 24 119 |
| En cours de production | 4 111 | (46) | 4 065 |
| Produits intermédiaires et finis | 71 526 | (3 604) | 67 922 |
| Marchandises | 14 527 | (2 532) | 11 995 |
| Total | 115 177 | (7 076) | 108 101 |

La valorisation des stocks ne tient pas compte de la sous-activité.

La variation de stocks de (4 523) K€ au 31 décembre 2015, contre 16 114 K€ au 31 décembre 2014 est comptabilisée en coûts des ventes du compte de résultat.

Les dépréciations des stocks s'établissent comme suit :

| | 31/12/2014 | Augmentation | Diminution | Variations de change | 31/12/2015 |
|-------------------------|------------|--------------|------------|-------------------------|------------|
| Dépréciation des stocks | 7 076 | 4 311 | (4 598) | 244 | 7 033 |

COMPTES CONSOLIDÉS 2015 / 33 🔀

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

NOTE 14 - CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

| Au 31/12/2015 | Valeur brute | Dépréciation | Valeur nette |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Actifs Non Courants | | | |
| Créances sur opérations de financement à plus d'un an | 15 033 | | 15 033 |
| Dont créances de location financement | 5 245 | | 5 245 |
| Dont garanties données | 9 788 | | 9 788 |
| Sous-total | 15 033 | | 15 033 |
| Actifs Courants | | | |
| Créances clients et comptes rattachés | 149 674 | (24 288) | 125 386 |
| Créances sur opérations de financement à moins d'un an | 10 317 | (687) | 9 630 |
| Dont créances de location financement | 7 060 | (687) | 6 373 |
| Dont garanties données | 3 257 | | 3 257 |
| Sous-total | 159 991 | (24 975) | 135 016 |
| Total | 175 024 | (24 975) | 150 049 |

| Au 31/12/2014 | Valeur brute | Dépréciation | Valeur nette |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Actifs Non Courants | | | |
| Créances sur opérations de financement à plus d'un an | 7 354 | | 7 354 |
| Dont créances de location financement | 4 916 | | 4 916 |
| Dont garanties données | 2 438 | | 2 438 |
| Sous-total | 7 354 | | 7 354 |
| Actifs Courants | | | |
| Créances clients et comptes rattachés | 130 574 | (25 322) | 105 252 |
| Créances sur opérations de financement à moins d'un an | 6 983 | (664) | 6 319 |
| Dont créances de location financement | 5 458 | (529) | 4 929 |
| Dont garanties données | 1 525 | (135) | 1 390 |
| Sous-total | 137 557 | (25 986) | 111 571 |
| Total | 144 911 | (25 986) | 118 925 |

COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

La juste valeur des « Créances clients et comptes rattachés » classées en actif courant est équivalente à la valeur comptable compte tenu de leur échéance principalement à court terme (inférieure à 1 an).

La juste valeur des créances liées au crédit bail adossé et à la location financement correspond, conformément à la norme IAS 17, à la juste valeur du bien au commencement du contrat de location (prix de vente comptant net de remise) ou si elle est inférieure à la valeur actualisée des loyers au taux implicite des contrats.

Comme décrit dans la note 4.6, la juste valeur des créances au titre desquelles Haulotte Group a consenti des garanties à l'organisme prêteur du client, représente :

- soit le capital restant dû par le client de Haulotte Group à l'organisme financier,
- soit le montant maximum de risque supporté par Haulotte Group.

Les créances et les dettes correspondantes s'éteignent au fur et à mesure du paiement des loyers par le client à l'organisme de financement.

Les dépréciations sur comptes clients s'établissent ainsi à :

| _ | 31/12/2014 Augi | mentation | Diminution | Variations de change | 31/12/2015 |
|---------------------------|-----------------|-----------|------------|-------------------------|------------|
| Dépréciation des créances | 25 986 | 3 108 | (4 215) | 96 | 24 975 |

Les créances clients nettes de dépréciation sont détaillées par échéance dans le tableau ci-dessous :

| | | | Echues | | |
|------------------------------|---------|---------------|----------------------|-------------------|----------------------|
| | Total | Non échues | moins de 60 jours | 60 à 120 jours | Plus de 120 jours |
| Créances clients nettes 2015 | 150 049 | 136 629 | 4 332 | 4 613 | 4 475 |
| Créances clients nettes 2014 | 118 925 | 106 954 | 6 501 | 2 193 | 3 277 |

Les créances échues sont analysées au cas par cas au regard notamment des cotations clients établies au sein du Groupe (cf. note 5.c). Au regard de ces éléments et de l'analyse du risque qui en résulte, le Groupe détermine la pertinence de la constitution d'une dépréciation. Le cas échéant, des dépréciations sont constatées afin de couvrir la différence entre la valeur comptable de la créance et la valeur estimée de revente de la machine appréciée sur la base de l'historique des ventes et des conditions de marché à la date de clôture.

NOTE 15 - AUTRES ACTIFS

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|----------------------------------|--------------|------------|
| Autres créances à court terme | 19 208 | 18 049 |
| Avances et acomptes versés | 1 353 | 1 306 |
| Charges constatées d'avance | 1 955 | 1 987 |
| Dépréciation des autres créances | (222) | (222) |
| Total autres actifs courants | 22 294 | 21 120 |
| Autres actifs non courants | - | - |
| Total autres actifs | 22 294 | 21 120 |

Le poste Autres créances à court terme regroupe principalement les créances de TVA pour 9 030 K€, les avances sur impôts pour 5 816 K€ et les débiteurs divers pour 4 025 K€.

COMPTES CONSOLIDÉS 2015 / 35 💟

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

NOTE 16 - TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS

Convention d'affacturage chez Haulotte France Sarl

En mars 2012, une convention d'affacturage relative à la cession de créances commerciales a été conclue entre la société Haulotte France Sarl et la société GE Capital. Ce contrat a été signé pour une durée d'un an puis renouvelé pour la même durée. Le plafond maximal de cession de créances est de 12 500 K€.

Les risques et avantages liés à ces créances ne sont pas transférés à la société GE Capital dans le cadre de ce contrat. Ainsi, les créances sont maintenues dans le bilan du Groupe à la date de clôture, et une dette financière est comptabilisée.

Au 31 décembre 2015, le montant des créances cédées s'élève à 4 950 K€ (3 510 K€ au 31 décembre 2014) et a conduit à l'enregistrement d'une dette financière d'un montant de 4 067 K€ (2 567 K€ au 31 décembre 2014), comptabilisée parmi les « dettes financières courantes », voir aussi en note 22.

NOTE 17 - CRÉANCES PAR ÉCHÉANCE

| 125 386 9 630 | - |
|------------------|--------|
| 9 630 | 15 033 |
| | 15 055 |
| 22 294 | - |
| 157 310 | 15 033 |
| - | |

| Au 31/12/2014 | Montant | à un an au plus | à + d'un an et - de 5 ans |
|--|---------|--------------------|------------------------------|
| Créances clients et comptes rattachés* | 105 252 | 105 252 | _ |
| Créances clients sur opérations de financement | 13 673 | 6 319 | 7 354 |
| Autres actifs | 21 120 | 21 120 | _ |
| Total | 140 045 | 132 691 | 7 354 |

^{*}Dont 11 971 K€ de créances échues (cf. note 14)

COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

NOTE 18 - GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Le tableau ci-dessous présente les positions en devises des créances et des dettes commerciales :

| Au 31/12/2015 | EUR | AUD | GBP | USD | BRL | Autres | TOTAL |
|-----------------------|----------|--------|--------|---------|-------|---------|----------|
| Créances commerciales | 66 946 | 10 282 | 14 223 | 69 450 | 1 819 | 12 304 | 175 024 |
| Dettes fournisseurs | (50 023) | (308) | (336) | (2 537) | (146) | (6 914) | (60 264) |
| Position nette | 16 923 | 9 974 | 13 887 | 66 913 | 1 673 | 5 390 | 114 760 |

| Au 31/12/2014 | EUR | AUD | GBP | USD | BRL | Autres | TOTAL |
|-----------------------|----------|-------|--------|---------|-------|---------|----------|
| Créances commerciales | 60 841 | 8 257 | 19 777 | 43 521 | 3 194 | 9 321 | 144 911 |
| Dettes fournisseurs | (31 453) | (317) | (229) | (4 623) | (109) | (6 979) | (43 710) |
| Position nette | 29 388 | 7 940 | 19 548 | 38 898 | 3 085 | 2 342 | 101 201 |

Une appréciation de l'euro de 10% envers la livre sterling représenterait, hors prise en compte d'effets de couverture, une charge supplémentaire dans les comptes consolidés de l'ordre de 1 262K€.

Une appréciation de l'euro de 10% envers le dollar US représenterait, hors prise en compte d'effets de couverture, une charge supplémentaire dans les comptes consolidés de l'ordre de 6 083 K€.

Une appréciation de l'euro de 10% envers le dollar australien représenterait, hors prise en compte d'effets de couverture, une charge supplémentaire dans les comptes consolidés de l'ordre de 907 K€.

Une appréciation de l'euro de 10% envers le real brésilien représenterait, hors prise en compte d'effets de couverture, une charge supplémentaire dans les comptes consolidés de l'ordre de 152 K€.

NOTE 19 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|------------------|------------|------------|
| Disponibilités | 26 215 | 19 968 |
| SICAV Monétaires | 531 | 10 |
| Total | 26 746 | 19 978 |

36 - COMPTES **CONSOLIDÉS 2015** / 37 **>>**

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

NOTE 20 - INSTRUMENTS DÉRIVÉS

L'ensemble des instruments dérivés détenus par le Groupe au 31 décembre 2015 comme au 31 décembre 2014 sont comptabilisés en juste valeur de niveau 2 suivant les définitions d'IFRS 7 comme décrit dans la note 5.

Les justes valeurs positives se présentent comme suit :

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|----------------------|--------------|------------|
| Swaps de devises GBP | - | 1 617 |
| Ventes à Terme USD | - | 184 |
| Swaps de devises USD | - | 412 |
| Total | - | 2 213 |

Les justes valeurs négatives se présentent comme suit :

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|-------------------------|------------|------------|
| Swaps de taux d'intérêt | (27) | (48) |
| Swaps de devises USD | (237) | - |
| Total | (264) | (48) |

NOTE 21 - CAPITAL SOCIAL ET PRIMES D'ÉMISSION

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---------------------------|------------|------------|
| Nombre d'actions | 31 259 734 | 31 214 129 |
| Valeur nominale en euros | 0,13 | 0,13 |
| Capital social en euros | 4 063 765 | 4 057 837 |
| Prime d'émission en euros | 92 813 859 | 92 044 503 |

La situation des actions auto-détenues au 31 décembre 2015 est la suivante :

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|------------|------------|
| Nombre d'actions autodétenues | 1 814 303 | 1 837 823 |
| Pourcentage du capital autodétenu | 5,80% | 5,89% |
| Valeur de marché des titres autodétenus en K€* | 25 146 | 22 991 |

^{*} au cours du dernier jour ouvré de l'exercice.

A partir du 14 avril 2015, et pour une période s'achevant au 31 décembre 2015 et renouvelable par tacite reconduction, la société Haulotte Group S.A. a confié à EXANE BNP PARIBAS l'animation de son titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'A.M.A.F.I. reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Les moyens mis à disposition de ce contrat et portés au crédit du compte de liquidité étaient alors :

- Une somme de 102 171,80 euros,
- La contrevaleur de 11 524,85 euros, en Sicav de trésorerie,
- 139 418 titres Haulotte Group

Les mouvements sur les exercices 2014 et 2015 des actions auto-détenues peuvent être synthétisés comme Suit : (les montants mentionnés ci-dessous sont en euros)

| TYPE | | 2015 | 2014 |
|-----------|---------------------------------------|------------|------------|
| Liquidité | Nombre titres achetés | 174 104 | - |
| | Valeur titres achetés (*) | 2 752 921 | - |
| | Prix unitaire moyen | 15,8 | - |
| | Nombre titres vendus | 197 624 | - |
| | Valeur titres vendus origine | 2 513 636 | - |
| | Prix vente titres vendus (*) | 3 182 587 | - |
| | Prix ou moins value | 668 951 | - |
| | Nombre titres annulés | - | - |
| | Nombre titres | 115 898 | 139 418 |
| | Valeur origine titres | 1 746 058 | 1506 773 |
| Mandat | Nombre titres achetés | - | - |
| | Valeur titres achetés | - | - |
| | Prix unitaire moyen | - | - |
| | Nombre titres vendus | - | - |
| | Valeur titres vendus origine | - | - |
| | Prix vente titres vendus | - | - |
| | Prix ou moins value | - | - |
| | Nombre titres annulés | - | - |
| | Nombre titres | 1 698 405 | 1 698 405 |
| | Valeur origine titres | 13 183 551 | 13 183 551 |
| Global | Nombre titres | 1 814 303 | 1 837 823 |
| | Valeur origine titres | 14 929 609 | 14 690 324 |
| | Provision sur titres auto contrôle | - | - |
| | Cours de clôture titres | 13,86 | 12,51 |

^{*} Le flux de trésorerie généré par les actions propres correspond au prix de vente des titres cédé diminué de la valeur des titres achetés. Il s'élève à 430 K€ pour l'année 2015.

COMPTES CONSOLIDÉS 2015 / 39 💟

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

NOTE 22 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---------------------------------------|------------|------------|
| Crédit syndiqué | 29 643 | 59 357 |
| Ligne de crédit BilJax | - | 3 148 |
| Emprunts divers | 13 173 | 2 072 |
| Avances diverses | 5 782 | 6 067 |
| Leasings | 2 790 | 2 570 |
| Garanties | 9 788 | 2 438 |
| Dettes financières à long terme | 61 176 | 75 652 |
| Crédit syndiqué | 2714 | (287) |
| Ligne de crédit BilJax | 5 458 | 5 393 |
| Affacturage Haulotte France | 4 067 | 2 567 |
| Emprunts divers | 1 471 | 224 |
| Avances diverses | 292 | 290 |
| Leasings | 666 | 480 |
| Garanties | 3 257 | 1 525 |
| Autres | 25 | 2 |
| Crédit syndiqué - ligne de découverts | 13 980 | 6 365 |
| Autres découverts | 1 922 | 1 859 |
| Dettes financières à court terme | 33 852 | 18 418 |
| Total Endettement financier brut | 95 028 | 94 070 |

Un nouveau contrat de crédit syndiqué a été signé en date du 30 septembre 2014. Celui-ci prévoit l'octroi à Haulotte Group de deux lignes distinctes :

- Une ligne de refinancement à moyen terme d'un montant de 18 000 K€. Cette ligne est remboursable en trois échéances :
 - 3 000 K€ le 30 mars 2016
 - 3 000 K€ le 30 mars 2017
 - 12 000 K€ le 30 mars 2018.
- Une ligne de crédit revolving d'un montant de 52 000 K€, à échéance au 30 mars 2018
- Une ligne de découvert d'un montant de 20 000 K€, à échéance au 30 mars 2018.

COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Le contrat prévoit qu'il puisse être prorogé pour une durée supplémentaire de 18 mois, portant son échéance au 30 septembre 2019 :

- Les échéances de la ligne de refinancement de 18 000 K€ deviendraient alors :
 - 3 000 K€ le 30 mars 2016
 - 3 000 K€ le 30 mars 2017
 - 3 000 K€ le 30 mars 2018
 - 3 000 K€ le 30 mars 2019
 - 6 000 K€ le 30 septembre 2019.
- L'échéance de la ligne de crédit revolving d'un montant de 52 000 K€ et de la ligne de découvert de 20 000 K€ deviendrait alors le 30 septembre 2019.

Ce crédit syndiqué a été souscrit à un taux d'intérêt variable indéxé sur l'Euribor pour les lignes de refinancement et de revolving, et l'Eonia sur la ligne de découvert.

Les mouvements sur les crédits syndiqués au cours de l'exercice 2015 peuvent être synthétisés de la façon suivante :

| tissement des mmissions | En cours au 31/12/15 18 000 15 000 | Montant disponible non utilisé au 31/12/15 |
|-------------------------------|---|---|
| | | 37 000 |
| | 15 000 | 37 000 |
| | | 31 000 |
| | 33 000 | 37 000 |
| | 13 980 | 6 020 |
| 287 | (643) | |
| | / 6 770 | 43 020 |
| | | 287 (643) |

En contrepartie de ce contrat de crédit syndiqué, les engagements suivants ont été consentis au pool bancaire :

- nantissement du fonds de commerce d'Haulotte Group S.A.
- nantissement des titres de la société Haulotte France détenus par Haulotte Group S.A., soit 99,99% du capital social
- nantissement du compte courant entre Haulotte Group S.A. et Haulotte US à hauteur de 50 000 KUSD
- nantissement du compte courant entre Haulotte Group S.A. et Haulotte Australie à hauteur de 10 000 KAUD.

40 - COMPTES **CONSOLIDÉS 2015** / 41 **>>**

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Ce contrat de crédit syndiqué prévoit par ailleurs un certain nombre d'obligations classiques que se doit de respecter le Groupe pendant toute la durée du contrat. Un certain nombre de ratios sont mesurés semestriellement sur la base des comptes consolidés arrêtés au 30 juin et au 31 décembre de chaque année, basés sur des agrégats issus des états financiers, tels que l'EBITDA, les capitaux propres, la dette nette du Groupe entre autre.

Au 31 décembre 2015, l'ensemble des ratios sont respectés.

Par ailleurs, en 2015, Haulotte Group S.A. a souscrit deux nouvelles lignes de financement enregistrées en "Emprunts divers":

- Auprès d'une banque extérieur au pool de crédit syndiqué, pour un montant de 5 000 K€ avec une échéance à 4 ans
- Auprès de la BPI, pour un montant total de 8 400 K€, avec une échéance à 7 ans.

La société a par ailleurs effectué un tirage de 3 000 K€ sur une ligne bilatérale pré-existante auprès de l'une des banques du pool de syndication, remboursé sur l'exercice.

Les emprunts du Groupe hors garanties données sont, en synthèse, libellés dans les monnaies suivantes :

| En contre valeurs l | KEuros 31/12 | /2015 | 31/12/2014 |
|---------------------|--------------|--------|------------|
| Euros | | 75 157 | 80 551 |
| GBP | | - | - |
| USD | | 5 737 | 9 208 |
| Autres | | 1 088 | 346 |
| Total | 8 | 1982 | 90 105 |

NOTE 23 - GESTION DU RISQUE DE TAUX

Les emprunts et dettes financières, hors garanties données, ont les caractéristiques suivantes :

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---------------|------------|------------|
| Taux fixe | 30 188 | 16 129 |
| Taux variable | 51 794 | 73 976 |
| Total | 81 982 | 90 105 |

Une augmentation des taux de 1% entrainerait une charge financière supplémentaire maximum, hors prise en compte de l'effet de couverture de l'ordre de 518 K€.

COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

NOTE 24 - PROVISIONS

| | 31/12/2014 | Dotation | Reprise avec utilisation | Reprise sans utilisation | Reclasse- ments | | Variations de change | 31/12/2015 |
|---|------------|----------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------|-------|-------------------------|------------|
| Provisions garantie client | 6 649 | 2 571 | (3 332) | (51) | | | 65 | 5 902 |
| Provisions pour restructuration | 8 | | | | | | | 8 |
| Autres provisions pour litiges | 1 697 | 2 304 | (2 287) | (14) | | | 87 | 1 787 |
| Part à court terme des provisions engagements de retraite | 13 | | | | (4) | | | 9 |
| Provisions court terme | 8 367 | 4 875 | (5 619) | (65) | (4) | | 152 | 7 706 |
| Part à long terme des provisions engagements de retraite | 4 328 | 385 | (113) | | 4 | (100) | | 4 504 |
| Provisions long terme | 4 328 | 385 | (113) | | 4 | (100) | | 4 504 |
| Total des provisions | 12 695 | 5 260 | (5 797) | (65) | | (100) | 152 | 12 210 |

La provision pour garantie client se maintient à un niveau stable, les effets de la hausse du parc de machines maintenues sous garantie par le Groupe est compensée par une amélioration des provisions unitaires. L'exercice est aussi marqué par des reprises de provisions sur des risques spécifiques.

Les autres mouvements de l'exercice sont liés pour l'essentiel aux variations de change et à l'actualisation des engagements de retraite.

Provisions engagements de retraite

Voir en note 25.

COMPTES CONSOLIDÉS 2015 / 43 🔀

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

NOTE 25 - AVANTAGES AU PERSONNEL

Principales hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements

Les seuls avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés du Groupe correspondent au versement d'indemnités de fin de carrière et de médailles du travail, principalement dans les entités françaises.

Les engagements de retraite sont provisionnés conformément aux principes exposés au paragraphe 4.9, en prenant en considération les hypothèses suivantes :

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 | | |
|---|---|---------------------------------|--|--|
| Taux de turnover | sur la base des données historiques dont dispose le Groupe, sans changement entre les deux exercices | | | |
| Taux de revalorisation des salaires (fonction de l'ancienneté, du profil de carrière attendu, des conventions collectives et du taux de l'inflation long terme) | 2% | 2% | | |
| Taux d'actualisation | 2,0% | 1,9% | | |
| Age de départ à la retraite | Cadres ETAM/Ouvrier | s le 1er janvier 1950 65 ans | | |

En ce qui concerne les indemnités de fin de carrière, le principe retenu est le départ à l'initiative des salariés donnant lieu à la prise en compte des charges sociales (45%). Cette modalité de calcul s'inscrit dans le cadre de la Loi Fillon (promulguée le 21 août 2003, modifiée par la loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites publiée au journal officiel le 10 novembre 2010).

Le Groupe ne détient pas d'actifs de couverture.

Sensibilité de la dette actuarielle aux variations de taux d'actualisation

Une baisse générale du taux d'actualisation de 0,25 point entrainerait une hausse de 4,3 % des dettes actuarielles.

COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Variations de la dette actuarielle

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|------------|------------|
| Valeur actualisée de l'engagement en début de période | 4 341 | 3 282 |
| Coût des services rendus de l'exercice | 332 | 347 |
| Coût de l'actualisation | 53 | 70 |
| Sous-total des montants reconnus en résultat | 385 | 417 |
| Prestations payées dans l'exercice | (113) | (192) |
| Sous-total décaissements (prestations et contributions payées par l'employeur) | (113) | (192) |
| Changements d'hypothèses | (210) | 643 |
| Pertes et (gains) actuariels liés à l'expérience | 110 | 191 |
| Ecarts de conversion | - | _ |
| Sous-total des montants reconnus en autres éléments du résultat global | (100) | 834 |
| Reclassement | | |
| Valeur actualisée de l'engagement en fin de période | 4 513 | 4 341 |
| Cumul des montants reconnus en autres éléments du Résultat Global | | |
| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
| Cumul des montants reconnus en AERG de début d'exercice | 1 670 | 835 |
| Réévaluation du passif / de l'actif net de l'exercice | (100) | 835 |
| Cumul des montants reconnus en AERG de fin d'exercice | 1 570 | 1 670 |

NOTE 26 - DETTES PAR ÉCHÉANCE

| 31/12/2015 | Montant brut | à un an au plus | à + d'un an et - de 5 ans | à plus de 5 ans |
|--|-----------------|--------------------|------------------------------|--------------------|
| Emprunts et dettes auprès des établissements | 79 126 | 17 950 | 57 676 | 3 500 |
| dont garanties données | 13 045 | 9 788 | 3 257 | - |
| Découverts bancaires | 15 902 | 15 902 | - | - |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 60 264 | 60 264 | - | - |
| Autres passifs courants | 21 892 | 21 892 | - | - |
| Instruments dérivés | 264 | 27 | 237 | - |
| Total | 177 448 | 116 035 | 57 913 | 3 500 |

COMPTES CONSOLIDÉS 2015 / 45 💟

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

| 31/12/2014 | Montant brut | à un an au plus | à + d'un an et - de 5 ans | à plus de 5 ans |
|--|-----------------|--------------------|------------------------------|--------------------|
| Emprunts et dettes auprès des établissements | 85 845 | 10 193 | 75 652 | - |
| dont garanties données | 3 963 | 1 525 | 2 438 | - |
| Découverts bancaires | 8 224 | 8 224 | - | - |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 43 710 | 43 710 | - | - |
| Autres passifs courants | 22 345 | 22 345 | - | - |
| Instruments dérivés | 48 | - | 48 | - |
| Total | 160 172 | 84 472 | 75 700 | - |

NOTE 27 - AUTRES PASSIFS COURANTS

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|-----------------------------|------------|------------|
| Avances et acomptes reçus | 2 958 | 1 279 |
| Dettes sur immobilisations | - | 10 |
| Dettes fiscales et sociales | 16 433 | 15 515 |
| Produits constatés d'avance | 371 | 466 |
| Autres dettes diverses | 2 130 | 5 075 |
| Total | 21 892 | 22 345 |

NOTE 28 - IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés actifs sont compensés avec les impôts différés passifs générés sur la même juridiction fiscale. Les impôts différés sont recouvrables à moins d'un an à l'exception de ceux calculés sur la juste valeur du matériel de location, les provisions pour engagements de retraite, les écarts de conversion sur investissements nets à l'étranger et les amortissements et frais de développement.

Les impôts différés actifs résultant des différences temporelles ou des reports fiscaux déficitaires sont constatés s'il est probable que les pertes fiscales seront imputées sur des bénéfices fiscaux futurs. Dans le cas ou cette probabilité n'est pas démontrée, les impôts différés actifs sont plafonnés à hauteur des impôts différés passifs générés sur la même juridiction fiscale et les impôts différés liés aux reports fiscaux déficitaires ne sont pas reconnus.

Dans ce contexte, au 31 décembre 2015, comme au 31 décembre 2014, des impôts différés actifs relatifs à ces déficits utilisables sur une période de 3 années ont été activés pour un montant total d'impôt de 7 911 K€ (24 995 K€ en base) contre 6 419 K€ (20 079 K€ en base). Par ailleurs, le montant global des déficits reportables qui ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'actifs d'impôts différés pour l'ensemble du Groupe au 31 décembre 2015 s'élève à 151 742 K€ (153 811 K€ au 31 décembre 2014) et la majeure partie est indéfiniment reportable.

Enfin, le montant des impôts différés actifs non reconnus suite au plafonnement aux impôts différés passifs de même échéance décrit ci-dessus s'élève au 31 décembre 2015 à 5 085 K€ (4 234 K€ au 31 décembre 2014).

COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

On peut ainsi décomposer les soldes d'impôts différés de la façon suivante :

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|------------|------------|
| Impôts différés actifs | 17 292 | 15 464 |
| Relatifs aux retraitements de consolidation | 6 433 | 5 673 |
| Relatifs aux différences temporaires fiscales | 8 037 | 7 606 |
| Relatifs aux déficits fiscaux reportables | 7 911 | 6 419 |
| Effet du plafonnement des impôts différés actifs | (5 089) | (4 234) |
| Impôts différés passifs | (12 396) | (11 062) |
| Relatifs aux retraitements de consolidation | (10 625) | (9 462) |
| Relatifs aux différences temporaires fiscales | (1 771) | (1 600) |
| Total impôts différés nets | 4 896 | 4 402 |

On peut détailler les impôts différés par nature de la façon suivante :

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|------------|------------|
| impôts différés sur retraitements de la juste valeur des matériels de location | (793) | (802) |
| impôts différés sur retraitements de crédit bail et crédit bail adossé | 159 | (31) |
| impôts différés sur provision pour engagements de retraite | 1 117 | 1 098 |
| impôts différés sur retraitement des marges internes sur stocks et immobilisations | 4 016 | 3 487 |
| impôts différés sur provisions non déductibles | 5 002 | 4 520 |
| impôts différés sur différence de durée d'amortissement et frais de R&D | (5 088) | (4 492) |
| impôts différés sur déficits fiscaux | 7 911 | 6 419 |
| impôts différés sur autres retraitements de consolidation | (2 402) | (1 882) |
| impôts différés sur autres écarts temporaires | 63 | 319 |
| effet du plafonnement des impôts différés actifs | (5 089) | (4 234) |
| Total | 4 896 | 4 402 |

La variation des impôts différés nets au cours de l'exercice est la suivante :

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|------------|------------|
| Solde net début d'exercice | 4 402 | 7 657 |
| Produit / (charge) d'impôts différés | 280 | (1 367) |
| Impôts différés comptabilisés en autres éléments du résultat global | 284 | (1 894) |
| Ecart de conversion | (71) | (350) |
| Autres variations | - | 356 |
| Solde net fin d'exercice | 4 896 | 4 402 |

COMPTES CONSOLIDÉS 2015 / 47 🔀

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

NOTE 29 - PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

La note 41 sur l'information sectorielle présente le détail des produits des activités ordinaires.

NOTE 30 - COÛTS DES VENTES

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|------------|------------|
| Coûts de production des ventes | (323 114) | (299 206) |
| Dotation nette sur dépréciation des stocks | 672 | 1 977 |
| Coûts de garantie | (7 628) | (7 203) |
| Total | (330 070) | (304 432) |

NOTE 31 - FRAIS ADMINISTRATIFS ET GÉNÉRAUX

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|------------|------------|
| Frais Administratifs | (27 385) | (29 898) |
| Dotation nette sur dépréciation des créances clients | (1 425) | (913) |
| Frais de direction | (11 888) | (10 389) |
| Divers | (4 860) | (1 958) |
| Total | (45 558) | (43 158) |

NOTE 32 - FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|------------|------------|
| Production immobilisée frais de développement | 3 034 | 1 980 |
| Amortissement des frais de développement | (1 068) | (932) |
| Crédit impôt recherche | 1 548 | 1 407 |
| Frais de développement engagés | (11 508) | (9 120) |
| Total | (7 994) | (6 665) |

NOTE 33 - GAINS ET PERTES DE CHANGE

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|------------------------------------|------------|------------|
| Pertes et gains de change réalisés | 5 718 | 3 295 |
| Pertes et gains de change latents | (3 154) | 4 787 |
| Total | 2 564 | 8 082 |

Les gains et pertes de change réalisés et latents liés aux transactions commerciales en devises sont enregistrés en résultat opérationnel courant à hauteur des montants mentionnés ci-dessus.

COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

NOTE 34 - CHARGES PAR NATURE DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|------------|------------|
| Achats de matières premières et autres fournitures consommées et variation des stocks de produits finis | (234 262) | (215 733) |
| Charges externes | (85 630) | (79 132) |
| Impôts et taxes | (5 232) | (4 540) |
| Frais de personnel | (77 752) | (72 089) |
| Dotations et reprises sur amortissements et provisions | (8 353) | (9 107) |
| Gains et pertes de change | 2 564 | 8 082 |
| Autres charges et produits d'exploitation | (1 745) | (302) |
| Total | (410 410) | (372 822) |

NOTE 35 - CHARGES DE PERSONNEL

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|------------|------------|
| Salaires et traitements | (57 256) | (52 986) |
| Charges sociales | (19 985) | (18 147) |
| Participation et intéressement des salariés | (463) | (885) |
| Indemnités de départ à la retraite | (48) | (71) |
| Total | (77 752) | (72 089) |

Les frais de personnel sont imputés aux rubriques appropriées du compte de résultat par fonction.

NOTE 36 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|------------|------------|
| Plus value sur la cession de nos actifs de location en Espagne | - | 873 |
| Plus ou moins values sur autres cessions d'actifs | 38 | (95) |
| Coûts des litiges nets de dotations / reprises sur provisions | (1 305) | (1 324) |
| Dépréciation du terrain et construction de la filiale de distribution espagnole | - | (1 500) |
| Diverses régularisations sur exercices antérieurs | (141) | 147 |
| Autres | 32 | (55) |
| Total | (1 376) | (1 954) |

COMPTES CONSOLIDÉS 2015 / 49 💟

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

NOTE 37 - COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|------------|------------|
| Commissions et intérêts d'emprunts et découverts bancaires | (2 368) | (2 485) |
| Coût des transferts d'actifs financiers | (151) | (216) |
| Intérêts sur contrats de leasing | (73) | (47) |
| Coût de l'endettement financier net | (2 592) | (2 748) |
| Variation de juste valeur des instruments financiers | (2 053) | 1 749 |
| Gains sur débouclement d'instrument financiers | 3 508 | 1 068 |
| Autres | (137) | (73) |
| Autres produits et charges financiers | 1 318 | 2 744 |
| Total | (1 274) | (4) |

NOTE 38 - IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|------------------|------------|------------|
| Impôts exigibles | (5 613) | (7 712) |
| Impôts différés | 280 | (1 367) |
| Total | (5 333) | (9 079) |

Haulotte Group SA est la tête du groupe d'intégration fiscale français comprenant au 31 décembre 2015, Haulotte France S.A.R.L, Haulotte Services et Telescopelle S.A.S.

Haulotte US Inc est à la tête du groupe d'intégration fiscale américaine comprenant au 31 décembre 2015, Equipro Inc. et ses filiales.

Ces conventions d'intégration fiscale prévoient que la charge d'impôt sur les sociétés soit supportée par les filiales comme en l'absence d'intégration fiscale.

COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

NOTE 39 - RAPPROCHEMENT ENTRE CHARGE D'IMPÔT RÉELLE ET THÉORIQUE

La différence entre le taux effectif d'imposition de 16,14 % (23,87 % en décembre 2014) et le taux normal en France de 34,43 % s'analyse comme suit :

| | 3 | 1/12/2015 | 3 | 1/12/2014 |
|--|---------|-----------|---------|-----------|
| Résultat comptable consolidé avant impôt | 33 051 | | 38 033 | |
| (Produit)/ Charge d'impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante | 11 379 | 34,43% | 13 095 | 34,43% |
| Impact des différences de taux d'imposition | (2 841) | | (2 842) | |
| Impact des charges et produits définitivement non déductibles/imposables | (454) | | (908) | |
| Impact de l'utilisation de déficits fiscaux n'ayant pas été activés | (1 321) | | (61) | |
| Impact des actifs d'impôt non reconnus | 720 | | 500 | |
| Impact des éliminations des opérations internes sur titres de participation et comptes-courants | (3 560) | | (1 375) | |
| Impact des déficits n'ayant pas donné lieu à comptabilisation d'impôts différés | 3 126 | | (328) | |
| Impact des intégrations fiscales et des crédits d'impôt | (876) | | (794) | |
| Impact des extournes d'impôts différés actifs non utilisés | 43 | | 502 | |
| Impôt relatif aux exercices précédents | (880) | | 274 | |
| Autres | (3) | | 1 016 | |
| (Produit)/ Charge d'impôt effective | 5 333 | 16,14% | 9 079 | 23,87% |

NOTE 40 - RÉSULTATS PAR ACTION

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, à l'exception des actions acquises par le Groupe dans un but d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation afin de tenir compte de la conversion de toutes les actions potentiellement dilutives. Un calcul est réalisé pour déterminer le nombre d'actions qui auraient pu être acquises à leur juste valeur (moyenne annuelle des valeurs boursières de l'action) en fonction de la valeur monétaire des droits de souscription attachés aux options en circulation. Le nombre d'actions ainsi déterminé est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises si les options avaient été exercées.

50 - COMPTES **CONSOLIDÉS 2015** / 51 **>>**

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

| En Euros | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|------------|------------|
| Résultat net part du Groupe en milliers d'euro | 27 816 | 28 969 |
| Nombre total d'actions en circulation | 31 259 734 | 31 214 129 |
| Nombre d'actions propres | 1 814 303 | 1 837 823 |
| Nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action | 29 445 431 | 29 376 306 |
| Résultat par action attribuable aux actionnaires | | |
| - de base | 0,95 | 0,99 |
| - dilué | 0,95 | 0,99 |

NOTE 41 - INFORMATION SECTORIELLE

41.1. Répartition du chiffre d'affaires

Les outils de reporting interne permettent dorénavant d'améliorer la pertinence du suivi de nos activités par zone géographique. L'information comparative au 31 décembre 2014 a été mise à jour afin de refléter cette évolution.

| | 31/12/2015 | % | 31/12/2014 | % |
|--|------------|-----|------------|-----|
| Vente d'engins de manutention et de levage | 374 886 | 84 | 348 981 | 85 |
| Locations d'engins de manutention et de levage | 25 326 | 6 | 23 016 | 6 |
| Services (1) | 45 122 | 10 | 40 579 | 10 |
| Chiffre d'affaires consolidé | 445 334 | 100 | 412 576 | 100 |

⁽¹⁾ notamment pièces de rechange, réparations et financements

| Chiffre d'affaires par zone géographique | 31/12/2015 | % | 31/12/2014 | % |
|---|------------|-----|------------|-----|
| Europe | 208 294 | 47 | 233 973 | 57 |
| Amérique du nord | 98 739 | 22 | 62 444 | 15 |
| Amérique latine | 43 377 | 10 | 48 291 | 12 |
| Asie Pacifique | 94 924 | 21 | 67 868 | 16 |
| Chiffre d'affaires consolidé | 445 334 | 100 | 412 576 | 100 |

Les principaux contributeurs par zone sont pour l'Europe Haulotte Group SA, Haulotte France, Haulotte GmbH et Haulotte UK, pour l'Amérique du Nord, Haulotte US et BilJax Inc., pour l'Amérique Latine, Haulotte Mexico et Haulotte Argentina. Pour l'Asie-Pacifique, il s'agit de Haulotte Middle-East et Haulotte Australia.

COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Principaux indicateurs par secteur d'activité

La colonne « Autres » comprend les éléments non affectés aux trois secteurs d'activité du Groupe ainsi que les éléments intersecteurs.

| 31 décembre 2015 | Production Distribution de machines | Location de machines | Services et Financement | Autres | Total |
|--|---|----------------------------|----------------------------|---------|---------|
| Eléments du compte de résultat | | | | | |
| Produits Activités Ordinaires par secteur | 385 007 | 26 058 | 45 122 | - | 456 187 |
| Ventes intersecteurs | 10 121 | 732 | - | - | 10 853 |
| Produits Activités Ordinaires avec des clients externes | 374 886 | 25 326 | 45 122 | - | 445 334 |
| Résultat Opérationnel | 25 842 | 13 080 | 3 573 | (8 947) | 33 548 |
| Actifs sectoriels | | | | | |
| Actifs immobilisés | 44 924 | 18 677 | 2 476 | 37 095 | 103 172 |
| dont Ecarts d'acquisition | 13 713 | 3 686 | - | - | 17 399 |
| dont Immobilisations incorporelles | 8 552 | 42 | 17 | 8 477 | 17 088 |
| dont Immobilisations corporelles | 22 375 | 14 903 | 2 459 | 16 473 | 56 210 |
| dont Actifs financiers | 284 | 46 | - | 12 145 | 12 475 |
| Créances Clients sur opérations de financement | 2 961 | - | 21 665 | 37 | 24 663 |
| dont Créances sur opérations de financement à plus d'un an | 332 | | 14 674 | 27 | 15 033 |
| dont Créances sur opérations de financement à moins d'un an | 2 629 | | 6 991 | 10 | 9 630 |
| Stocks | 92 031 | 350 | 11 252 | (55) | 103 578 |
| Créances Clients et comptes rattachés | 100 693 | 8 150 | 19 930 | (3 386) | 125 386 |
| Passifs sectoriels | | | | | |
| Fournisseurs | 21 116 | 1 201 | 4 715 | 33 232 | 60 264 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 14 902 | 841 | 13 045 | 66 239 | 95 027 |
| Autres informations | | | | | |
| Charge d'amortissements et perte de valeur de l'exercice | 9 213 | 1 836 | 103 | - | 11 152 |

COMPTES CONSOLIDÉS 2015 / 53

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

| 31 décembre 2014 | Production Distribution de machines | Location de machines | Services et Financement | Autres | Total |
|--|---|----------------------------|----------------------------|--------|---------|
| Eléments du compte de résultat | | | | | |
| Produits Activités Ordinaires par secteur | 325 429 | 24 451 | 41 157 | - | 418 037 |
| Ventes intersecteurs | 3 448 | 1 435 | 578 | - | 5 461 |
| Produits Activités Ordinaires avec des clients externes | 348 981 | 23 016 | 40 579 | - | 412 576 |
| Résultat Opérationnel | 13 494 | 14 347 | 7 841 | 2 118 | 37 800 |
| Actifs sectoriels | | | | | |
| Actifs immobilisés | 39 675 | 17 019 | 3 973 | 26 427 | 87 094 |
| dont Ecarts d'acquisition | 12 296 | 4 097 | - | - | 16 393 |
| dont Immobilisations incorporelles | 5 887 | 25 | 41 | 7 157 | 13 110 |
| dont Immobilisations corporelles | 21 489 | 12 897 | 3 890 | 16 840 | 55 116 |
| dont Actifs financiers | 3 | - | 42 | 2 430 | 2 475 |
| Créances Clients sur opérations de financement | - | - | 13 673 | - | 13 673 |
| dont Créances sur opérations de financement à plus d'un an | - | - | 7 354 | - | 7 354 |
| dont Créances sur opérations de financement à moins d'un an | - | - | 6 319 | - | 6 319 |
| Stocks | 98 677 | 359 | 9 120 | (55) | 108 101 |
| Créances Clients et comptes rattachés | 70 467 | 7 630 | 26 040 | 1 115 | 105 252 |
| Passifs sectoriels | | | | | |
| Fournisseurs | 8 276 | 1 461 | 6 752 | 27 221 | 43 710 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 17 395 | 112 | 3 963 | 72 600 | 94 070 |
| Autres informations | | | | | |
| Charge d'amortissements et perte de valeur de l'exercice | 10 011 | 3 308 | 100 | - | 13 419 |

COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

41.2. Principaux indicateurs par zone géographique

La colonne « Autres » comprend les éléments non affectés aux quatre secteurs géographiques du Groupe ainsi que les éléments intersecteurs.

| | _ | Amérique | Amérique | Asie | _ | |
|--|---------|----------|----------|-----------|---------|---------|
| 31 décembre 2015 | Europe | du Nord | Latine | Pacifique | Autres | Total |
| Eléments du compte de résultat | | | | | | |
| Produits Activités Ordinaires par zone | 256 553 | 100 463 | 44 250 | 105 482 | - | 506 748 |
| Ventes intersecteurs | 48 259 | 1 724 | 873 | 10 558 | - | 61 414 |
| Produits Activités Ordinaires avec des clients externes | 208 294 | 98 739 | 43 377 | 94 924 | - | 445 334 |
| Résultat Opérationnel | 34 672 | (3 713) | (820) | 6 146 | (2 736) | 33 548 |
| Actifs sectoriels | | | | | | |
| Actifs immobilisés | 79 612 | 24 487 | (840) | (87) | - | 103 172 |
| dont Ecarts d'acquisition | 2 580 | 13 713 | 1 106 | - | - | 17 399 |
| dont Immobilisations incorporelles | 16 723 | - | (11) | 161 | 215 | 17 088 |
| dont Immobilisations corporelles | 40 047 | 10 776 | 4 538 | 1 064 | (215) | 56 210 |
| dont Actifs financiers | 20 262 | (2) | (6 473) | (1 312) | - | 12 475 |
| Créances Clients sur opérations de financement | 11 995 | 5 971 | 2 229 | 4 468 | - | 24 663 |
| dont Créances sur opérations de financement à plus d'un an | 7 535 | 5 255 | 1 412 | 831 | - | 15 033 |
| dont Créances sur opérations de financement à moins d'un an | 4 460 | 716 | 817 | 3 637 | - | 9 630 |
| Stocks | 56 581 | 25 099 | 7 820 | 13 426 | 652 | 103 578 |
| Créances Clients et comptes rattachés | 39 361 | 23 862 | 11 648 | 50 515 | - | 125 386 |
| Passifs sectoriels | | | | | | |
| Fournisseurs | 50 290 | 2 958 | 824 | 6 192 | - | 60 264 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 88 012 | 5 737 | 1 087 | 191 | - | 95 027 |
| Autres informations | | | | | | |
| Charge d'amortissements et perte de valeur de l'exercice | 8 295 | 1 685 | 881 | 291 | - | 11 152 |

COMPTES CONSOLIDÉS 2015 / 55

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

| 31 décembre 2014 | Europe | Amérique du Nord | Amérique Latine | Asie Pacifique | Autres | Total |
|--|---------|---------------------|--------------------|-------------------|---------|---------|
| Eléments du compte de résultat | | | | | | |
| Produits Activités Ordinaires par zone | 282 233 | 64 168 | 49 164 | 78 425 | - | 473 990 |
| Ventes intersecteurs | 48 259 | 1 724 | 873 | 10 558 | - | 61 414 |
| Produits Activités Ordinaires avec des clients externes | 233 974 | 62 444 | 48 291 | 67 867 | - | 412 576 |
| Résultat Opérationnel | 32 368 | 3 850 | (351) | 3 753 | (1 820) | 37 800 |
| Actifs sectoriels | | | | | | |
| Actifs immobilisés | 57 898 | 22 361 | 5 415 | 1 420 | - | 87 094 |
| dont Ecarts d'acquisition | 2 581 | 12 296 | 1 516 | - | - | 16 393 |
| dont Immobilisations incorporelles | 13 149 | _ | (46) | 7 | - | 13 110 |
| dont Immobilisations corporelles | 40 198 | 10 056 | 3 813 | 1 049 | - | 55 116 |
| dont Actifs financiers | 1 970 | 9 | 132 | 364 | - | 2 475 |
| Créances Clients sur opérations de financement | 11 616 | 1 639 | - | 418 | - | 13 673 |
| dont Créances sur opérations de financement à plus d'un an | 5 946 | 1184 | - | 224 | - | 7 354 |
| dont Créances sur opérations de financement à moins d'un an | 5 670 | 455 | - | 194 | - | 6 319 |
| Stocks | 64 323 | 24 689 | 8 226 | 10 863 | - | 108 101 |
| Créances Clients et comptes rattachés | 56 290 | 10 462 | 9 892 | 28 608 | - | 105 252 |
| Passifs sectoriels | | | | | | |
| Fournisseurs | 35 123 | 2 762 | 275 | 5 550 | - | 43 710 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 84 538 | 9 209 | 110 | 213 | - | 94 070 |
| Autres informations | | | | | | |
| Charge d'amortissements et perte de valeur de l'exercice | 9 691 | 2 112 | 1 345 | 271 | - | 13 419 |

COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Les notes 42 à 44 détaillent les variations du tableau de flux de trésorerie.

NOTE 42 - DÉTAIL DE LA VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|------------|------------|
| Variations des stocks | 5 544 | (15 561) |
| Variations des dépréciations des stocks | (404) | (1 445) |
| Variations des créances clients | (17 982) | (35 379) |
| Variation de la dépréciation des créances clients | (1 118) | 32 |
| Variations des dettes fournisseurs | 16 065 | 10 767 |
| Variations des autres dettes et autres créances | (5 986) | (4 992) |
| Variations du Besoin en Fonds de Roulement | (3 881) | (46 578) |

NOTE 43 - DÉTAIL DE LA VARIATION DES CRÉANCES SUR OPÉRATIONS DE FINANCEMENT

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|------------|------------|
| Variations des créances brutes | (162) | 3 175 |
| Variations des dépréciations | 2 | (235) |
| Variation des créances sur opérations de financement | (160) | 2 940 |

Les opérations de financement des ventes regroupent le crédit bail adossé, la location financement, les engagements de poursuite de loyers et les engagements de pools de risque.

Les transactions assorties d'engagements de pools de risque et d'engagement de poursuite de loyers par le Groupe sont des opérations caractérisées par un parfait adossement des créances et des dettes dont l'évolution parallèle ne génère aucun flux de trésorerie. Les créances et les dettes (de même montant) s'éteignent au fur et à mesure des paiements de loyers par le client à son organisme de financement. Ainsi ces opérations sont neutralisées au niveau du tableau de trésorerie car sans incidence en terme de trésorerie.

La variation des créances liées au crédit bail adossé et à la location financement est présentée comme composante de la trésorerie d'activité ci-dessus. En revanche, la variation de la dette correspondante (strictement adossée à la créance ou résultant d'un financement global depuis que les contrats de crédit-bail adossé ont été rachetés par le biais d'un emprunt syndiqué) est présentée dans les flux de financement.

COMPTES CONSOLIDÉS 2015 / 57 🔀

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

NOTE 44 - COMPOSANTES DE LA TRÉSORERIE

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|------------|------------|
| Caisses et comptes à vue | 26 215 | 19 968 |
| SICAV monétaires et titres négociables | 531 | 10 |
| Trésorerie du bilan | 26 746 | 19 978 |
| Découverts bancaires (voir note 22) | (15 902) | (8 224) |
| Trésorerie du tableau de flux de trésorerie | 10 844 | 11 755 |

NOTE 45 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

45.1. Opérations avec les entreprises liées

La Société Solem S.A.S, est l'actionnaire majoritaire de Haulotte Group S.A., avec 54,60 % du capital social au 31 décembre 2015.

Haulotte Group a réalisé avec Solem des produits à hauteur de 2 938 K€ en 2015 et 12 397 K€ en 2014, et a été facturé par Solem d'un montant de charges de 683 K€ en 2015 et 714 K€ en 2014 correspondant principalement aux charges engagées pour le Groupe par deux dirigeants comme décrit dans le paragraphe suivant.

Telescopelle a versé 54 K€ en 2015 a Solem (53 K€ en 2014) au titre d'une clause de retour à meilleure fortune suite à un abandon de créances consenti le 31 décembre 2001 pour 1 220 K€. Le solde de l'abandon dont le remboursement est attendu s'élève à 687 K€ au 31 décembre 2015.

45.2. Sommes allouées aux dirigeants

Les sommes allouées aux membres du Conseil d'administration se sont élevées à 674 K€ à la charge du Groupe pour l'exercice écoulé, contre 624 K€ en 2014. L'ensemble des rémunérations correspond à des avantages à court terme (rémunération fixe et variable).

Ce montant provient de la refacturation par la société Solem S.A. de la quote part de prestations effectuées pour le Groupe par deux dirigeants. Il comprend les charges engagées par ces dirigeants pour le compte du Groupe.

Conformément au contrat d'assistance administrative générale et commerciale signé par Solem S.A. le prix de revient de la prestation est majoré d'une marge de 10%.

Aucun crédit ni avance n'a été consenti aux membres des organes d'administration et de direction. Il n'existe pas d'engagements en matière de pensions et indemnités assimilées au bénéfice des dirigeants actuels ou d'anciens dirigeants.

COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

NOTE 46 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

| Engagements donnés | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|------------|------------|
| Engagements de rachat* | 342 | 327 |
| Part des emprunts inscrits au bilan garantis par des sûretés réelles** | 33 000 | 60 000 |
| Engagements donnés au titre de clauses de retour à meilleure fortune | 687 | 741 |
| Engagements consentis par Haulotte Group SA à GE Capital au profit d'Haulotte US*** | 4 593 | 4 118 |
| Autres engagements**** | 1 000 | 2 000 |

^{(°) :} Les engagements de rachat correspondent aux garanties de valeur résiduelle consenties par le Groupe dans le cadre de contrats de financement de ses clients

(***): Dans le cadre d'accords portant sur le financement de ventes signés au cours de l'exercice 2014, Haulotte Group SA s'est porté garant en cas de défaillance d'Haulotte US Inc., sur première demande et dans la limite de 5 000 KUSD, au profit de différentes sociétés du Groupe GE (General Electric Capital Corporation US, GE Commercial Distribution Finance Corporation US, GE Canada Equipment Financing G.P.). Cet engagement prendra fin le 19 Décembre 2021.

(****): Dans le cadre du contrat de cession de ses actifs et de son fonds de commerce de location en Espagne, le Groupe a par ailleurs accordé à l'acheteur une garantie couvrant exclusivement les passifs fiscaux (au sens de la loi 58/2003 de la Fiscalité Générale espagnole) dont le fait générateur serait antérieur à la date de la vente, jusqu'à leur prescription. Cette garantie est plafonnée à un montant global de 1 000 K€.

La ventilation par échéances des engagements hors bilan du Groupe est la suivante :

| 31/12/2015 | Montant brut | à un an au plus | à + d'un an et - de 5 ans | à plus de 5 ans |
|---|--------------|--------------------|------------------------------|--------------------|
| Engagements de rachat | 342 | 144 | 178 | 20 |
| Part des emprunts inscrits au bilan garantis au bilan par des sûretés réelles | 33 000 | 3 000 | 30 000 | - |

| 31/12/2014 | Montant brut | à un an au plus | à + d'un an et - de 5 ans | à plus de 5 ans |
|---|--------------|--------------------|------------------------------|--------------------|
| Engagements de rachat | 327 | 55 | 269 | 3 |
| Part des emprunts inscrits au bilan garantis au bilan par des sûretés réelles | 60 000 | - | 60 000 | - |

NOTE 47 - EFFECTIF MOYEN DU GROUPE

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|------------------------------|------------|------------|
| Effectif moyen de l'exercice | 1 556 | 1 535 |

COMPTES **CONSOLIDÉS 2015** / 59 **>>**

^{(**):} Au 31 décembre 2015, dans le cadre du contrat de crédit syndiqué tel que décrit en note 22 : Nantissement du fonds de commerce d'Haulotte Group S.A. et des titres de la société Haulotte France, de 50 000 KUSD du compte courant entre Haulotte Group S.A. et Haulotte US et 10 000 KAUD du compte courant entre Haulotte Group S.A. et Haulotte Australia.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

PricewaterhouseCoopers Audit

20 rue Garibaldi 69451 Lyon cedex 06

BM&A

11, rue de Laborde 75008 Paris

Haulotte Group SA

La Péronnière BP9 42152 L'Horme

Aux Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Haulotte Group SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

La note 3.2.1 aux états financiers consolidés mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par la direction.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses et options retenues par le Groupe.

Par ailleurs, le Groupe procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition selon les modalités décrites dans les notes 4.1 et 8. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 4.1 et 8 donnent une information appropriée.

Principes comptables

La note 4.6 relative aux créances clients présente les modes de comptabilisation appliqués aux ventes pour lesquelles Haulotte Group consent des garanties aux organismes financiers afin de favoriser le financement de ses clients. Nos travaux ont consisté à nous assurer que cette note fournit une information appropriée et à vérifier la correcte mise en œuvre des traitements comptables énoncés. A ce titre, nous avons examiné les procédures mises en place par Haulotte Group pour recenser les engagements contractuels concernés, nous avons obtenu des confirmations externes des établissements financiers et avons vérifié sur la base de sondages la correcte traduction comptable de ces opérations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Lyon, le 11 avril 2016 Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

BM&A

Natacha Pélisson

Alexis Thura



Haulotte S G R O U P

More than lifting

ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

BILAN ACTIF

| En milliers d'euros | Note | Montant Brut | Amort. Dépréc. | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|--------|--|--------------------------|--|---|
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Logiciels, brevets Fonds de commerce Autres immobilisations incorporelles | 4.1 | 16 619 168 1 226 | 9 292 | 7 326 168 1 226 | 1 711 168 5 278 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions Installations techniques, matériels et outillages Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours | 4.1 | 882 15 280 23 400 3 451 895 | 9 859 19 469 2 852 | 882 5 421 3 930 600 895 | 957 6 067 3 506 727 365 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES Participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Autres immobilisations financières | 4.2 | 30 416 152 534 | 8 642 57 289 | 21 774 95 245 14 930 3 342 | 21 958 108 947 14 690 1 808 |
| TOTAL ACTIFS IMMOBILISÉS | | 263 143 | 107 403 | 155 739 | 166 182 |
| Matières premières En cours de biens Produits finis Marchandises Avances et acomptes versés | 5 | 17 839 4 490 9 127 7 910 3 613 | 455 766 1 082 | 17 384 4 490 8 361 6 829 3 613 | 11 523 1 996 20 722 5 391 446 |
| CRÉANCES Créances clients Autres créances | 6 7 | | 29 494 220 | 101 997 14 328 | 73 566 7 720 |
| TRÉSORERIE Valeurs mobilières de placement Disponibilités | | 531 16 187 | | 531 16 187 | 10 6 505 |
| COMPTES DE RÉGULARISATION Charges constatées d'avance | 8 | 509 | | 509 | 431 |
| TOTAL ACTIFS COURT TERME | | 206 245 | 32 017 | 174 228 | 128 310 |
| Ecarts de conversion actifs | 8 | 1505 | | 1 505 | 649 |
| TOTAL ACTIF | | 470 893 | 139 420 | 331 472 | 295 141 |

COMPTES SOCIAUX

ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

BILAN PASSIF

| En milliers d'euros | Note | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|------|------------|------------|
| Capital social | 10 | 4 064 | 4 058 |
| Primes d'émission | | 92 814 | 92 044 |
| Réserve légale | | 448 | 448 |
| Autres réserves légales | | 1 274 | 1 274 |
| Report à nouveau | | 10 888 | 15 171 |
| RÉSULTAT | | 1 612 | 2 182 |
| Provisions réglementées | | 1 908 | 2 102 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | 10 | 113 008 | 117 279 |
| Provisions pour risques | | 5 378 | 6 351 |
| Provisions pour charges | | 3 205 | 3 160 |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | 12 | 8 583 | 9 511 |
| DETTES LONG TERME | | | |
| Emprunts | 13 | 69 191 | 72 555 |
| Emprunts et dettes financières divers | 13 | 750 | 975 |
| Acomptes reçus | | 151 | 722 |
| DETTES FOURNISSEURS | 14 | | |
| ET DETTES DIVERSES | | | |
| Dettes fournisseurs | | 61 533 | 35 286 |
| Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations | | 7 490 | 6 806 |
| Autres dettes | | 54 487 | 40 955 |
| COMPTES DE RÉGULARISATION | | | |
| Produits constatés d'avance | | 400 | 599 |
| TOTAL DETTES | | 194 002 | 157 898 |
| Ecarts de conversion passifs | 8 | 15 878 | 10 453 |
| TOTAL PASSIF | | 331 472 | 295 141 |

COMPTES SOCIAUX 20 15 /3 🕽

ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

COMPTE DE RÉSULTAT

| En milliers d'euros CHIFFRE D'AFFAIRES | Note 16 | 31/12/2015 232 273 | 31/12/2014 216 877 |
|--|------------|-----------------------|-----------------------|
| Production stockée | 10 | (9 962) | (2 233) |
| Production immobilisée | | (9 902) | 1 192 |
| Subvention d'exploitation | | 4 | 132 |
| Reprises sur amortissements et transferts de charges | | 5 361 | 4 404 |
| Autres produits | | 7 242 | 8 318 |
| TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION | | 235 639 | 228 571 |
| Achats de marchandises | | 28 404 | 27 961 |
| Variation de stocks de marchandises | | (1 230) | (851) |
| Achats de matières premières | | 114 819 | 115 137 |
| Variation de stocks de matières premières | | (5 968) | 235 |
| Autres achats et charges externes | | 53 332 | 41 967 |
| Impôts et taxes | | 2 863 | 2 719 |
| Salaires | | 23 931 | 22 769 |
| Charges sociales | | 11 390 | 10 789 |
| Dotations aux amortissements des immobilisations | | 3 603 | 3 234 |
| Dotations aux dépréciations des actifs circulants | | 9 913 | 2 581 |
| Dotations aux provisions pour risques et charges | | 1 740 | 3 468 |
| Autres charges | | 582 | 124 |
| TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION RÉSULTAT D'EXPLOITATION | | 243 379 (7 740) | 230 133 (1 562) |
| | | | |
| Produits financiers de participations | | 0 2 648 | 0 2 407 |
| Intérêts et produits financiers similaires Reprises de provisions financières | | 3 873 | 5 753 |
| Différences positives de change | | 15 923 | 25 352 |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | | 13 323 | 25 552 |
| TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS | | 22 445 | 33 513 |
| Dotations aux amortissements et provisions financières | | 5 900 | 4 989 |
| Intérêts et charges financières | | 2 844 | 3 262 |
| Différences négatives de change | | 4715 | 19 765 |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | | 0 | 0 |
| TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES | | 13 459 | 28 016 |
| RÉSULTAT FINANCIER | 18.1 | 8 986 | 5 497 |
| RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT | | 1246 | 3 935 |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | | 421 | 24 |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital | | 1 042 | 296 |
| Reprises sur provisions | | 332 | 1 024 |
| TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS | | 1 795 | 1344 |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | | 1 271 | 1 583 |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | | 407 | 432 |
| Dotations exceptionnelles aux provisions | | 217 | 424 |
| TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES | | 1895 | 2 439 |
| RÉSULTAT EXCEPTIONNEL | 18.2 | (100) | (1 095) |
| Impôt sur les sociétés | 19 | (466) | 658 |
| RÉSULTAT NET | | 1 612 | 2 182 |

COMPTES SOCIAUX

ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

TABLE DES MATIÈRES

| Bilan actir | |
|--|----|
| Bilan passif | 3 |
| Compte de résultat | 4 |
| Note 1 - Faits caractéristiques | 6 |
| Note 2 - Méthodes et principes comptables | |
| 2.1 Immobilisations incorporelles | |
| 2.2 Immobilisations corporelles | |
| 2.3 Immobilisations incorporelles | |
| 2.4 Stocks et en-cours | |
| 2.5 Créances et dettes | |
| 2.6 Conversion des opérations en devises | 9 |
| 2.7 Valeurs mobilières de placement | 9 |
| 2.8 Provisions | 9 |
| 2.9 Résultat d'exploitation. | 10 |
| 2.10 Résultat financier | 11 |
| 2.11 Résultat exceptionnel. | |
| 2.12 Crédit d'impôt compétitivité et emploi | |
| Note 3 - Évènements postérieurs a la clôture | 11 |
| Note 4 - Immobilisations | 12 |
| 4.1 Immobilisations corporelles et incorporelles. | 12 |
| 4.2 Immobilisations financières | |
| 4.3 Mouvements sur actions propres | 14 |
| 4.4 Liste des filiales et participations. | |
| Note 5 - Stocks | |
| Note 6 - Créances clients | |
| note 7 - Échéance des créances | |
| note 8 - Comptes de régularisation | |
| Note 9 - Charges a payer - produits a recevoir | 18 |
| 9.1 Charges à payer | |
| 9.2 Produits à recevoir | |
| Note 10 - Capitaux propres | |
| Note 11 - Identité de la société mère consolidant les comptes | 19 |
| Note 12 - Provisions pour risques et charges | 19 |
| Note 13 - Emprunts | 20 |
| 13.1 Emprunts auprès des établissements de crédit. | |
| 13.2 Emprunts et dettes financières diverses | |
| 13.3 Echéancier des emprunts et dettes financières diverses | 22 |
| Note 14 - Échéance des dettes | 22 |
| Note 15 - Entreprises liees et participations. | 22 |
| Note 16 - Chiffre d'affaires | |
| Note 17 - Produits et charges concernant les entreprises liées | 23 |
| Note 18 - Résultat exceptionnel et financier | |
| 18.1 Résultat financier | 23 |
| 18.2 Résultat exceptionnel | |
| Note 19 - Répartition de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel | |
| Note 20 - Crédit d'impôt compétitivité emploi | |
| Note 21 - Situation fiscale différée et latente | |
| Note 22 - Intégration fiscale | 25 |
| Note 23 - Sommes allouées aux dirigeants | 25 |
| Note 24 - Engagements hors bilan | |
| 24.1 Engagements liés au crédit bail | |
| 24.2 Autres engagements donnés | |
| Note 25 - Engagements reçus. | |
| Note 26 - Options de souscription d'actions consenties aux salaries | |
| Note 27 - Effectif moyen | |
| Note 28 - Droit individuel à la formation et compte personnel de formation | |
| note 29 - Exposition de la société au risque de change | |
| Note 30 - Risque de taux d'intérêts | 29 |
| Note 31 - Tableau de financement | 29 |

ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

NOTE 1 - FAITS CARACTÉRISTIQUES

Le 7 avril 2015, Haulotte Group SA a démarré le déploiement d'un nouvel ERP. Ce projet est commun à l'ensemble des filiales de production et de distribution du Groupe et vise à obtenir un système transactionnel centralisé et homogène. Une deuxième vague de déploiement a débuté le 3 novembre 2015.

Au 31 décembre 2015, la valeur nette comptable des immobilisations mises en service s'élève à 6 326 K€. Ces immobilisations sont amorties sur une durée de 7 ans. Le montant des immobilisations en-cours relatives à ce projet s'élève à 892 K€ au 31 décembre 2015 (il s'élevait à 5 020 K€ au 31 décembre 2014). Ces coûts sont essentiellement composés des honoraires versés à l'éditeur et aux prestataires externes assistant l'entreprise dans la conduite et la réalisation du projet ainsi qu'aux salaires des salariés d'Haulotte Group S.A. qui participent au projet.

Pour ce projet, Haulotte Group SA a aussi enregistré en charges 497 K€ en 2015 principalement dans les autres achats et charges externes.

La dotation aux amortissements de l'année représente 780K€.

NOTE 2 - MÉTHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes de :

- Prudence
- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices comptables
- Permanence des méthodes comptables.

2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition, hors frais financiers.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 7 ans, en fonction de leur durée d'utilité.

Les modèles et dessins sont amortis sur 5 ans.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'un amortissement. S'il s'avère que sa valeur d'usage est inférieure à sa valeur d'origine, une dépréciation est constatée le cas échéant.

Les coûts de recherche et développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

COMPTES SOCIAUX

ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition net des remises et frais engagés pour mettre l'actif en état de marche ou à leur coût de production. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les immobilisations sont amorties sur leur base amortissable (valeur brute moins valeur résiduelle), à compter de la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service. L'amortissement s'effectue sur la durée d'utilité représentant le rythme de consommation des avantages économiques futurs générés par l'immobilisation.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à la valeur recouvrable lorsque la valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Lorsque les composants d'un actif corporel ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément et amortis sur leur durée d'utilité propre. Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est mis au rebut.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis selon la méthode linéaire compte tenu de leur durée d'utilité estimée comme suit :

| | Durée |
|--------------------------------------|-------------|
| Bâtiments industriels : | |
| - Structure | 40 ans |
| - Autres composants | 10 à 30 ans |
| Aménagements des constructions : | |
| - Structure | 10 à 40 ans |
| - Autres composants | 5 à 20 ans |
| Installations industrielles | 5 à 20 ans |
| Autres installations et outillages | 3 à 20 ans |
| Matériel de transport | 5 ans |
| Matériel informatique et bureautique | 3 à 10 ans |
| Mobilier de bureau | 3 à 10 ans |
| | |

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et le cas échéant ajustées à chaque clôture.

Les plus ou moins values de cessions des immobilisations sont comptabilisées en produits et charges exceptionnels sur opérations en capital.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées comprennent notamment les amortissements dérogatoires pratiqués en conformité avec les dispositions fiscales plus favorables. Il s'agit essentiellement des amortissements sur les valeurs résiduelles des nacelles immobilisées.

COMPTES SOCIAUX 2015 / 7 🔀

ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

2.3 Immobilisations incorporelles

Titres de participation

Les titres de participations figurent au bilan à leur coût d'acquisition en valeur historique. Il inclut les coûts d'acquisition des titres tels que droits de mutation, commissions et honoraires directement attribuables à l'opération d'achat des titres. Ces frais sont incorporés au coût de revient des titres et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une période de 5 ans.

En fin d'exercice, la valeur d'inventaire des titres est comparée à leur valeur d'utilité déterminée notamment en référence à la quote-part de situation nette détenue et aux perspectives d'évolution de la société. Une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant. Lorsque cela s'avère nécessaire (en particulier en cas de situation nette négative des filiales), des provisions complémentaires sont comptabilisées en dépréciation des actifs intra-groupe (créances, comptes courants) et, si nécessaire, en provision pour risques et charges pour le complément.

· Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations sont relatives aux créances en comptes courants et aux prêts consentis aux filiales.

Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les comptes courants en devises sont convertis en euros au cours de clôture. Les éventuels gains de change sont comptabilisés en écart de conversion et sont maintenus au bilan. Les éventuelles pertes de change donnent lieu à la comptabilisation d'une provision pour perte de change.

Les comptes courants font l'objet d'une dépréciation dans les cas décrits au paragraphe précédent. La part dépréciée des comptes courants en devises ne donne pas lieu à la comptabilisation d'un écart de change.

Actions propres

Les titres auto-détenus dans le cadre du programme de rachat d'actions par le groupe sont comptabilisés en immobilisations financières. Ils sont valorisés au prix d'achat. A la fin de l'exercice, leur valeur d'inventaire est estimée sur la base du cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture. Si la valeur d'inventaire s'avère inférieure au prix d'achat, une dépréciation est constatée à hauteur de la différence.

2.4 Stocks et en-cours

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure :

- Le coût des stocks de matières et fournitures correspond à leur coût d'acquisition, la méthode du coût unitaire moyen pondéré est utilisée,
- Le coût des stocks de produits finis et en-cours incorpore les charges directes et indirectes de production (sur la base d'une capacité d'exploitation normale),
- Les stocks de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (pièces de rechanges) ou à leur valeur de reprise (machines d'occasion),
- La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé aux conditions normales d'exploitation, diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente du bien ou de sa remise en état.

COMPTES SOCIAUX

ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Une dépréciation est constatée quand la valeur nette de réalisation correspondant au prix de vente estimé aux conditions normales d'exploitation, diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente du bien ou de sa remise en état, est inférieure à la valeur comptable des stocks définis ci-dessus.

2.5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constatée lorsque leur valeur de recouvrement, appréciée au cas par cas, est estimée inférieure à la valeur comptable.

Dès lors que des éléments sont de nature à faire présumer d'un risque réel et sérieux de non recouvrement d'une créance, une dépréciation des créances clients est constituée.

2.6 Conversion des opérations en devises

Les transactions en devises sont évaluées au taux de change à la date de la transaction. A la date de la clôture de l'exercice, les créances et les dettes n'ayant pas fait l'objet d'une couverture sont converties au taux de clôture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de clôture est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque.

Les créances faisant l'objet d'une couverture de change sont converties au taux de couverture.

Les créances faisant l'objet d'une dépréciation ne sont converties au taux de clôture qu'à hauteur de leur montant non déprécié.

2.7 Valeurs mobilières de placement

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. La valeur d'inventaire des titres de placement est estimée sur la base des valeurs boursières à la date de clôture. Les titres sont provisionnés lorsque cette dernière est inférieure à la valeur d'achat.

2.8 Provisions

En cas de passif éventuel dont aucune estimation fiable ne peut être établie, aucune provision n'est constatée. Le cas échéant, une description des risques encourus est insérée à ce titre dans les notes relatives aux provisions pour risques et charges (Note 12) ou aux passifs éventuels (Note 24).

De façon générale, des provisions sont comptabilisées lorsque :

- la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un évènement passé,
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

COMPTES SOCIAUX 2015 / 9 3

ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Provision pour garantie

Haulotte Group SA accorde sur ses produits une garantie constructeur à ses clients. Les coûts de garantie prévisibles relatifs aux produits déjà vendus font l'objet d'une provision statistique sur la base des données historiques. La période de garantie est généralement de 2 ans. Le cas échéant une provision est comptabilisée au cas par cas pour couvrir des risques d'appels en garantie plus spécifiques.

Litiges

D'autres provisions sont également constituées dans le respect des principes indiqués ci-dessus en cas de litiges, de fermetures de site le cas échéant ou de tout autre évènement répondant à la définition d'un passif. Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

D'une manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires, ont, le cas échéant été constituées pour couvrir les risques estimés correspondant à une sortie de ressources sans contrepartie.

Engagements de retraite

Haulotte Group SA provisionne les engagements en matière de retraite et assimilés vis-à-vis de ses salariés ainsi que les médailles du travail. Haulotte Group SA dispose de régimes à prestations définies. Les engagements correspondants ont été estimés selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière, en tenant compte des dispositions légales et des conventions collectives et en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement de taux d'actualisation, de la rotation du personnel, des tables de mortalité et d'hypothèses d'augmentation de salaires et d'inflation.

Les gains et pertes actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles sont intégralement comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ces écarts sont dégagés.

2.9 Résultat d'exploitation

Reconnaissance et nature du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend la vente des biens et services, constituée notamment par :

- les ventes de nacelles réalisées auprès des filiales de distribution et de location du groupe
- les ventes directes auprès de certains clients
- les ventes de pièces détachées
- les prestations de services.

Les ventes de biens sont comptabilisées nettes de taxe sur la valeur ajoutée, à la date de transfert des risques et avantages liés à la propriété.

Les revenus liés aux prestations de services sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle les services sont rendus.

COMPTES SOCIAUX

ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation comprennent notamment les coûts d'achat matières, les coûts de production et les frais de structure.

2.10 Résultat financier

Le résultat financier comprend principalement les variations de provisions sur titres et créances en comptes courants, les gains et pertes de change, les produits et charges d'intérêts sur compte courant, et les frais financiers liés aux emprunts.

2.11 Résultat exceptionnel

Les éléments non opérationnels et inhabituels dans leur nature et leur occurrence sont comptabilisés en résultat exceptionnel. Conformément au PCG, le résultat exceptionnel comprend également les dotations et reprises d'amortissements dérogatoires.

2.12 Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile est constaté en diminution des charges d'exploitation. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant est comptabilisé au crédit du compte 649 - Charges de personnel - pour être imputé sur l'impôt sur les sociétés dû, au titre de l'exercice ou des exercices à venir.

NOTE 3 - ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, et susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes, n'est intervenu.

COMPTES SOCIAUX 2015 / 11 💟

ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS

4.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Valeurs brutes

| En K€ | 31/12/2014 | Augmentations | Diminutions | 31/12/2015 |
|--|------------|---------------|-------------|------------|
| Immobilisations incorporelles (1) (2) | 9 595 | 7 191 | | 16 786 |
| Immobilisations incorporelles en cours | 5 278 | 1 040 | 5 092 | 1 226 |
| Terrains | 957 | - | 75 | 882 |
| Constructions | 2 848 | - | - | 2 848 |
| Installations générales | 12 308 | 124 | - | 12 432 |
| Matériels et outillages | 22 289 | 1 345 | 235 | 23 399 |
| Autres immobilisations corporelles | 3 211 | 247 | 7 | 3 451 |
| Immobilisations corporelles en cours | 365 | 869 | 340 | 894 |
| TOTAL | 56 851 | 10 816 | 5 749 | 61 918 |

Amortissements

| En K€ | 31/12/2014 | Augmentations | Diminutions | 31/12/2015 |
|------------------------------------|------------|---------------|-------------|------------|
| Immobilisations incorporelles | 7 716 | 1 576 | | 9 292 |
| Terrains | | | | |
| Constructions | 1 035 | 68 | - | 1 103 |
| Installations générales | 8 055 | 701 | - | 8 756 |
| Matériels et outillages | 18 783 | 883 | 197 | 19 469 |
| Autres immobilisations corporelles | 2 484 | 374 | 6 | 2 852 |
| TOTAL | 38 073 | 3 602 | 203 | 41 472 |

⁽¹⁾ Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement des logiciels. Elles incluent également un fonds de commerce pour 168 K€. Le fonds commercial a été constitué lors de l'apport de l'activité d'Haulotte S.A. en 1995. Il ne donne lieu ni à amortissement ni à dépréciation.

Les frais de recherche et développement classés en charges d'exploitation se sont élevés au titre de l'exercice 2015 à 10 735 K€.

COMPTES SOCIAUX

ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

4.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont ventilées de la façon suivante, en valeur brute :

| En K€ | 31/12/2014 | Augmentations | Diminutions | 31/12/2015 |
|---|------------|---------------|-------------|------------|
| Titres de participation | 30 416 | | | 30 416 |
| Créances rattachées à participation | 165 251 | 8 732 | 21 448 | 152 535 |
| Actions propres (1) | 14 690 | 2 753 | 2 513 | 14 930 |
| Autres immobilisations financières | 1808 | 2 237 | 703 | 3 342 |
| TOTAL VALEURS BRUTES | 212 165 | 13 722 | 24 664 | 201 223 |
| En K€ | 31/12/2014 | Dotations | Reprises | 31/12/2015 |
| Dépréciations Titres de participation (2) | 8 457 | 352 | 168 | 8 641 |
| Dépréciations Créances rattachées à part. (3) Dépréciations Actions propres Dépréciations Autres immob. financières | 56 304 | 4 042 | 3 057 | 57 289 |
| TOTAL DEPRECIATIONS | 64 761 | 4 394 | 3 225 | 65 930 |
| TOTAL VALEURS NETTES | 147 404 | | | 135 293 |

⁽¹⁾ Le nombre d'actions propres détenues à la clôture est de 1 814 303.

COMPTES **SOCIAUX 2015** / 13 **>>>**

⁽²⁾ L'augmentation des immobilisations incorporelles s'explique par le développement du nouvel ERP (voir Note 1 : Faits marquants).

⁽²⁾ Haulotte Group a comptabilisé des dépréciations complémentaires sur les titres de ses filiales Haulotte Shanghaï et Haulotte Argentine.

⁽³⁾ L'augmentation des dépréciations de créances rattachées à des participations s'explique notamment par une dotation complémentaire sur Haulotte US.

ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

4.3 Mouvements sur actions propres

| Туре | | 2015 | 2014 |
|-----------|--|--------------------|------------|
| | Nombre de titres achetés | 174 104 | |
| | Valeur des titres achetés Prix unitaire moyen | 2 752 921 15,81 | |
| | Nombre de titres vendus | 197 624 | |
| | Valeur de titres vendus origine | 2 513 636 | |
| Liquidité | Prix de vente des titres vendus | 3 182 587 | |
| Liquidite | Plus ou moins value | 668 951 | |
| | Nombre de titres annulés | 0 | |
| | Nombre de titres au 31/12 | 115 898 | 139 418 |
| | Valeur d'origine des titres au 31/12 | 1 746 058 | 1 506 773 |
| | Nombre de titres achetés | | |
| | Valeur des titres achetés | | |
| | Prix unitaire moyen | | |
| Mandat | Nombre de titres vendus | | |
| | Nombre de titres annulés | | |
| | Nombre de titres au 31/12 | 1 698 405 | 1 698 405 |
| | Valeur d'origine des titres au 31/12 | 13 183 551 | 13 183 551 |
| | Nombre de titres au 31/12 | 1 814 303 | 1 837 823 |
| | Valeur d'origine titres au 31/12 | 14 929 609 | 14 690 324 |
| Global | Provision sur titres d'auto contrôle au 31/12* | - | - |
| | Cours de clôture des titres au 31/12 | 13,86 | 12,51 |

^{*} Sur la base du cours moyen du dernier mois.

COMPTES SOCIAUX

ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

4.4 Liste des filiales et participations

| Entreprises Siège Social en K€ | Capital Capitaux propres ⁽¹⁾ | Taux de détention | Réserves et report à nouveau | Valeur brute Valeur nette des Titres | Avances | Dividendes encaissés d'affaires (2) Résultat |
|--|---|----------------------|------------------------------------|--|----------|--|
| Haulotte France Sarl 69 St-Priest - France | 1 046 5 927 | 99,99% | 3 920 | 3 804 3 804 | (7 686) | 43 421 961 |
| Telescopelle SAS L'Horme - France | 37 753 | 100,00% | 650 | 37 37 | (679) | 127 66 |
| Haulotte Access Equipment Manufacturing (Changzhou) Co., Ltd. | 2 552 | 100,00% | 1 718 | 2 000 | | 24 102 |
| Chine Haulotte Argentina SA | 6 228 | 95,00% | 169 | 2 000 | 706 | 1 982 9 135 |
| Argentine Haulotte Arges SRL Roumanie | (893) 863 | 100,00% | 23 585 | 1 100 | 8 279 | (1 463) 71 188 |
| Haulotte Australia Pty Ltd Australie | 30 800 0 (3 163) | 100,00% | (4 100) | 1 100 0 0 | 15 602 | 6 465 25 555 946 |
| Haulotte Cantabria SL Espagne | 11 740 (13 063) | 99,99% | (24 730) | 6 240 0 | 18 190 | (73) |
| Haulotte Do Brazil Ltda Brésil | 117 (22 835) | 99,98% | (12 133) | 201 0 | 1 976 | 6 912 (12 635) |
| Haulotte Hubarbeitsbuhnen GmbH Allemagne | 26 15 648 | 100,00% | 14 391 | 26 26 | (14 521) | 35 691 1 231 |
| Haulotte Iberica SL Espagne | 310 559 | 98,71% | (674) | 3 3 | 5 369 | 15 936 (923) |
| Haulotte Italia Srl Italie | 100 10 634 | 99,00% | 9 499 | 10 10 | (6 537) | 14 905 1 036 |
| Haulotte Mexico SA de CV Mexique | 1 321 86 | 99,99% | (1 338) | 1 113 84 | 4 452 | 8 534 101 |
| Haulotte Middle East FZE Emirats Arabes | 251 10 512 | 100,00% | 7 692 | 199 199 | 4 241 | 21 589 2 512 |
| Haulotte Netherlands BV Pays-Bas | 20 (1 500) | 100,00% | (1 828) | 20 0 | 129 | 8 281 308 |
| Haulotte Polska SP Z.O.O. Pologne | 94 3 364 | 100,00% | 2 756 | 105 105 | (3 167) | 9 354 524 |
| Haulotte Scandinavia AB Suède | 100 163 084 | 100,00% | 154 970 | 10 10 | (18 379) | 15 433 857 |
| Haulotte Singapore Ltd. Singapour | 0 1 999 | 100,00% | 1 093 | 0 0 | 4 659 | 20 100 889 |
| Haulotte Trading (Shanghai) co. Ltd. Chine | 805 (837) | 100,00% | (676) | 550 0 | | 8 282 (978) |

COMPTES **SOCIAUX 2015** / 15 **>>>**.

ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

| Haulotte UK Ltd | 1 | 100,00% | (4 863) | 2 | 5 226 | 23 782 |
|--------------------------------------|----------|---------|----------|-------|--------|---------|
| Angleterre | (4 605) | | | 0 | | 260 |
| Haulotte US Inc | 3 | 100,00% | (25 953) | 3 | 57 237 | 50 674 |
| Etats Unis | (24 116) | | | 0 | | (1 800) |
| Haulotte Vostok | 36 | 100,00% | 64 | 80 | | 12 946 |
| Russie | 322 | | | 80 | | 264 |
| Horizon High Reach Limited | 154 | 100,00% | 3 229 | 5 065 | | 10 504 |
| Argentine | 4 750 | | | 5 065 | | 1 871 |
| Levanor Maquinaria de Elevacion S.A. | 100 | 91,00% | 757 | 300 | 1 223 | (2) |
| Espagne | 823 | | | 0 | | (34) |
| NO.VE. S.R.L. | 989 | 100,00% | (165) | 2 164 | 12 756 | 8 355 |
| Italie | 1 240 | | | 2 164 | | 415 |
| Haulotte Chile | 0 | 100,00% | 0 | 0 | | 0 |
| Chili | 0 | | | 0 | | 0 |
| Horizon Chile | 0 | 100,00% | (1 335) | 5 | 1703 | 3 435 |
| Chili | (2 127) | | | 0 | | (840) |
| Haulotte India | 69 | 100,00% | 30 | 62 | | 2 |
| Inde | 115 | | | 62 | | 16 |
| Acarlar | 1 168 | 50,00% | - | 7 024 | | 15 172 |
| Turquie | 3 325 | | | 7 024 | | 1 536 |
| | | | | | | |

⁽¹⁾ y compris Capital et Résultat.

Pour les filiales étrangères, les données présentées ont été converties au taux de clôture sauf pour le Chiffres d'Affaires et le Résultat qui sont convertis au taux moyen.

NOTE 5 - STOCKS

| | Stocks au 31/12/2015 | | | | Stocks au 31/ | 12/2014 |
|--------------------|----------------------|---------------|-----------------|-----------------|---------------|-----------------|
| En K€ | Valeur brute | Dépréciations | Valeur nette | Valeur brute | Dépréciations | Valeur nette |
| Matières premières | 17 839 | (455) | 17 384 | 11 872 | (349) | 11 523 |
| En-cours | 4 490 | | 4 490 | 1 996 | | 1 996 |
| Produits finis | 9 126 | (766) | 8 360 | 21 639 | (917) | 20 722 |
| Marchandises | 7 910 | (1 082) | 6 828 | 6 623 | (1 232) | 5 391 |
| TOTAL | 39 365 | (2 303) | 37 062 | 42 130 | (2 498) | 39 632 |

Le niveau des stocks est en légère baisse grâce à une meilleure adaptation entre la production et le niveau de ventes. La forte hausse de l'activité sur le dernier trimestre explique l'augmentation du stock de matières premières et la diminution du stock de produits finis.

COMPTES SOCIAUX

ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

NOTE 6 - CRÉANCES CLIENTS

| En K€ | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|-------------------------|------------|------------|
| Créances clients | 131 491 | 94 293 |
| Dépréciation | (29 494) | (20 727) |
| Creances clients nettes | 101 997 | 73 566 |

La hausse de la dépréciation porte essentiellement sur la créance vis-à-vis de notre filiale Haulotte Brazil.

NOTE 7 - ÉCHÉANCE DES CRÉANCES

Les créances se répartissent comme suit :

| En K€ | Total | <1 an | > 1 an et < 5 ans | > 5 ans |
|--------------------------------------|---------|---------|----------------------|---------|
| Créances rattachées à participations | 152 534 | 98 617 | | 53 917 |
| Créances clients | 131 491 | 125 996 | | 5 495 |
| Autres créances | 14 548 | 10 408 | 4 140 | |

Les autres créances comportent essentiellement des créances d'impôts sur les sociétés et de TVA.

NOTE 8 - COMPTES DE RÉGULARISATION

| En K€ | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|------------------------------|------------|------------|
| Charges constatées d'avance | 509 | 431 |
| Charges d'exploitation | 509 | 431 |
| Charges financières | | |
| Produits constatés d'avance | 400 | 599 |
| Ecarts de conversion actifs | 1505 | 649 |
| Sur les créances | 902 | 384 |
| Sur les dettes | 603 | 265 |
| Ecarts de conversion passifs | 15 878 | 10 453 |
| Sur les créances | 15 610 | 10 432 |
| Sur les dettes | 268 | 21 |

COMPTES SOCIAUX 2015/17 🔀

⁽²⁾ Le Chiffre d'Affaires présenté par filiale comprend les intérêts de locations financières.

ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

NOTE 9 - CHARGES A PAYER - PRODUITS A RECEVOIR

9.1 Charges à payer

| En K€ | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|------------|------------|
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 59 | 39 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 40 040 | 9 897 |
| Dettes fiscales et sociales | 3 799 | 3 845 |
| Autres dettes | 1 044 | 0 |
| TOTAL | 44 942 | 13 781 |

9.2 Produits à recevoir

| En K€ | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---------------------------------------|------------|------------|
| Créances clients et comptes rattachés | 4 438 | 1 128 |
| Autres créances | 4 116 | 798 |
| Intérêts courus à recevoir | 2 | 1 |
| TOTAL | 8 556 | 1 926 |

NOTE 10 - CAPITAUX PROPRES

Composition du capital

| En€ | 31/12/2014 | Augmentations | Diminutions | 31/12/2015 |
|--------------------------|------------|---------------|-------------|------------|
| Nombre de titres | 31 214 129 | 45 605 | | 31 259 734 |
| Valeur nominale en euros | 0,13 | 0,13 | | 0,13 |
| Capital social en euros | 4 057 837 | 5 928 | | 4 063 765 |

Tableau de variations des capitaux propres (en K€)

| Capitaux propres au 31/12/2014 | 117 279 |
|--|---------|
| Augmentation Capital | 6 |
| Suppression actions propres | |
| Augmentation Prime d'émission | 769 |
| Diminution des Réserves suite à la suppression des actions propres | |
| Dividendes distribués | (6 466) |
| Variations des provisions réglementées | (193) |
| Résultat de l'exercice | 1 612 |
| Capitaux propres au 31/12/2015 | 113 008 |

COMPTES SOCIAUX

ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

NOTE 11 - IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ MÈRE CONSOLIDANT LES COMPTES

| Dénomination sociale - siège social | Forme | Capital | % détenu |
|---------------------------------------|-------|---------|----------|
| SOLEM 93 Epinay sur Seine - France | S.A.S | 477 | 54,60 |

NOTE 12 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

| En K€ | 31/12/2014 | Dotations | Utilisations | Reprises devenues sans objet | 31/12/2015 |
|---|------------|-----------|--------------|------------------------------------|------------|
| Provision pour garantie | 5 076 | 1 632 | 3 539 | | 3 169 |
| Provision pour perte de change | 648 | 1 505 | 648 | | 1 505 |
| Provision pour retraite et médailles | 3 161 | 107 | 63 | | 3 205 |
| Autres provisions pour risques et charges | 626 | 189 | 27 | 84 | 704 |
| TOTAL | 9 511 | 3 433 | 4 277 | 84 | 8 583 |
| Résultat d'exploitation | | 1 739 | 3 602 | | |
| Résultat financier | | 1 505 | 648 | | |
| Résultat exceptionnel | | 189 | 111 | | |
| TOTAL | | 3 433 | 4 361 | | |

Provision pour avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements de retraite sont provisionnés conformément aux principes exposés au paragraphe 2.8 en prenant en considération les hypothèses suivantes :

- une table de mortalité INSEE 11-13 (En 2014 INSEE 09-11)
- un taux de turn-over déterminé sur la base des données historiques dont dispose le Groupe,
- un taux de revalorisation des salaires fonction de l'ancienneté, du profil de carrière attendu, des conventions collectives et du taux de l'inflation long terme soit au global un taux de 2%,
- un taux d'actualisation de 2.0% (En 2014 1.6%)
- un départ à la retraite des salariés nés avant le 1^{er} janvier 1950 : à l'âge de 62 ans pour les cadres, 60 ans pour les ETAM/ouvriers
- un départ à la retraite des salariés nés après le 1^{er} janvier 1950 : à l'âge de 65 ans pour les cadres, 63 ans pour les ETAM/ouvriers.

En ce qui concerne les indemnités de fin de carrière, le principe retenu est le départ à l'initiative des salariés donnant lieu à la prise en compte des charges sociales (45%). Cette modalité de calcul s'inscrit dans le cadre de la Loi Fillon (promulguée le 21 août 2003, modifiée par la loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites publiée au journal officiel le 10 novembre 2010).

Au 31 décembre 2015, la provision se compose comme suit :

- 2 942 K€ de provisions d'indemnités de départ à la retraite
- 263 K€ de provisions pour médailles du travail.

18 - COMPTES **SOCIAUX 2015** / 19 **>>**

ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

NOTE 13 - EMPRUNTS

13.1 Emprunts auprès des établissements de crédit

| En K€ | 31/12/2014 | Augmentations | Diminutions | 31/12/2015 |
|--------------------------------|------------|---------------|-------------|------------|
| Crédit syndiqué | 60 000 | | 27 000 | 33 000 |
| Autres emprunts | 5 000 | 16 400 | 3 923 | 17 477 |
| Découverts sur crédit syndiqué | 6 375 | 7 605 | | 13 980 |
| Autres découverts | 1 141 | 3 534 | | 4 675 |
| Intérêts courus | 39 | 24 | 4 | 58 |
| TOTAL | 72 555 | 27 563 | 30 927 | 69 191 |

· Crédit syndiqué

Un contrat de crédit syndiqué, daté du 30 septembre 2014 prévoit l'octroi à Haulotte Group de lignes distinctes :

- Une ligne de refinancement à moyen terme d'un montant de 18 000 K€. Cette ligne est remboursable en trois échéances :
 - 3 000 K€ le 30 mars 2016
 - 3 000 K€ le 30 mars 2017
 - 12 000 K€ le 30 mars 2018.
- Une ligne de crédit revolving d'un montant de 52 000 K€, à échéance au 30 mars 2018
- Une ligne de découvert d'un montant de 20 000 K€, à échéance au 30 mars 2018.

Le contrat prévoit qu'il puisse être prorogé pour une durée supplémentaire de 18 mois, portant son échéance au 30 septembre 2019 :

- Les échéances de la ligne de refinancement de 18 000 K€ deviendraient alors :
 - 3 000 K€ le 30 mars 2016
 - 3 000 K€ le 30 mars 2017
 - 3 000 K€ le 30 mars 2018
 - 3 000 K€ le 30 mars 2019
 - 6 000 K€ le 30 septembre 2019.
- L'échéance de la ligne de crédit revolving d'un montant de 52 000 K€ et de la ligne de découvert de 20 000 K€ deviendrait alors le 30 septembre 2019.

Ce crédit syndiqué a été souscrit à un taux d'intérêt variable indexé sur l'Euribor pour les lignes de refinancement et de revolving, et l'Eonia sur la ligne de découvert.

COMPTES SOCIAUX

ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Les mouvements sur le crédit syndiqué au cours de l'exercice 2015 peuvent être synthétisés de la façon suivante :

| | 31 décembre 2014 | Net des mouvements de l'exercice sur la ligne revolving | Net des mouvements de l'exercice sur la ligne découvert | En cours au 31 décembre 2015 | Montant disponible non utilisé au 31 décembre 2015 |
|-------------------------|------------------------|---|---|------------------------------------|--|
| Refinancement | 18 000 | | | 18 000 | |
| Revolving | 42 000 | (27 000) | | 15 000 | 37 000 |
| Total hors découvert | 60 000 | (27 000) | | 33 000 | 37 000 |
| Découvert | 6 365 | | 7 615 | 13 980 | 6 020 |
| Intérêts courus | 16 | | | 16 | |
| TOTAL | 66 381 | (27 000) | 7 615 | 46 996 | 43 020 |

Les engagements consentis au pool bancaire dans le cadre du crédit syndiqué sont présentés en note 24 « Engagements hors bilan ». Les ratios bancaires sont respectés au 31 décembre 2015.

Autres Emprunts

Par ailleurs, Haulotte Group S.A. a souscrit en 2015 deux nouvelles lignes de financement :

- Auprès d'une banque extérieur au pool de crédit syndiqué, pour un montant de 5 000 K€ avec une échéance à 4 ans.
- Auprès de la BPI, pour un montant total de 8 400 K€, avec une échéance à 7 ans.

la société a par ailleurs effectué un tirage de 3 000 K€ sur une ligne bilatérale préexistante auprès de l'une des banques du pool de syndication.

13.2 Emprunts et dettes financières diverses

| En K€ | 31/12/2014 Augm | entations | Diminutions | 31/12/2015 |
|---|-----------------|-----------|-------------|------------|
| Emprunts divers Dépôts et cautionnements | 975 0 | 0 | (225) | 750 0 |
| TOTAL | 975 | 0 | (225) | 750 |

20 - COMPTES **SOCIAUX 2015** / 21 **>>**

ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

13.3 Echéancier des emprunts et dettes financières diverses

Les emprunts et dettes financières diverses au 31 décembre 2015 se répartissent comme suit :

| En K€ | Total | <1 an | > 1 an et < 5 ans | > 5 ans |
|--|--------|-------|----------------------|---------|
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 69 191 | 8 974 | 56 716 | 3 500 |
| Dont Emprunts Crédit syndiqué | 33 000 | 3 000 | 30 000 | |
| Dont Autres emprunts | 17 477 | 1 241 | 12 736 | 3 500 |
| Dont Découverts Crédit syndiqué | 13 980 | | 13 980 | |
| Dont Autres découverts | 4 675 | 4 675 | | |
| Dont Intérêts courus | 58 | 58 | | |
| Dettes financières diverses | 750 | 325 | 425 | |

NOTE 14 - ÉCHÉANCE DES DETTES

Les dettes au 31 décembre 2015 se répartissent comme suit :

| En K€ | Total | <1 an | > 1 an et < 5 ans | > 5 ans |
|-----------------------------|--------|--------|----------------------|---------|
| Dettes fournisseurs | 61 533 | 61 533 | | |
| Dettes fiscales et sociales | 7 490 | 7 490 | | |
| Dettes sur immobilisations | 0 | | | |
| Autres dettes | 54 487 | 54 487 | | |
| Dont comptes courants | | 52 879 | | |
| | | | | |

NOTE 15 - ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS

Les principaux postes du bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

| En K€ | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|------------|------------|
| Titres de participations | 30 416 | 30 416 |
| Créances rattachées à des participations | 152 534 | 165 251 |
| Créances clients et comptes rattachés | 90 962 | 65 511 |
| Autres créances | 1 227 | 35 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | (14 300) | (8 645) |
| Autres dettes | (53 027) | (41 017) |
| Creances/ (dettes) nettes | 207 812 | 211 551 |

Conformément au règlement ANC n°2010-02 du 2 septembre 2010, nous vous confirmons l'existence de transactions significatives avec des parties liées. Néanmoins, ces dernières ont été conclues à des conditions normales de marché.

COMPTES SOCIAUX

ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

NOTE 16 - CHIFFRE D'AFFAIRES

| En K€ | France | Export | Total |
|---|--------|---------|---------|
| Vente de matériel de manutention et de levage | 37 668 | 182 228 | 219 896 |
| Vente de services | 1 870 | 10 505 | 12 375 |
| TOTAL | 39 538 | 192 733 | 232 271 |

NOTE 17 - PRODUITS ET CHARGES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

| En K€ | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|-------------------------|------------|------------|
| Produits d'exploitation | 154 480 | 163 467 |
| Charges d'exploitation | 23 997 | 25 858 |
| Produits financiers | 2 542 | 2 343 |
| Charges financières | 946 | 888 |
| Produits exceptionnels | 415 | |

NOTE 18 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL ET FINANCIER

18.1 Résultat financier

| nK€ | | | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|---|-------|------------|------------|
| Provisions des titres et créances rattachée | Provisions des titres et créances rattachées à des participations | | (1 170) | (2 163) |
| Dividendes reçus des filiales | | | | |
| Intérêts de comptes courants | | | 1 596 | 1 455 |
| Intérêts d'emprunts, découverts et commi | ssions sur prêt | | (1898) | (2 375) |
| Résultat de change : gains, pertes, variation | n de provisions | | 6 843 | 7 446 |
| Le détail par devises est le suivant : USD 5 39 | | | | |
| | GBP | 1 698 | | |
| | AUD | -207 | | |
| | Autres | -43 | | |
| | | 6 843 | | |
| Produit des valeurs mobilières de placeme | ent | | 1 | 1 |
| Intérêts de retard et escomptes | | | 106 | 65 |
| Frais et produits financiers sur Swap | | | 3 508 | 1 068 |
| TOTAL | | | 8 986 | 5 497 |

COMPTES **SOCIAUX 2015** / 23 **\)**

ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

18.2 Résultat exceptionnel

| En K€ | Charges 31/12/2015 | Produits 31/12/2015 | Charges 31/12/2014 | Produits 31/12/2014 |
|---|-----------------------|---------------------|-----------------------|------------------------|
| Amendes et pénalités | | | 7 | |
| Provision pour contentieux | 189 | 111 | 415 | 755 |
| Autres charges/produits exceptionnels | 1 271 | 421 | 1 576 | 24 |
| Résultat de cession des immo. corporelles | 156 | 122 | 432 | 296 |
| Résultat de cession des immo. financières | 250 | 920 | | |
| Amortissements exceptionnels | | | | |
| Amortissements dérogatoires | 28 | 221 | 9 | 269 |
| Transferts de charges | | | | |
| TOTAL | 1894 | 1 795 | 2 439 | 1344 |

NOTE 19 - RÉPARTITION DE L'IMPÔT ENTRE RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

| En K€ | Résultat avant IS | IS 33,33% CS 3.3% CE 10.70% | Résultat après IS |
|-----------------------|-------------------|-----------------------------------|-------------------|
| Résultat courant | 1 246 | 466 | 1 712 |
| Résultat exceptionnel | (100) | | (100) |
| TOTAL | 1146 | 466 | 1 612 |

La répartition de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel a été déterminée en recalculant un résultat fiscal courant et un résultat fiscal exceptionnel auquel a été appliqué le taux d'impôt.

NOTE 20 - CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ EMPLOI

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) de 2015 (636 K€) n'a pas encore été perçu ni déduit de l'impôt sur les sociétés, et figure donc toujours en créances sur l'Etat.

Comme le prévoit l'article 244 quater C du CG1, le crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi de 2014 a été perçu et utilisé par l'entreprise en 2015 pour financer des investissements, de la recherche, des formations, des recrutements, de la prospection de nouveaux marchés, des efforts de transition écologiques et énergétiques ou bien encore pour l'amélioration du besoin en fonds de roulement.

NOTE 21 - SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE ET LATENTE

| Rubriques | Base | Impôt différé |
|---|--------|---------------|
| Charges comptabilisées non déductibles fiscalement | | |
| Participation des salariés | | |
| Organic | 325 | 121 |
| Dépréciation des stocks | 1 607 | 609 |
| Dépréciation des créances clients | 2 679 | 997 |
| Provision pour retraite | 2 942 | 1 095 |
| Produits latents taxés et non constatés en résultat | 15 878 | 5 911 |
| Situation fiscale differee nette | 23 431 | 8 733 |

COMPTES SOCIAUX

ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Haulotte Group S.A. en tant que tête d'intégration fiscale dispose de déficits reportables pour 45 367 K€:

- 28 851 K€ acquis au titre du résultat d'ensemble 2011
- 24 549 K€ acquis au titre du résultat d'ensemble 2012
- 1 792 K€ acquis au titre du résultat d'ensemble 2013
- (6 170) K€ utilisés au titre du résultat d'ensemble 2014
- (3 654) K€ utilisés au titre du résultat d'ensemble 2015.

NOTE 22 - INTÉGRATION FISCALE

Haulotte Group SA est à la tête du groupe d'intégration fiscale comprenant au 31 décembre 2015 les sociétés Haulotte France, Télescopelle et Haulotte Services.

Conformément à la convention d'intégration fiscale, la charge d'impôt supportée par les filiales est identique à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration fiscale.

NOTE 23 - SOMMES ALLOUÉES AUX DIRIGEANTS

Les sommes allouées aux membres du Conseil d'administration se sont élevées à 674 K€ à la charge de la Société pour l'exercice écoulé, contre 624 K€ en 2014.

Ce montant provient de la refacturation par la société SOLEM de la quote-part de prestation effectuée pour la Société par deux dirigeants. Il comprend les charges engagées par ces dirigeants pour le compte de la Société.

Conformément au contrat d'assistance administrative générale et commerciale signé entre la société SOLEM et la société, le coût de revient de la prestation est majoré d'une marge de 10%.

Aucun crédit ni avance n'a été consenti aux membres des organes d'administration et de direction. Il n'existe pas d'engagements en matière de pensions et indemnités assimilées au bénéfice d'anciens dirigeants.

NOTE 24 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

24.1 Engagements liés au crédit bail

Néant.

COMPTES **SOCIAUX 2015** / 25 **>>>**,

ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

24.2 Autres engagements donnés

· Engagements de poursuite de loyers

Il s'agit de l'engagement donné par la Société à un organisme financier de se substituer aux clients défaillants en ce qui concerne le paiement des loyers.

| En K€ | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|-----------------|------------|------------|
| - de 1 an | 1 654 | 1 174 |
| de 1 an à 5 ans | 5 943 | 1 548 |
| 5 ans et plus | | |
| TOTAL | 7 599 | 2 722 |

Pool de risques

Les engagements sur pool de risques sont relatifs à des ventes de nacelles à des organismes financiers qui louent les nacelles Haulotte Group SA à des clients finaux et pour lesquelles Haulotte Group SA a donné une garantie limitée à un certain pourcentage du volume d'affaires réalisé par ces organismes.

Dont 1 392 K€ donnés à Haulotte UK (quote-part des loyers restant à payer par les clients finaux) et 3 420 K€ donnés à DE LAGE LANDEN LEASING (abondement dans le pool de risque).

| En K€ | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|-----------------|------------|------------|
| - de 1 an | 1 436 | 351 |
| de 1 an à 5 ans | 3 376 | 889 |
| 5 ans et plus | | |
| TOTAL | 4 812 | 1240 |

• Engagements de rachat donnés auprès des organismes de financement des clients

Il s'agit de l'engagement donné par la Société à un organisme financier de se substituer aux clients dans le cas où ceux-ci ne lèvent pas l'option d'achat.

Dont 316 K€ donnés à Haulotte France.

Dont 26 K€ donnés à Haulotte Ibérica.

| En K€ | 31/12/2015 | 31/12/2014 | | |
|-----------------|------------|------------|--|--|
| - de 1 an | 144 | 55 | | |
| de 1 an à 5 ans | 178 | 270 | | |
| 5 ans et plus | 20 | 2 | | |
| TOTAL | 342 | 327 | | |

Autres engagements

Il s'agit de cautions données par la Société à des fournisseurs (TOTAL 10 K€).

| En K€ | 31/12/2014 |
|-----------|------------|
| - de l an | 10 |
| TOTAL | 10 |

COMPTES SOCIAUX

ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

• Engagements consentis à GE Capital au profit d'Haulotte US pour 5 000 KUSD

Dans le cadre d'accords portant sur le financement de produits signés au cours de l'exercice 2014, Haulotte Group SA s'est porté garant en cas de défaillance d'Haulotte US INC., sur première demande et dans la limite de 5 000 KUSD, au profit de différentes sociétés du Groupe GE (General Electric Capital Corporation US, GE Commercial Distribution Finance Corporation US, GE Canada Equipment Financing G.P.). Cet engagement prendra fin le 19 Décembre 2021.

• Engagements consentis au pool bancaire dans le cadre du crédit syndiqué

L'ensemble des sûretés précédemment consenties au pool bancaire au titre du précédent contrat de crédit syndiqué ont été intégralement levées à sa date de remboursement le 30 septembre 2014. En contrepartie du nouveau contrat de crédit syndiqué, les engagements suivants ont été consentis au nouveau pool bancaire :

- nantissement du fonds de commerce d'Haulotte Group S.A.
- nantissement des titres de la société Haulotte France détenus par Haulotte Group S.A., soit 99,99% du capital social
- nantissement du compte courant entre Haulotte Group S.A. et Haulotte US à hauteur de 50 000 KUSD
- nantissement du compte courant entre Haulotte Group S.A. et Haulotte Australie à hauteur de 10 000 KAUD

Le solde des emprunts concernés s'établit au 31/12/2015 à 33 000 K€ contre 60 000 K€ au 31/12/2014 (voir note 13).

NOTE 25 - ENGAGEMENTS REÇUS

| En K€ | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|------------|------------|
| Engagement reçu de Télescopelle bénéficiaire d'un abandon de créance assorti d'une clause de retour à meilleure fortune | 1 450 | 1 450 |
| Engagement reçu de Nove bénéficiaire d'un abandon de créance assorti d'une clause de retour à meilleure fortune pour 400 K€ | | 400 |
| Engagement reçu de Nove bénéficiaire d'un abandon de créance assorti d'une clause de retour à meilleure fortune pour 1 500 K€ | 1 485 | 1 500 |
| Engagement reçu de Nove bénéficiaire d'un abandon de créance assorti d'une clause de retour à meilleure fortune pour 1 600 K€ | 1 600 | 1 600 |

NOTE 26 - OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS CONSENTIES AUX SALARIES

A la clôture, aucun plan de souscription d'actions n'est en cours.

6 - COMPTES **SOCIAUX 2015** / 27 **\}**

ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

NOTE 27 - EFFECTIF MOYEN

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|------------|------------|------------|
| Cadres | 217 | 208 |
| E.T.D.A.M. | 147 | 137 |
| Ouvriers | 214 | 224 |
| TOTAL | 578 | 569 |

NOTE 28 - DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION ET COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

La loi du 5 mars 2014 a remplacé le droit individuel à la formation (DIF) par le compte personnel de formation (CPF) à compter du 1^{er} janvier 2015. Elle ouvre pour les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée de droit privé, un droit à la formation d'une durée de 24 heures par an pendant les cinq premières années, puis 12 heures par an, pour une durée de travail à temps complet, jusqu'au plafond de 150 heures.

Afin d'assurer la transition entre les deux dispositifs, le solde des heures acquises au 31 décembre 2014 au titre du droit individuel à la formation est reportable au CPF et peut être utilisé jusqu'au 1er janvier 2021, soit pour Haulotte Group S.A. un total de 54 158 heures.

NOTE 29 - EXPOSITION DE LA SOCIÉTÉ AU RISQUE DE CHANGE

Le risque de change auquel est exposée la société porte essentiellement sur des créances en dollars us, en dollars australien et en livre sterling. Elle couvre partiellement son risque en procédant éventuellement à des achats à terme des devises concernées et à l'aide d'une couverture en dollars us.

Créances (nettes de dépréciations), dettes et engagements significatifs libellés en devises qui ne font pas l'objet d'une couverture de change

| Diamos de abanco en KC | Devises | | | | |
|--------------------------------|---------|-------|--------|---------|-------|
| Risque de change en K€ | AUD | SEK | GBP | USD | PLN |
| BILAN | | | | | |
| Créances (1) | 14 989 | 443 | 14 704 | 137 438 | 418 |
| dont créances groupe | 14 885 | | 9 768 | 100 859 | |
| dont créances hors groupe | 104 | 443 | 4 936 | 36 579 | 418 |
| Dettes (2) | 94 | 4 528 | 1 918 | 7 067 | 3 125 |
| dont dettes groupe | 26 | 4 523 | 1 916 | 5 464 | 3124 |
| dont dettes hors groupe | 68 | 5 | 2 | 1 603 | j |
| HORS BILAN (3) | | | | | |
| engagements donnés hors groupe | | | | | |
| engagements donnés groupe | | | 5 542 | | |

⁽¹⁾ Créances financières, créances d'exploitation

COMPTES SOCIAUX

ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Créances, dettes et engagements significatifs libellés en devises qui font l'objet d'une couverture de change

| Diague de change en V.C. | Devises | | | | | |
|---------------------------|---------|-----|-----|-------|-----|--|
| Risque de change en K€ | AUD | AED | GBP | USD | DZD | |
| BILAN | | | | | | |
| Créances (1) | | | | 3 429 | | |
| dont créances groupe | | | | 3 429 | | |
| dont créances hors groupe | | | | | | |

⁽¹⁾ Créances financières, créances d'exploitation

Les créances en dollars sont couvertes au taux de 1,0887.

NOTE 30 - RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊTS

La société a contracté des swaps de taux d'intérêts ayant une échéance allant de 1 à 5 ans. La valorisation de ces instruments sur le marché financier présente une position nette défavorable de 27 K€.

NOTE 31 - TABLEAU DE FINANCEMENT

| En K€ | 2015 | 2014 |
|--|----------|----------|
| Résultat net | 1 613 | 2 182 |
| Amortissements & provisions | 3 653 | 2 642 |
| Plus values de cession | (635) | 136 |
| Marge brute d'autofinancement | 4 631 | 4 960 |
| Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité | (3 814) | (1 335) |
| Flux nets de trésorerie générés par l'activité | 817 | 3 625 |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et financières | (8 582) | (14 317) |
| Variation des créances rattachées à participation | 25 078 | (13 485) |
| Cessions d'immobilisations | 4 008 | 296 |
| Créances et dettes sur immobilisations | | |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement | 20 504 | (27 506) |
| Emissions d'emprunts | 16 424 | 50 000 |
| Remboursements d'emprunts et autres | (32 985) | (28 222) |
| Augmentations de capital en numéraire | 0 | |
| Dividendes versés aux actionnaires | (5 691) | (4 406) |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement | (22 252) | 17 372 |
| Variations de trésorerie | (931) | (6 509) |
| Trésorerie d'ouverture | (1 040) | 5 469 |
| Autre variation | | |
| Trésorerie de clôture | (1 971) | (1 040) |

COMPTES SOCIAUX 2015 (29 💟).

⁽²⁾ Dettes financières, dettes d'exploitation, autres

⁽³⁾ Il s'agit des engagements de poursuite de loyers et de pools de risque mentionnés au paragraphe 24.2.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

PricewaterhouseCoopers Audit

20 rue Garibaldi 69451 Lyon cedex 06

BM&A

11, rue de Laborde 75008 Paris

Haulotte Group SA

La Péronnière BP9 42152 L'Horme

Aux Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Haulotte Group SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

II. JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participations, les créances rattachées aux participations et les créances clients sont évalués conformément aux méthodes décrites dans les notes 2.3 et 2.5 de l'annexe aux comptes sociaux. Nos travaux ont notamment consisté à revoir l'approche retenue par la société et à apprécier le caractère raisonnable des estimations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : la société n'a pas communiqué les informations requises pour les mandataires sociaux non dirigeants.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Lyon, le 11 avril 2016 Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

BM&A

Natacha Pélisson

Alexis Thura

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des pri

ncipaux risques et des principales incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait le 12 Avril 2016 A l'Horme

Le responsable : Alexandre SAUBOT Directeur Général Délégué